

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Bassins Versants du Layon et de l'Aubance



Tableau de bord 2010 - 2011 Actualisation de l'état initial du SAGE Layon Aubance

Document validé par la Commission Locale de l'Eau du 20 septembre 2012

Sommaire

PREAMBULE _____ page 1

PRESENTATION DU SAGE LAYON AUBANCE _____ page 2

PERIMETRE DU SAGE LAYON AUBANCE _____ page 3

1 - CONTEXTE GENERAL DES BASSINS VERSANTS DU LAYON ET DE L'AUBANCE _____ page 4

- 1.1 - Contexte institutionnel _____ page 4
 - Collectivités concernées par le SAGE Layon Aubance _____ page 5
 - Structures de gestion de l'eau _____ page 6
- 1.2 - Contexte réglementaire en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques _____ page 7
 - Directive Cadre européenne sur l'Eau et masses d'eau _____ page 8
 - SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015 et programme de mesures _____ page 16
 - Classement des cours d'eau et ouvrages prioritaires Grenelle _____ page 18
 - Zones vulnérables _____ page 19
 - Zones de répartition des eaux _____ page 20
- 1.3 - Occupation du sol et contexte naturel _____ page 21

2 - ACTEURS DU TERRITOIRE CONCERNES PAR LA GESTION DE L'EAU _____ page 24

3 - ETAT DE LA RESSOURCE EN EAU _____ page 26

- 3.1 - Hydrologie quantitative _____ page 26
- 3.2 - Qualité des eaux _____ page 31
 - Réseaux de suivi des eaux superficielles _____ page 32
 - Matières oxydables _____ page 34
 - Matières azotées _____ page 36
 - Nitrates _____ page 38
 - Matières phosphorées _____ page 40
 - Phytoplancton _____ page 42
 - Pesticides _____ page 44

4 - ETAT DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES _____ page 48

- 4.1 - Etat morphologique des cours d'eau _____ page 48
- 4.2 - Qualité biologique et piscicole des cours d'eau _____ page 50
- 4.3 - Etat des plans d'eau _____ page 54
- 4.4 - Zones humides _____ page 56

5 - ETAT DES PRESSIONS SUR LA RESSOURCE EN EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES _____ page 58

- 5.1 - Rejets domestiques et industriels _____ page 59
- 5.2 - Pollutions diffuses agricoles _____ page 62
- 5.3 - Prélèvements en eau _____ page 69
- 5.4 - Pressions hydromorphologiques _____ page 74

6 - SYNTHÈSE PAR PRINCIPAUX BASSINS VERSANTS _____ page 76

7 - BILAN DES ACTIONS DU SAGE _____ page 78

- Les programmes d'actions _____ page 79
- Les indicateurs d'actions _____ page 81
- Outil n°1 : restauration des cours d'eau _____ page 82
- Outil n°2 : devenir et gestion des ouvrages _____ page 85
- Outil n°3 : recensement et valorisation des zones humides _____ page 87
- Outil n°6 : amélioration des infrastructures d'assainissement collectif _____ page 88
- Outil n°8 : amélioration des pratiques de désherbage hors agriculture _____ page 89
- Outil n°9 : amélioration des pratiques de désherbage en viticulture et Outil n°12 : amélioration des pratiques phytosanitaires en agriculture _____ page 92
- Outil n°11 : restauration du bocage _____ page 95
- Outil n°14 : suppression des prélèvements directs pour l'irrigation en d'étiage _____ page 97
- Outil n°16 : actions de communication destinées aux particuliers _____ page 98
- Outil n°17 : moyens d'animation du SAGE _____ page 99
- Gestion de la ressource en eau _____ page 100

8 - AVIS ET CONSULTATION DE LA CLE _____ page 102

Préambule

Le SAGE Layon Aubance a été approuvé par arrêté préfectoral le 24 mars 2006, suite à la validation du projet par la CLE à l'unanimité des membres présents le 14 décembre 2005.

Objectifs du tableau de bord 2010-2011

Les outils d'évaluation sont indispensables pour piloter un projet en matière de politique publique. Le tableau de bord du SAGE doit fournir tous les indicateurs permettant de décrire la cohérence, l'efficacité et donc l'efficacité des actions. La publication régulière du tableau de bord doit surtout marquer un moment fort d'adaptation des **orientations de gestion de l'eau sur le bassin versant**.

Il ne s'agit pas uniquement de rendre des comptes sur une politique publique engageant des financements publics. Il s'agit également d'avoir la capacité de tirer les enseignements de cette évaluation pour modifier ce qui ne fonctionne pas.

Le tableau de bord précédent date de 2009. Celui-ci porte sur les deux années 2010 et 2011.

Le SAGE Layon Aubance étant en cours de révision, le présent tableau de bord constitue également une actualisation de l'état initial du SAGE, réalisée préalablement à l'actualisation du diagnostic et de la stratégie.

Contenu du tableau de bord 2010-2011

La structure du tableau de bord est la suivante :

- **La présentation du SAGE Layon Aubance et de son périmètre**
- **Le rappel du contexte général des bassins versants du Layon et de l'Aubance**
- **Le rappel des acteurs du territoire concernés par la gestion de l'eau**
- **L'état de la ressource en eau**
- **L'état des milieux aquatiques et humides**

L'état de la ressource en eau et des milieux aquatiques et humides est décrit par l'intermédiaire d'indicateurs d'état qui constituent les principaux indicateurs de résultat des actions du SAGE.

- **L'état des pressions exercées sur la ressource en eau et les milieux aquatiques (indicateurs de suivi des activités humaines et des pressions exercées).** Il s'agit notamment de suivre les pressions de rejet et de prélèvement sur le bassin versant. Ce suivi permet également d'intégrer l'évolution du contexte économique du bassin versant dans l'évaluation du SAGE,

- **une synthèse par masses d'eau,**

- **un bilan des actions du SAGE selon les outils identifiés.**

Le tableau de bord est un outil de gestion de la mise en oeuvre du SAGE. Il évoluera d'années en années avec la disparition ou la mise en place de nouveaux indicateurs.

Tous les indicateurs du présent document n'ont pas été tous renseignés en raison de l'absence de données mises à jour ou de l'accès difficile à certaines informations.

Présentation du SAGE Layon Aubance

a) Définition

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins versants du Layon et de l'Aubance est un document de planification réglementaire dans le domaine de l'eau. Il fixe les objectifs d'utilisation, de valorisation et de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle des deux bassins versants, pour l'ensemble des acteurs.

b) Le périmètre du SAGE Layon Aubance (cf carte ci-contre)

Le périmètre du S.A.G.E. Layon - Aubance a été défini par les arrêtés préfectoraux du 3 août et du 4 septembre 1995. Il comprend 78 communes dont 4 sont situées dans le département des Deux-Sèvres, et 74 dans le département de Maine-et-Loire. Il est situé sur deux régions : Pays-de-la-Loire et Poitou-Charentes. Sa superficie est d'environ 1 303 km².

Le périmètre est divisé en 6 sous-bassins :

- le bassin de l'Aubance,
- le bassin du Layon amont,
- le bassin du Layon moyen,
- le bassin du Layon aval,
- le bassin de l'Hyrôme,
- le bassin du Lys.

c) La Commission Locale de l'Eau

La CLE est créée pour élaborer, suivre et réviser le SAGE Layon Aubance. Elle est l'instance de concertation et de décision nécessaire à une gestion cohérente de la ressource en eau. Elle est l'instance décisionnelle dont dépend la pérennité des usages de la ressource en eau et la préservation des milieux aquatiques.

La CLE réunit 42 membres. Elle est composée de trois collèges distincts :

- 22 représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux,
- 11 représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées,
- 10 représentants de l'état et de ses établissements publics.

Le bureau de la CLE est composé de 17 membres désignés au sein de chaque collège. Il rassemble les compétences techniques, d'organisation et d'animation.

d) La structure porteuse du SAGE Layon Aubance

La structure porteuse de la CLE pour son animation, son suivi, sa mise en œuvre et sa révision, est le Syndicat Mixte du Bassin du Layon (SMBL), en collaboration avec le Syndicat Mixte du Bassin de l'Aubance (SMiBA). Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour le portage de la CLE a été signée entre le SMBL et le SMiBA.

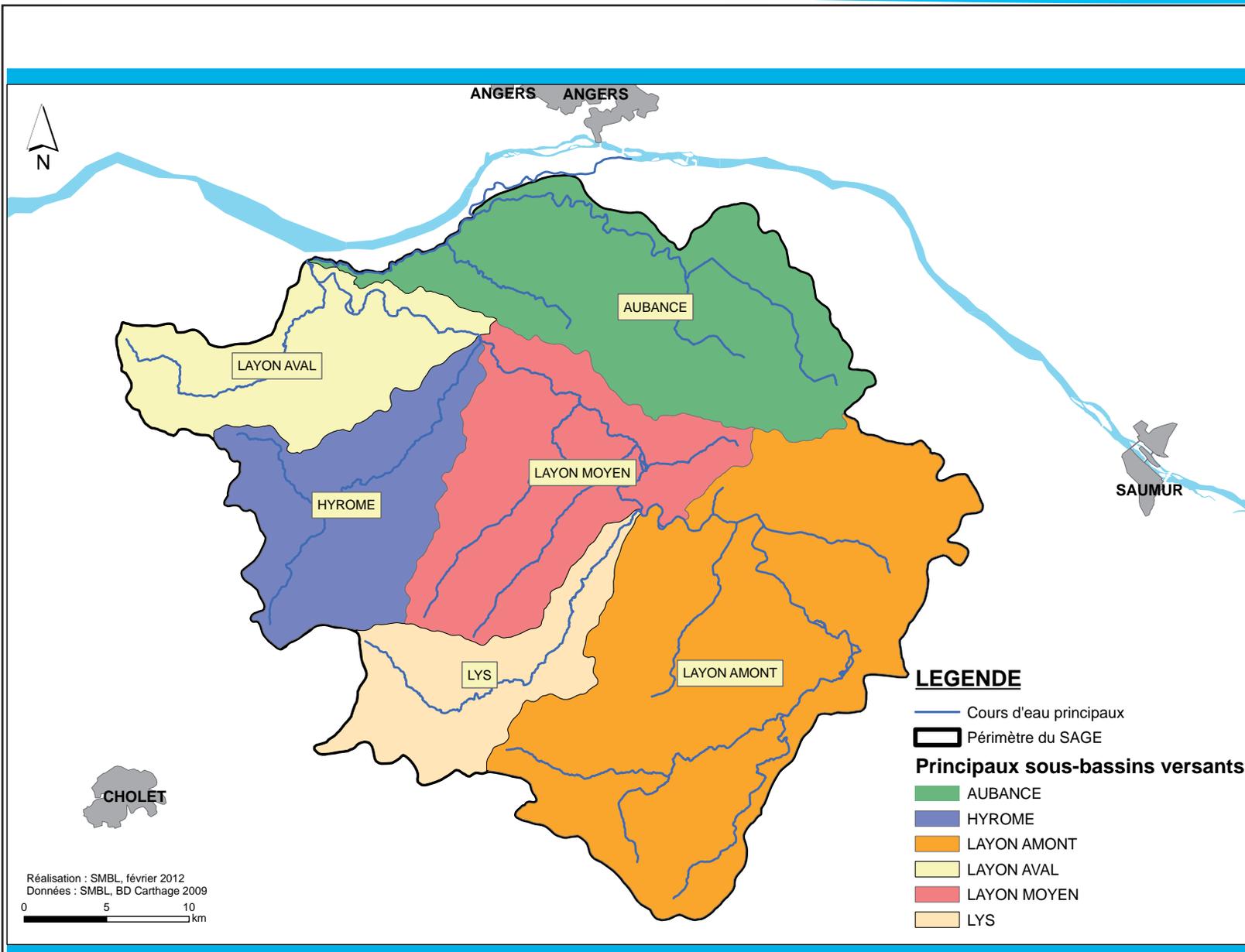
Les moyens humains de ces deux structures sont pour l'année 2011 :

- pour le SMBL : un animateur du SAGE, un animateur du Contrat Territorial, un technicien de rivière et une secrétaire (à mi-temps),
- pour le SMiBA : un technicien de rivière et une secrétaire (à quart-temps).

e) L'historique du SAGE Layon Aubance

Phase préliminaire	Constitution du périmètre du SAGE par arrêté préfectoral	3 août et 4 septembre 1995
	Constitution de la CLE par arrêté préfectoral	10 septembre 1996
Elaboration	Démarrage de l'étude	5 juin 2000
	Phase 1 : état des lieux et diagnostic global validé par la CLE	12 mars 2002
	Phase 2 : scénarios et choix d'une stratégie	18 juin 2003
	Phase 3 : rédaction du projet SAGE, programme d'actions	22 septembre 2004
Approbation	Avis des collectivités territoriales et services de l'Etat	6 décembre 2004 – 5 février 2005
	Avis du Comité de Bassin	8 juillet 2005
	Mise à disposition du public	30 septembre 2005 – 29 novembre 2005
	Validation du projet SAGE par la CLE	15 décembre 2005
	Arrêté préfectoral d'approbation	24 mars 2006
Mise en oeuvre	1 ^{er} Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV)	2007 - 2009
	2 ^{ème} Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV)	2010 - 2012
	Contrat Territorial	2011 - 2015
Révision	Bilan de la mise en oeuvre du SAGE	Mai à décembre 2011

Périmètre du SAGE Layon Aubance



Sous-bassin versant	Superficie en km ²	% par rapport à la superficie totale
Layon amont	445	34,2
Layon moyen	202	15,5
Layon aval	138	10,6
Lys	114	8,7
Hyrôme	153	11,8
Aubance	251	19,2
Total	1303	100

LEGENDE

- Cours d'eau principaux
- Périmètre du SAGE

Principaux sous-bassins versants

- AUBANCE
- HYROME
- LAYON AMONT
- LAYON AVAL
- LAYON MOYEN
- LYS

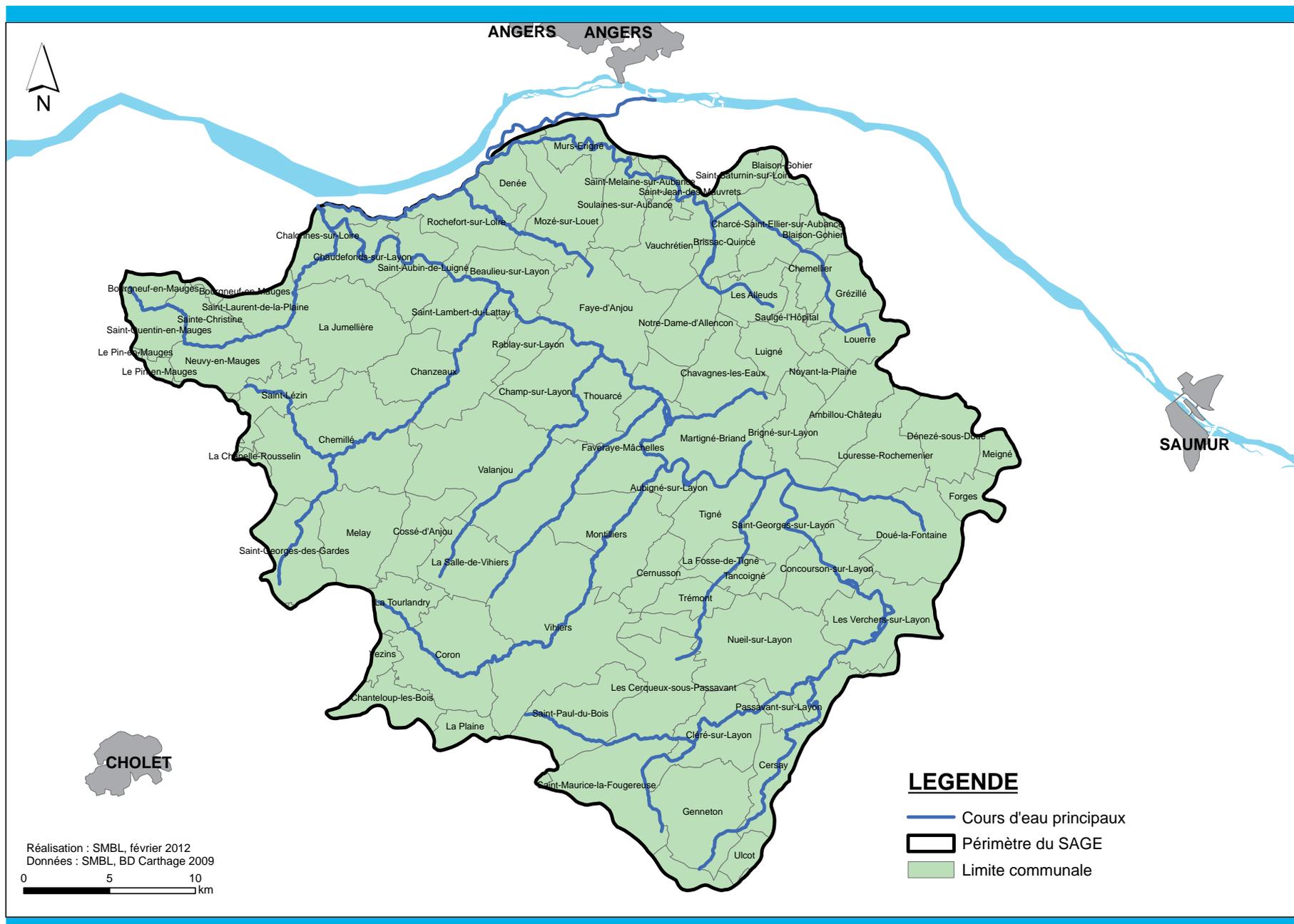
Réalisation : SMBL, février 2012
Données : SMBL, BD Carthage 2009

0 5 10 km

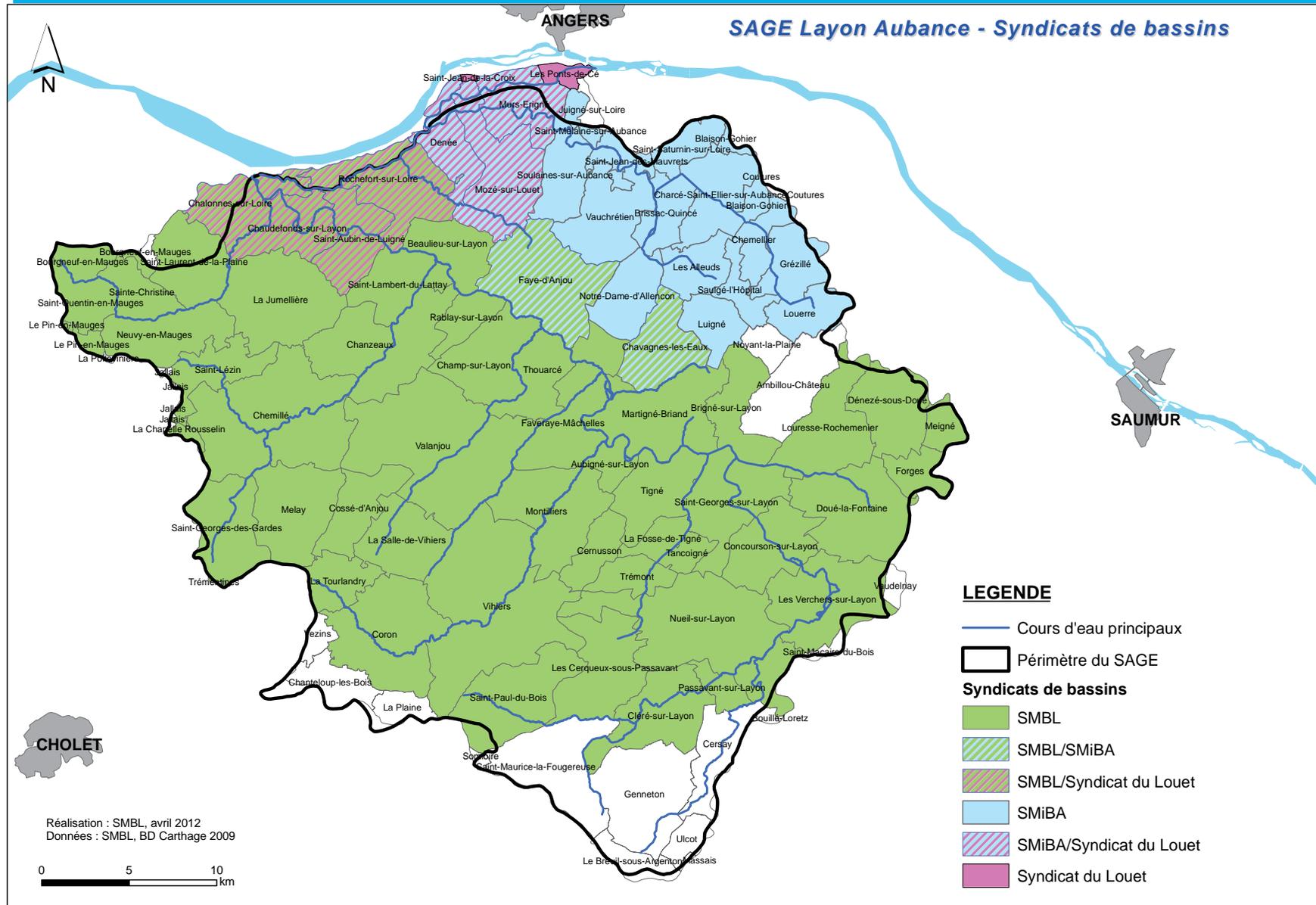
1 - CONTEXTE GENERAL DES BASSINS VERSANTS DU LAYON ET DE L'AUBANCE

1.1 - CONTEXTE INSTITUTIONNEL

Communes concernées par le SAGE Layon Aubance



Structures de gestion de l'eau concernées par le SAGE Layon Aubance



1.2 - CONTEXTE REGLEMENTAIRE EN MATIERE DE GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Directive Cadre européenne sur l'Eau et masses d'eau

La Directive Cadre européenne sur l'Eau

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) n°2000/60/CE vise à établir un cadre général et cohérent pour la gestion et la protection des eaux superficielles et souterraines, tant du point de vue qualitatif que quantitatif, à l'échelle européenne.

Sa transcription en droit français s'est faite par la loi n°2004-338 du 21 avril 2004.

La DCE impulse un changement d'optique, notamment en préconisant le passage d'une obligation de moyens à une obligation de résultats. Les objectifs qu'elle définit s'imposent pour 2015 à tous les pays membres de l'Union Européenne.

L'ensemble des milieux aquatiques, continentaux et littoraux (à la fois estuariens et côtiers), superficiels et souterrains, est concerné par l'application de cette directive. Chacun de ces milieux fait l'objet d'une sectorisation en masses d'eau cohérentes sur les plans de leurs caractéristiques naturelles et socio-économiques. La masse d'eau correspond à un volume d'eau sur lequel des objectifs de qualité, voire de quantité, sont définis. La masse d'eau doit être considérée comme une unité d'analyse servant à évaluer l'atteinte ou non des objectifs fixés par la DCE.

Ces masses d'eau relèvent de deux catégories :

- les masses d'eau de surface : rivières, lacs, eaux de transition (estuariens), eaux côtières. Ces masses d'eau peuvent être artificielles ou fortement modifiées,
- les masses d'eau souterraines.

Les masses d'eau artificielles, ou fortement modifiées, sont définies comme des masses d'eau créées par l'activité humaine ou des masses d'eau qui, à la suite d'altérations physiques dues à l'activité humaine, sont modifiées fondamentalement et de manière irréversible.

L'objectif de cette directive est d'assurer d'ici 2015 :

- la non-détérioration des masses d'eau,
- le bon état écologique et chimique des masses d'eau de surface, le bon potentiel écologique et le bon état chimique pour les masses d'eau de surface artificielles ou fortement modifiées,
- le bon état quantitatif et chimique des masses d'eau souterraines,
- la suppression des rejets de substances dangereuses prioritaires,
- l'atteinte des normes et objectifs fixés par les directives existantes dans le domaine de l'eau.

La DCE prévoit néanmoins la possibilité d'une dérogation de deux fois six ans à condition qu'elle soit justifiée (2015, 2021 et 2027).

Le bon état chimique correspond au respect des normes de qualité environnementales fixées par les directives européennes. L'état chimique n'est pas défini par type de masses d'eau : tous les milieux aquatiques sont soumis aux mêmes règles, qu'il s'agisse de cours d'eau ou de plans d'eau. Les paramètres concernés sont les substances dangereuses (8) et les substances prioritaires (33). Il n'y a que deux classes d'état (respect ou non-respect).

L'état écologique se décline pour chacun des paramètres considérés en cinq classes d'état (très bon à mauvais). Les référentiels et le système d'évaluation se fondent sur des paramètres biologiques et des paramètres physico-chimiques soutenant la biologie.

La DCE impose des plans de gestion à l'échelle de grands bassins. En France, ces plans de gestion sont les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

Les masses d'eau du SAGE Layon Aubance : objectifs et état actuel

Le SAGE Layon Aubance est concerné par 12 masses d'eau superficielles et 6 masses d'eau souterraines.

Pour chaque masse d'eau, l'objectif se compose d'un niveau d'ambition et d'un délai.

Sur le territoire du SAGE Layon Aubance, le niveau d'ambition est toujours le bon état écologique, chimique et global. Les délais sont 2015 ou 2021.

Le choix d'un report de délai est motivé, conformément à la directive cadre sur l'eau, par les conditions naturelles (CN), la faisabilité technique (FT) ou les coûts disproportionnés.

Les objectifs par masse d'eau sont résumés dans le tableau suivant et illustrés par la carte ci-après.

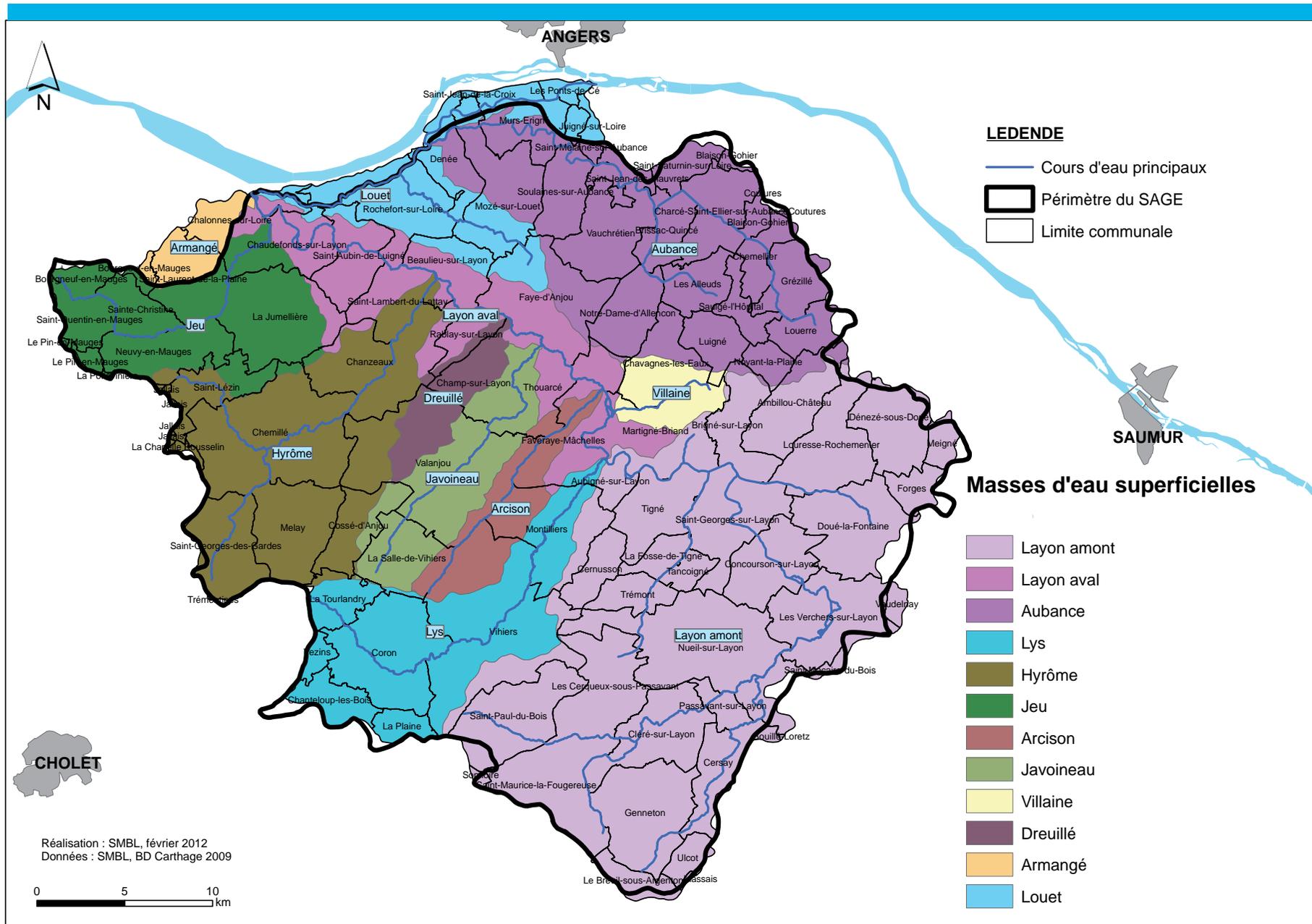
L'état écologique 2009, qui correspond aux données 2006-2007, est globalement un état moyen pour les cours d'eau du territoire Layon Aubance, hormis le Javoineau dont l'état est médiocre.

L'état chimique et l'état global 2009 des masses d'eau ne sont pas disponibles.

Masses d'eau superficielles du SAGE Layon Aubance

Nom de la rivière	Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Objectif d'état écologique	Objectif d'état chimique	Objectif d'état global	Motivation du choix de l'objectif	Paramètres déclassants	Paramètres justifiant le report de délai
Layon	FRGR0526	Le Layon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Lys	Bon état 2021	Bon état 2021	Bon état 2021	CD, FT	Macropolluants Pesticides Morphologie Hydrologie	Morphologie Hydrologie
Layon	FRGR0527	Le Layon depuis la confluence du Lys jusqu'à sa confluence avec la Loire	Bon état 2021	Bon état 2021	Bon état 2021	CD, FT	Macropolluants Pesticides Morphologie Hydrologie	Morphologie Hydrologie
Aubance	FRGR0528	L'Aubance et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Louet	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2021	CN, FT	Macropolluants Pesticides Morphologie Hydrologie	Morphologie Hydrologie
Lys	FRGR0529	Le Lys et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Layon	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	/	Macropolluants	/
Hyrôme	FRGR0530	L'Hyrôme et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Layon	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2021	FT	Macropolluants Pesticides Morphologie Hydrologie	Morphologie Hydrologie
Jeu	FRGR0531	Le Jeu et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Layon	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	/	/	/
Arcison	FRGR2129	L'Arcison et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Layon	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	/	/	/
Javoineau	FRGR2142	Le Javoineau et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Layon	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2021	FT	Morphologie Hydrologie	Morphologie Hydrologie
Villaine	FRGR2152	La Villaine et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Layon	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	/	/	/
Dreuillé	FRGR2170	Le Dreuilé et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Layon	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	/	/	/
Armangé	FRGR2189	L'Armangé et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Layon	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	/	/	/
Louet	FRGR2218	Le Louet et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Layon	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	/	/	/

Masses d'eau superficielles du SAGE Layon Aubance



Etat écologique et objectifs des masses d'eau superficielles

Bassin Loire-Bretagne

SAGE Layon - Aubance

Etat ou potentiel écologique et niveau de confiance de l'état

Cours d'eau

Etat					Niveau de confiance de l'état
Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais	
					Elevé
					Moyen
					Faible

Plans d'eau, estuaires et eaux côtières

Niveau de confiance de l'état	Etat ou potentiel écologique
Elevé (É)	Très bon (bleu clair)
Moyen (M)	Bon (bleu vert)
Faible (f)	Moyen (jaune)
	Médiocre (orange)
	Mauvais (rouge)
	Information insuffisante (gris)

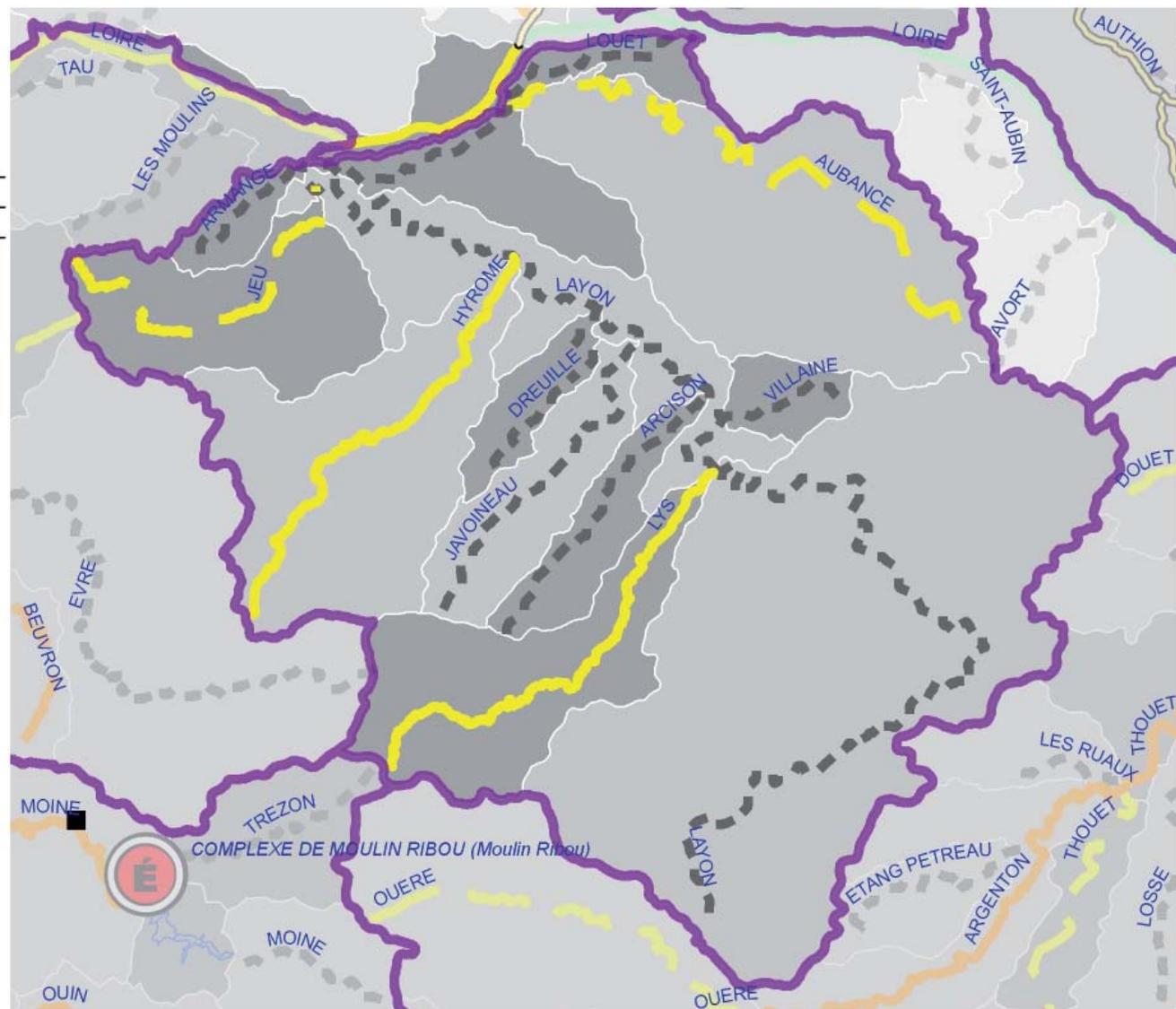
	MEFM MEA
	Masse d'eau surfacique

Echéances des objectifs

	2015
	2021
	2027
	objectif moins strict
	villes principales
	SAGE

Etat écologique 2009 des eaux de surface avec niveaux de confiance moyen et élevé

Cours d'eau (données 2008-2009)
Plans d'eau (données 2005 à 2009)
Eaux littorales (données 2007 à 2009)



Masses d'eau souterraines du SAGE Layon Aubance

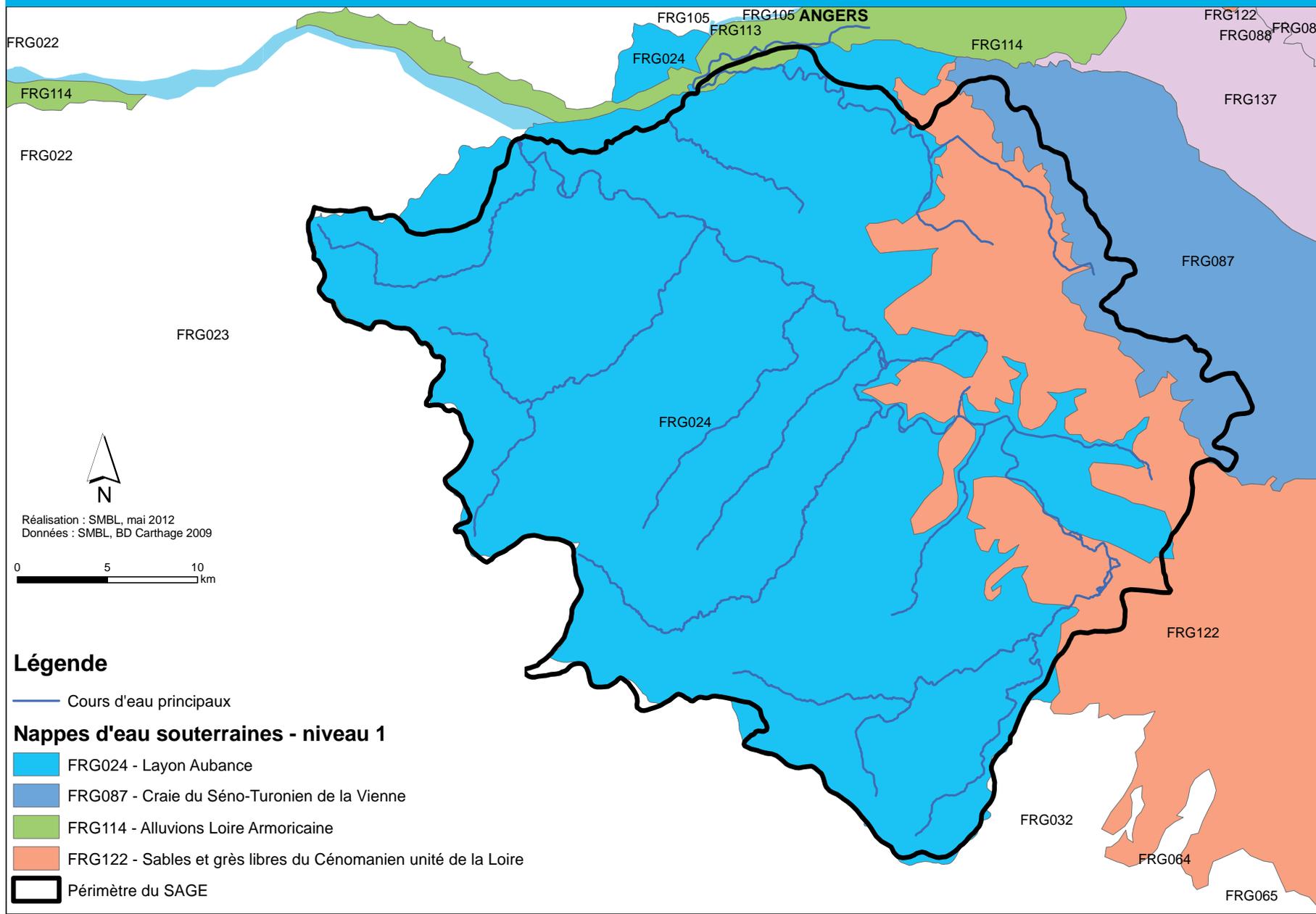
Nom masse d'eau souterraine	Code masse d'eau souterraine	Niveaux	Objectif état chimique	Échéance objectif état chimique	Objectif état quantitatif	Échéance objectif état quantitatif	Objectif état global	Échéance objectif état global	Motivation du choix de l'objectif *
Layon - Aubance	FRGG024	1	Bon état	2027	Bon état	2015	Bon état	2027	CN
Craie du Séno-Turonien du BV de la Vienne	FRGG087	1	Bon état	2021	Bon état	2015	Bon état	2021	CD;CN
Alluvions Loire Armoricaïne	FRGG114	1	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015	
Sables et grès libres du Cénomanién unité de la Loire	FRGG122	1	Bon état	2021	Bon état	2015	Bon état	2021	CN
Calcaires et marnes de l'infra-Toarcién au nord du seuil de Poitou	FRGG064	2	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015	
Sables et grès captifs du Cénomanién unité de la Loire	FRGG142	2	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015	

Remarque :

Masse d'eau souterraine de niveau 1 = masse d'eau souterraine libre

Masse d'eau souterraine de niveau 2 = masse d'eau souterraine captive

Masses d'eau souterraines du SAGE Layon Aubance



Etat et objectifs des masses d'eau souterraines

Bassin Loire-Bretagne

SAGE Layon - Aubance

Etat chimique 2009 des eaux souterraines

Données 2007 à 2009

Etat et objectifs chimiques

-  Bon état et objectif 2015
-  Bon état et objectif 2021
-  Etat médiocre et objectif 2015 nitrate seul
-  Etat médiocre et objectif 2021 ou 2027 nitrate seul
-  Etat médiocre et objectif 2015 pesticide seul
-  Etat médiocre et objectif 2021 ou 2027 pesticide seul
-  Etat médiocre nitrates et pesticides et objectif 2021 ou 2027
-  Tendence à la hausse

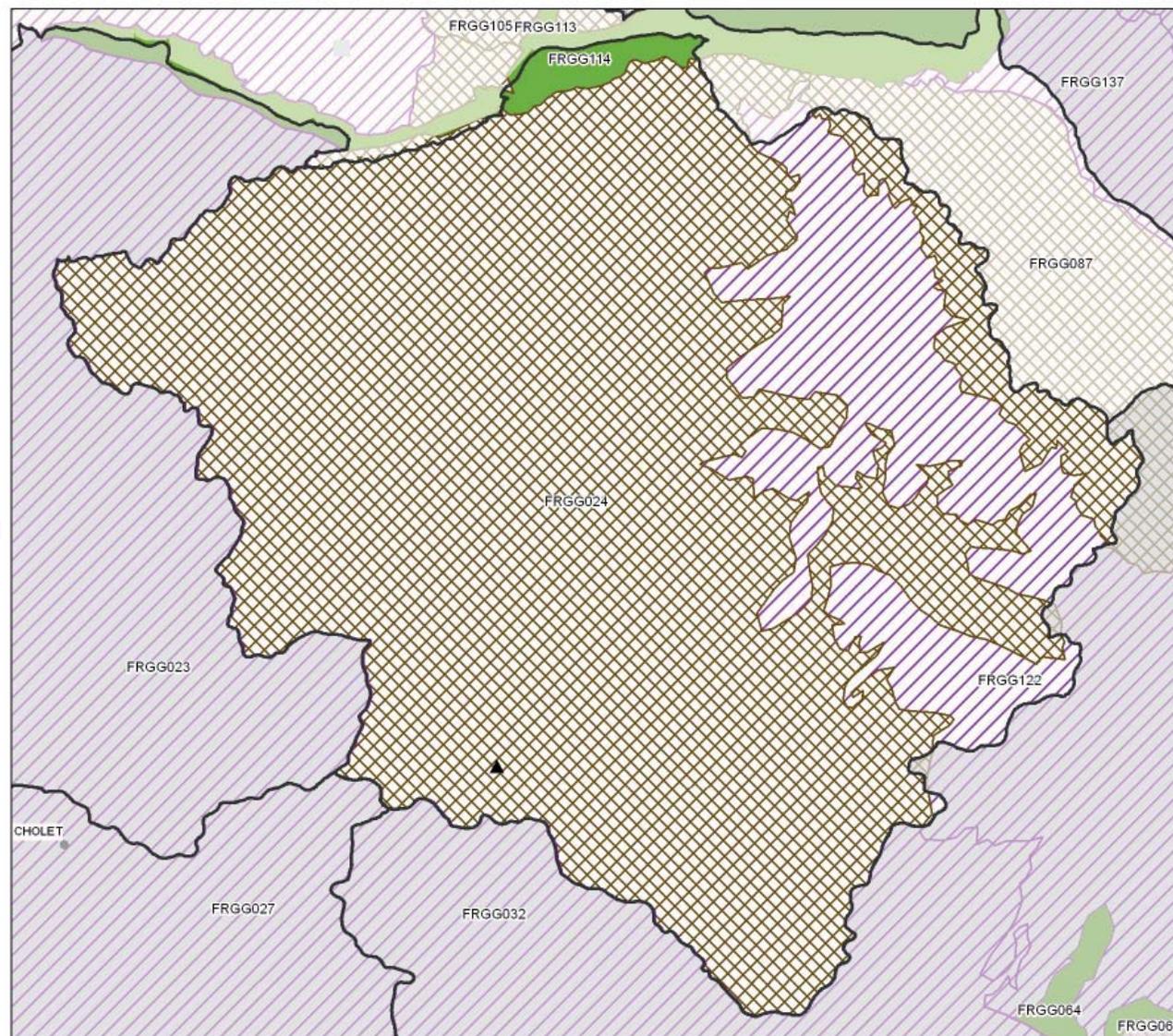
Stations du Réseau de Surveillance

Cause de l'état médiocre

-  cause nitrates
-  cause pesticides
-  villes principales
-  SAGE

0 4 8 12 Kilomètres

©BD CarThAgE Loire-Bretagne 2009 - DEP - 21/04/2011
Agence de l'eau Loire Bretagne 2011



SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015 et programme de mesures

Objectifs du SDAGE Loire-Bretagne

Adopté par le Comité de bassin le 15 octobre et entré en vigueur le 17 décembre 2009, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) définit pour une période de six ans les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau et des objectifs de qualité et de quantité des eaux.

Il décrit la stratégie du bassin pour stopper la détérioration des eaux et retrouver un bon état de toutes les eaux, cours d'eau, plans d'eau, nappes et côtes, en tenant compte des facteurs naturels (délais de réponse des milieux aquatiques), techniques (faisabilité) et économiques.

Le SDAGE a pour objectif de passer de 25 % à 61 % de bon état des eaux en 2015. Il comprend :

- les orientations générales et les dispositions qui permettent de répondre à chacun des quinze enjeux identifiés pour la reconquête de la qualité des eaux du bassin,
- la liste des projets susceptibles de déroger au principe de non détérioration de la qualité des eaux énoncé par la directive cadre sur l'eau,
- les objectifs de qualité pour chaque cours d'eau, plan d'eau, nappe, estuaire ou portion de littoral,
- la liste des eaux artificielles ou fortement modifiées, des axes migrateurs et des réservoirs biologiques du bassin.

Le SDAGE s'articule autour de 15 orientations fondamentales et 68 dispositions.

Les 15 orientations fondamentales sont les suivantes :

- repenser les aménagements de cours d'eau,
- réduire la pollution par les nitrates,
- réduire la pollution organique,
- maîtriser la pollution par les pesticides,
- maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses,
- protéger la santé en protégeant l'environnement,
- maîtriser les prélèvements d'eau,
- préserver les zones humides et la biodiversité,

- rouvrir les rivières aux poissons migrateurs,
- préserver le littoral,
- préserver les têtes de bassin versant,
- réduire le risque d'inondations par les cours d'eau,
- renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques,
- mettre en place des outils réglementaires et financiers,
- informer, sensibiliser, favoriser les échanges.

Le SDAGE est complété par un programme de mesures qui identifie les principales actions à conduire d'ici 2015 pour atteindre les objectifs.

Enfin des documents d'accompagnement fournissent des informations complémentaires permettant de mieux comprendre le contenu du SDAGE et du programme de mesures.

La portée juridique du SDAGE Loire-Bretagne

Les programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau (autorisations, déclarations, schémas départementaux des carrières...) et les SAGE doivent être compatibles ou rendus compatibles avec les dispositions du SDAGE.

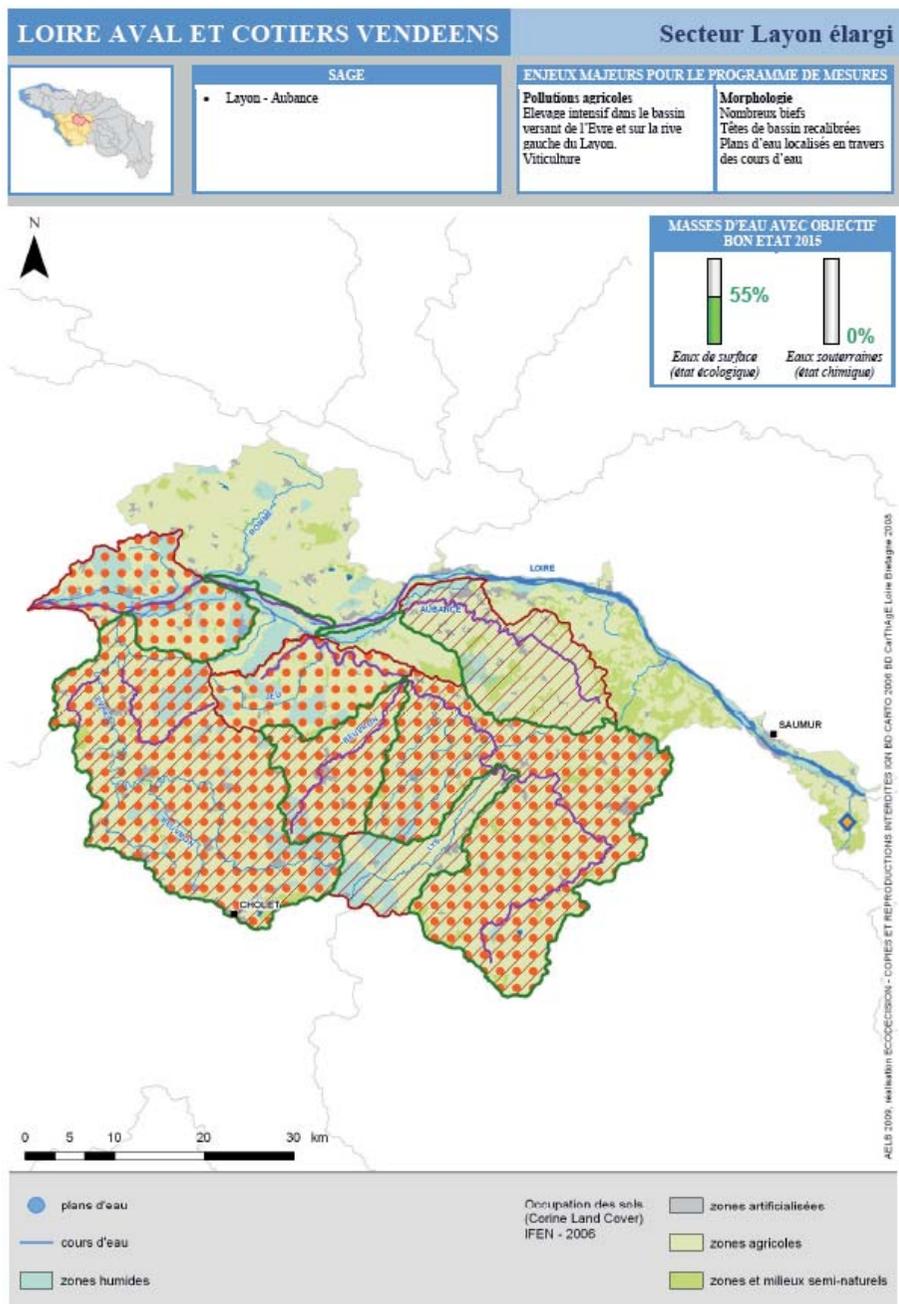
Les documents d'urbanisme (schémas de cohérence territoriale, plans locaux d'urbanisme, cartes communales) doivent être compatibles avec ses orientations fondamentales et ses objectifs.

Le programme de mesures

Les mesures clés du programme de mesures concernant le SAGE Layon Aubance sont présentées ci-après. Elles concernent :

- les pollutions par les collectivités et les industriels,
- les pollutions d'origine agricole,
- l'hydrologie,
- la morphologie,
- les zones humides.

SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015 - programme de mesures



MESURES-CLEFS 2010-2015 **Secteur Layon élargi**

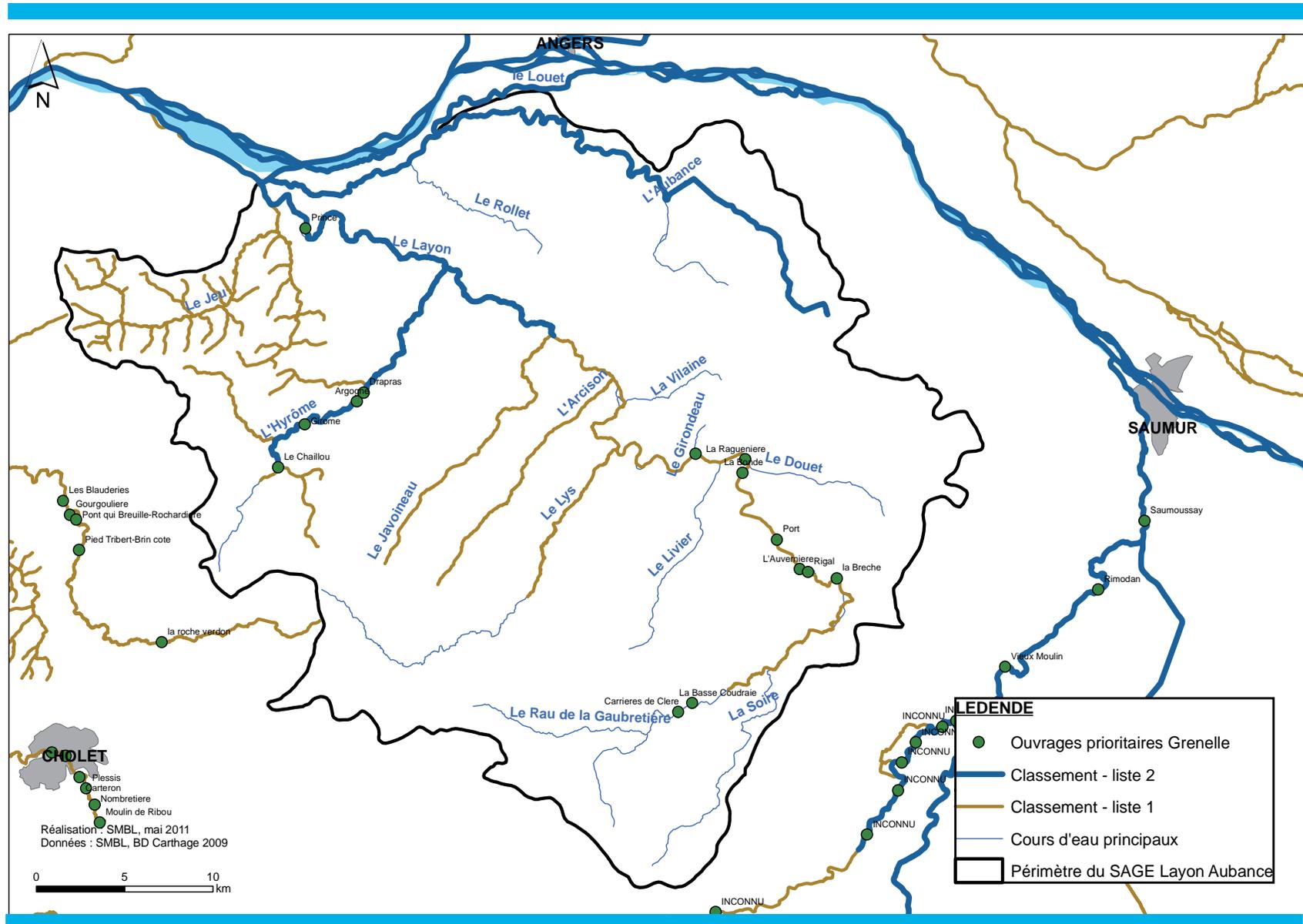
Zone application	Codes	Intitulé de la mesure	Maîtrise d'ouvrage	Coût (M€)	Mise en œuvre
POLLUTIONS COLLECTIVITES et INDUSTRIELS					
	01B1	Améliorer la collecte, le stockage et transfert des eaux usées vers les stations d'épuration (temps de pluie)	Collectivités	2,1	R
	01B2	Réduire les rejets au milieu récepteur à l'étiage	Collectivités	-	C
	02C3	Améliorer le traitement des rejets collectifs des agglomérations < 2000 EH	Collectivités	7,9	R
	08B6 08E1	Réduire les apports en pesticides par les collectivités et par les infrastructures publiques - Elaborer des plans de désherbage communaux - Utiliser des techniques alternatives	Collectivités	2,1	C
POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE					
	08B2 08B3	Améliorer l'animation/coordination à une échelle de bassin versant dans le domaine agricole Réaliser des diagnostics d'exploitation	Agriculteurs	4,4	C
	08D2	Equiper des exploitations agricoles pour maîtriser les pollutions ponctuelles par les pesticides	Agriculteurs	8,3	F
	08E30	Améliorer les pratiques agricoles - Planter des cultures intermédiaires en période de risque - Limiter les transferts par des dispositifs tampon - Améliorer les pratiques agricoles pesticides et/ou utiliser les techniques alternatives - Améliorer les pratiques agricoles de fertilisation - Faire évoluer les systèmes de production (agriculture biologique, systèmes fourragers économes en intrants...)	Agriculteurs	10	F/C
HYDROLOGIE					
	09D2	Réduire les prélèvements estivaux pour l'irrigation - Economiser l'eau - Mettre en place des mesures agricoles environnementales de limitation de l'irrigation	Agriculteurs	2,1	C
MORPHOLOGIE					
	13A2	Restaurer la morphologie du lit mineur pour restaurer les habitats aquatiques	Collectivités /Propriétaires	4,4	C
	13B1 13B2 13B3	Intervenir sur les berges et la ripisylve - Gérer les espèces envahissantes, restaurer - Restaurer par génie végétal, retalutage et stabilisation de berges, plantations	Collectivités /Propriétaires	5,2	C
	13C2 13C3	Gérer, aménager ou supprimer les ouvrages existants Améliorer la gestion hydraulique, modifier les ouvrages, créer des vannes de fond, aménager des passes à poissons...	Collectivités /Propriétaires	0,02	C
	13D1	Améliorer la connectivité latérale Reconnecter et restaurer des bras morts, prairies humides, créer des frayères à brochet...	Collectivités /Propriétaires	0,48	C
	13E1	Restaurer la fonctionnalité des rivières et leurs annexes Travaux globaux de restauration, de renaturation...	Collectivités /Propriétaires	21	C
ZONES HUMIDES					
	14C1 14C2 14D1	Gérer, entretenir et restaurer les zones humides - Mettre en place des conventions de gestion - contractualisation (dont mesures agro-environnementales zones humides) - Acquérir des zones humides - Restaurer les fonctionnalités des zones humides	Collectivités/ Propriétaires/ Agriculteurs	3,3	C/F

Mesure non zonée à appliquer en fonction d'enjeux locaux spécifiques

Captages prioritaires : les mesures pertinentes sur les pollutions d'origine agricole s'appliquent à l'aire d'alimentation de ces captages

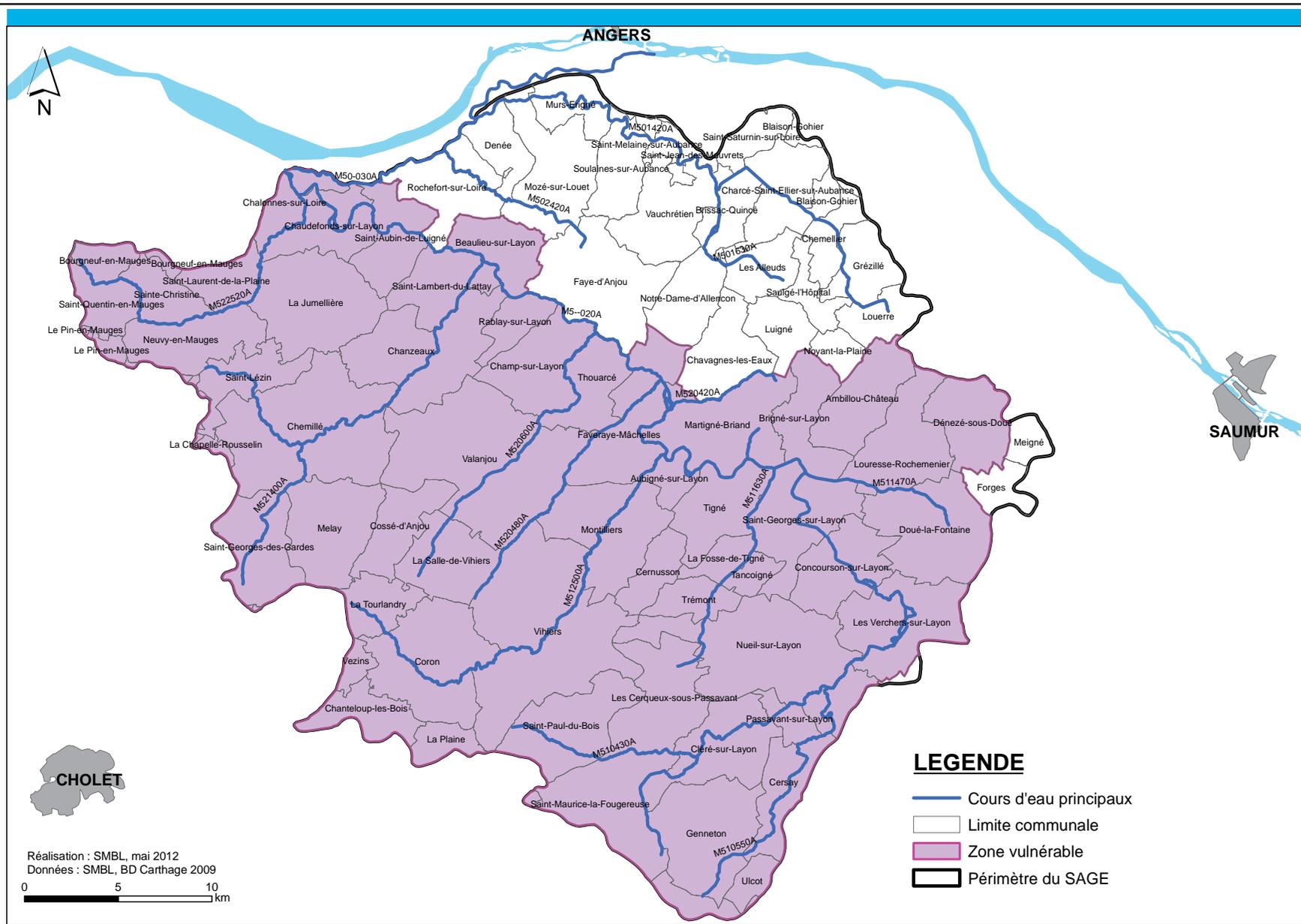
R : dispositions réglementaires
F : incitations financières
C : accords négociés

Classement des cours d'eau et ouvrages prioritaires Grenelle



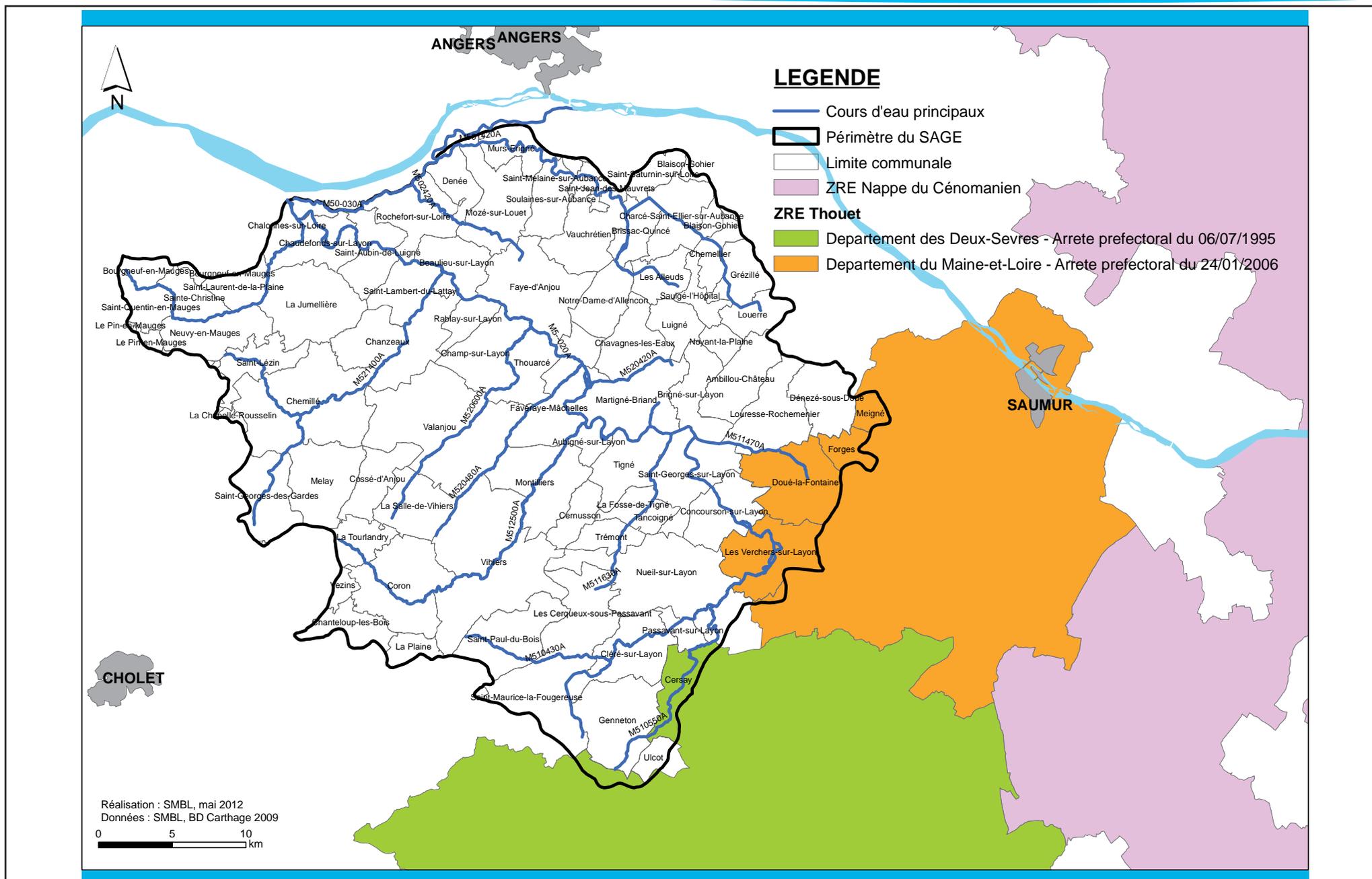
Le classement des cours d'eau (listes 1 et 2) est défini par les arrêtés du 10 juillet 2012.

Zones vulnérables

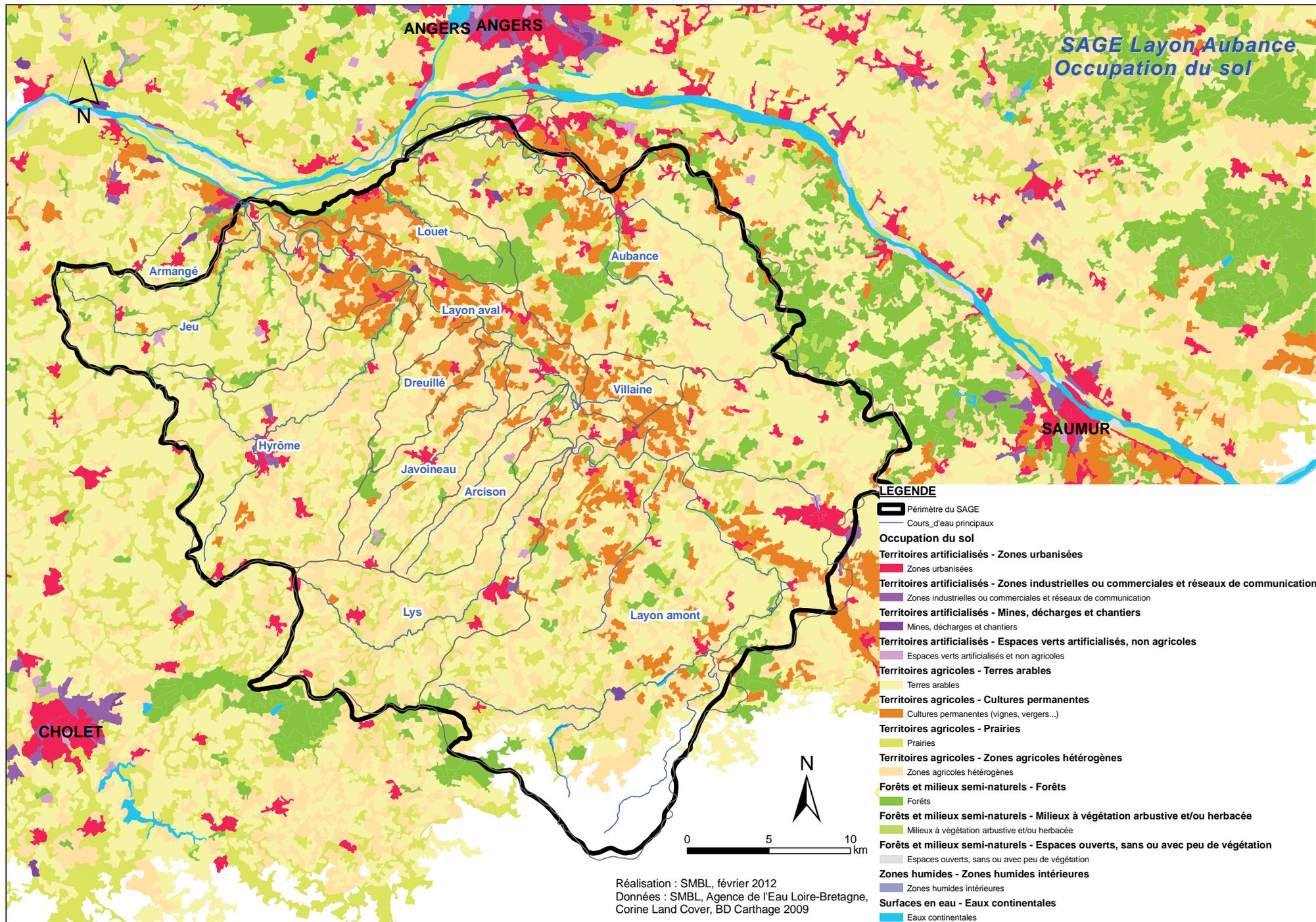


En 2012, il est prévu la révision des zones vulnérables suite à la cinquième campagne de surveillance qui s'est déroulée du 1er octobre 2010 au 30 septembre 2011. Cette révision sera arrêtée avant fin 2012.

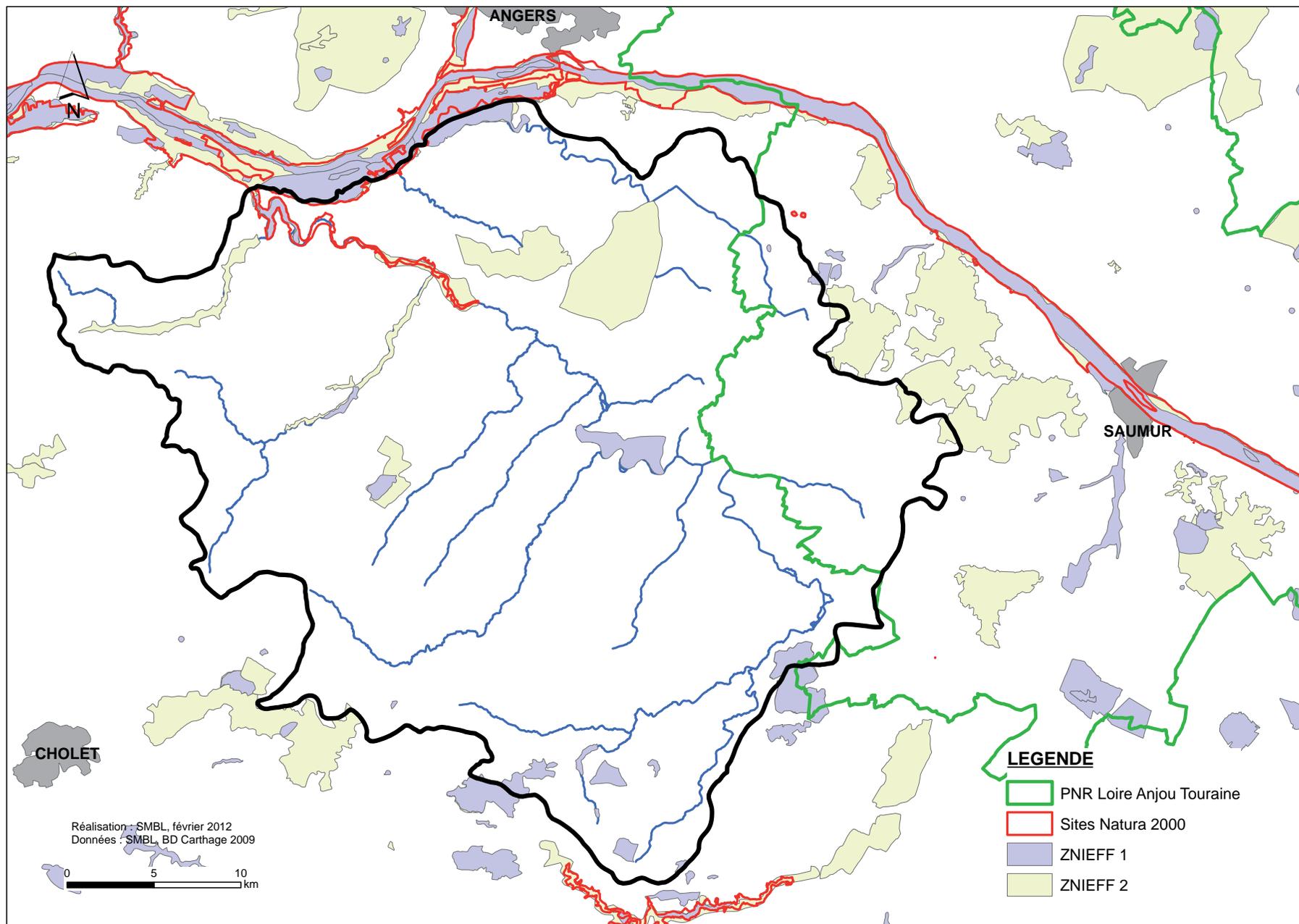
Zones de répartition des eaux



1.3 - OCCUPATION DU SOL ET CONTEXTE NATUREL



Patrimoine naturel



2 - ACTEURS DU TERRITOIRE CONCERNES PAR LA GESTION DE L'EAU

La gestion de l'eau et des milieux aquatiques concerne une multitude d'acteurs sur le territoire du SAGE Layon Aubance.

• L'Etat et ses établissements publics

- Les services déconcentrés de l'Etat :
 - Préfectures de Région Pays-de-la-Loire et Poitou-Charentes et leurs services (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement - DREAL
 - Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt - DRAAF - Agences Régionales de la Santé - ARS - Conférence régionale Ecophyto en pluripartenariat CREPEPP)
 - Préfectures de Département de Maine-et-Loire et Deux-Sèvres et leurs services (Directions départementales des territoires - DDT)
- Les établissements publics :
 - Agence de l'Eau Loire-Bretagne (délégation Anjou Maine)
 - Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)

• Les collectivités territoriales, structures intercommunales et établissements publics locaux

- Les communes
Les communes concernées par le territoire du SAGE Layon Aubance sont présentées dans le paragraphe 1.1.
- Les établissements publics de coopération intercommunale
 - Les communautés de communes (CdC)
 - CdC Loire-Layon
 - CdC Loire-Aubance
 - CdC du Gennois
 - CdC de la Région de Doué-la-Fontaine
 - CdC du Vihierois-Haut-Layon
 - CdC de la Région de Chemillé
 - CdC du canton de Montrevault
 - CdC du canton de St-Florent-le-Vieil
 - CdC des Côteaux du Layon
 - Les communautés d'agglomération (CA)
 - CA Angers Loire Métropole
 - CA du Choletais
- Les départements
 - Conseil Général de Maine-et-Loire
 - Conseil Général des Deux-Sèvres

- Les Régions
 - Conseil Régional des Pays-de-la-Loire
 - Conseil Régional Poitou-Charentes
- Les syndicats intercommunaux
 - les SIAEP,
 - les SIVOM,
 - le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Louet
- Les syndicats mixtes
 - le Syndicat Mixte du Bassin du Layon (SMBL)
 - le Syndicat Mixte du Bassin de l'Aubance (SMiBA)
 - le Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine
- L'Etablissement Public Loire

• Les organisations professionnelles

- la Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire
- la Fédération Viticole de l'Anjou
- l'Association Technique Viticole
- la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire
- le GABB Anjou
- le CIVAM 49
- Terrena, AGRILOIRE CAPL, SCPA, LVVD, les coopératives de la Loire
- UDCUMA 49

• Les instituts techniques et de recherche

- Institut Français de la Vigne et du Vin (IFVV)
- Université d'Angers

• Les associations

- la Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (FREDON) des Pays-de-la-Loire et la FDGDON 49
- la Fédération de Pêche 49 et les AAPPMA
- la Fédération de Chasse 49 et les ACCA
- EDEN (Etude des Espaces Naturels)
- CPIE Loire et Mauges
- Camifolia
- Association des riverains du Layon moyen
- Association des riverains de l'Aubance
- Sauvegarde de l'Anjou
- CLCL
- Horizon Bocage
- Mission Bocage
- Association des irrigants du bassin de l'Aubance
- Association des rosieristes de la région de Doué

3 - ETAT DE LA RESSOURCE EN EAU

3.1 - HYDROLOGIE QUANTITATIVE

Régime hydrologique des cours d'eau

Le régime hydrologique des cours d'eau des bassins du Layon et de l'Aubance peut être analysé à partir de 5 stations de mesure de débit dont les caractéristiques sont données dans le tableau suivant.

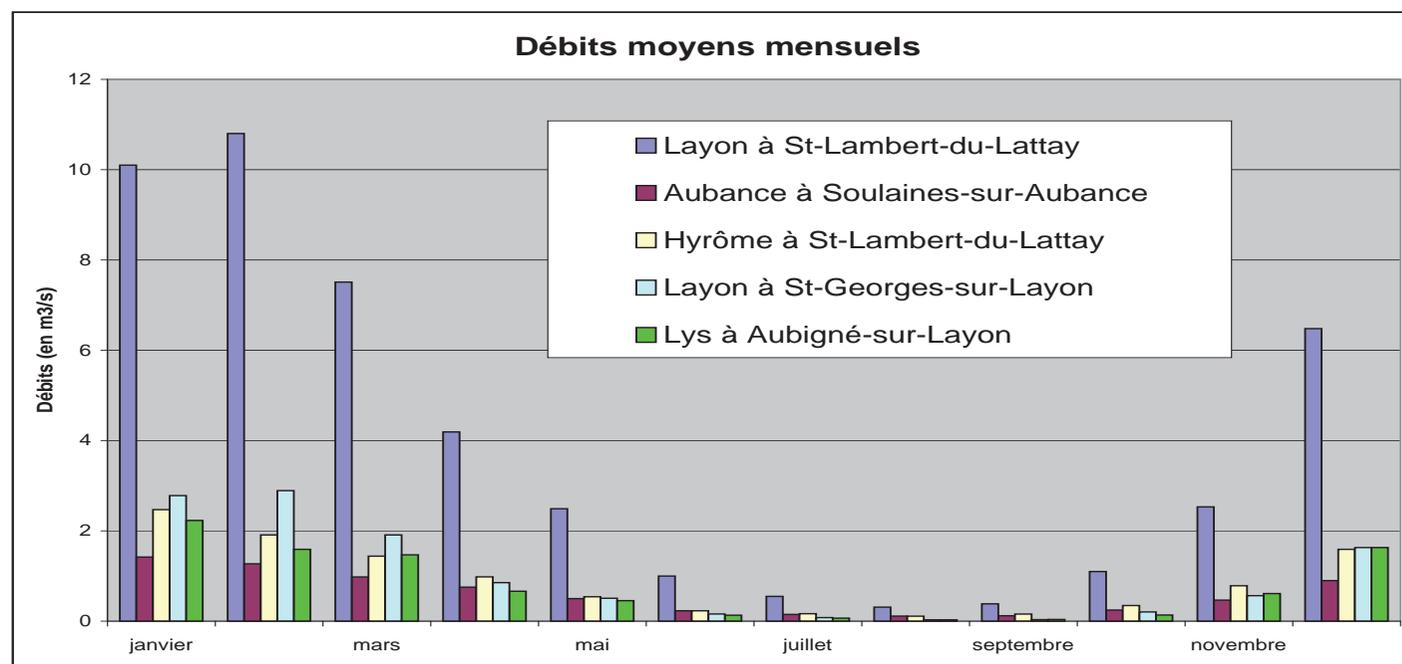
Les débits moyens mensuels du Layon, de l'Aubance, de l'Hyrôme et du Lys sont présentés dans le graphique ci-contre.

Le régime hydrologique général des cours d'eau laisse apparaître un caractère pluvial très marqué avec une période hivernale de fort débit (décembre à avril) et une période estivale d'étiage (juillet à septembre).

Le tableau ci-après donne les débits caractéristiques (débit moyen annuel ou module, débits d'étiage, débits de crue).

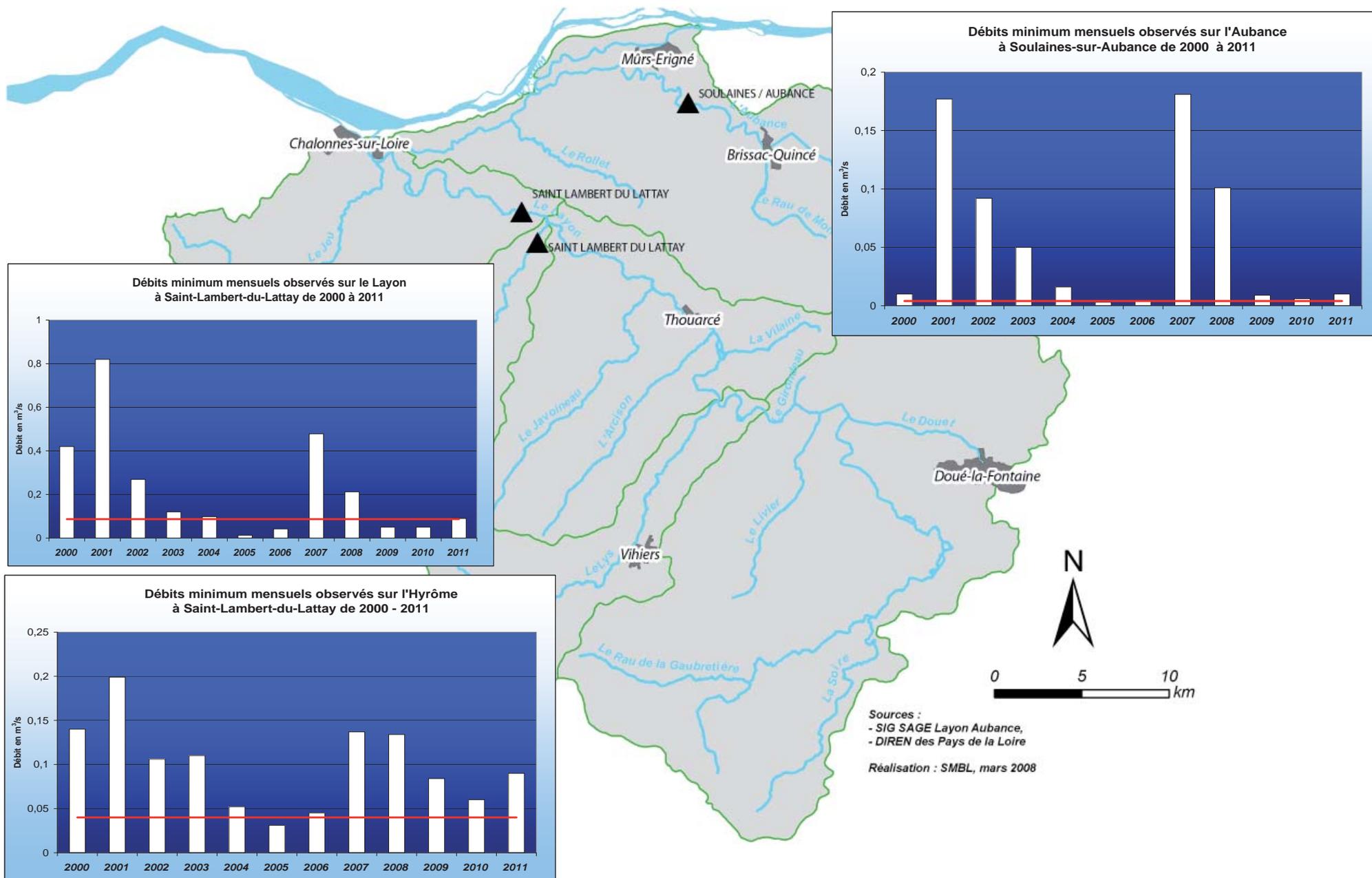
Les débits d'étiage sont particulièrement faibles. Si l'on considère l'évolution des débits minimum mensuels depuis 2000 (cf carte ci-contre), il en ressort une forte amplitude :

- Layon : de 13 l/s en 2005 à 820 l/s en 2001,
- Aubance : de 3 l/s en 2005 à 180 l/s en 2007,
- Hyrôme : de 31 l/s en 2005 à 200 l/s en 2001.



Débits caractéristiques (source : banque HYDRO)					
Stations de mesure de débit	Layon St-Georges-sur-Layon code M5102010 (période 1967-2012)	Layon St-Lambert-du-Lattay code M5222010 (période 1967-2012)	Aubance Soulaines-sur-Aubance code M5014220 (période 1982-2012)	Hyrôme St-Lambert-du-Lattay code M5214020 (période 1980-2012)	Lys Aubigné-sur-Layon code M5124310 (période 1996-2012)
Surface du bassin versant	259 km ²	920 km ²	172 km ²	151 km ²	121 km ²
Module	0,961 m ³ /s 3,7 l/s/km ²	3,92 m ³ /s 4,3 l/s/km ²	0,593 m ³ /s 3,4 l/s/km ²	0,889 m ³ /s 5,9 l/s/km ²	0,751 m ³ /s 6,2 l/s/km ²
QMNA 2	5 l/s	94 l/s	21 l/s	50 l/s	8 l/s
QMNA 5	1 l/s	26 l/s	5 l/s	17 l/s	2 l/s
Débits de crue instantanés					
fréquence biennale	22 m ³ /s	71 m ³ /s	12 m ³ /s	34 m ³ /s	17 m ³ /s
fréquence quinquennale	37 m ³ /s	120 m ³ /s	20 m ³ /s	58 m ³ /s	28 m ³ /s
fréquence décennale	46 m ³ /s	150 m ³ /s	25 m ³ /s	75 m ³ /s	35 m ³ /s
fréquence vicennale	56 m ³ /s	180 m ³ /s	30 m ³ /s	90 m ³ /s	42 m ³ /s
fréquence cinquantiennale	67 m ³ /s	220 m ³ /s	36 m ³ /s	110 m ³ /s	-
Maximum connu	47 m ³ /s (28/12/1999)	245 m ³ /s (28/12/1999)	30 m ³ /s (05/01/1994)	92 m ³ /s (03/01/2003)	40 m ³ /s (03/01/2003)

Eaux superficielles - évolution de l'étiage de 2000 à 2011



Régime hydrologique des années 2010 et 2011 (débits moyens mensuels)

		janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	moyenne
Layon à St-Lambert-du-Lattay														
2010	valeur en m3/s	11,74	10,52	7,67	4,92	1,09	0,53	0,09	0,05	0,08	0,23	0,54	3,9	3,45
	% par rapport à la moyenne	116,2%	97,4%	102,1%	117,4%	43,8%	53,0%	16,4%	16,1%	20,8%	20,9%	21,3%	60,2%	87,2%
2011	valeur en m3/s	5,33	3,34	2,4	0,81	0,53	0,28	0,09	0,17	0,13	0,13	0,42	5,42	1,59
	% par rapport à la moyenne	52,8%	30,9%	32,0%	19,3%	21,3%	28,0%	16,4%	54,8%	33,9%	11,8%	16,6%	83,6%	40,2%
moyenne 1967-2011	valeur en m3/s	10,1	10,8	7,51	4,19	2,49	1	0,549	0,31	0,384	1,1	2,53	6,48	3,95
Aubance à Soulaines-sur-Aubance														
2010	valeur en m3/s	1,05	1,02	1,12	0,71	0,24	0,15	0,05	0,02	0,03	0,01	0,12	0,55	0,42
	% par rapport à la moyenne	73,9%	80,3%	114,4%	94,2%	48,0%	64,9%	33,3%	17,9%	25,0%	4,1%	25,8%	61,2%	70,9%
2011	valeur en m3/s	0,61	0,53	0,43	0,21	0,07	0,03	0,01	0,02	0,02	0,05	0,07	0,32	0,20
	% par rapport à la moyenne	43,0%	41,7%	43,9%	27,9%	14,0%	13,0%	6,7%	17,9%	16,7%	20,3%	15,0%	35,6%	33,2%
moyenne 1982-2011	valeur en m3/s	1,42	1,27	0,979	0,754	0,5	0,231	0,15	0,112	0,12	0,246	0,466	0,899	0,60
Hyrôme à St-Lambert-du-Lattay														
2010	valeur en m3/s	1,98	2,13	1,64	1,14	0,24	0,22	0,07	0,06	0,08	0,1	0,2	0,81	0,72
	% par rapport à la moyenne	80,2%	111,5%	113,9%	116,2%	44,4%	95,7%	42,4%	54,1%	51,0%	28,8%	25,5%	50,9%	80,8%
2011	valeur en m3/s	1,1	0,73	0,53	0,19	0,11	0,16	0,08	0,11	0,09	0,1	0,14	1,19	0,38
	% par rapport à la moyenne	44,5%	38,2%	36,8%	19,4%	20,3%	69,6%	48,5%	99,1%	57,3%	28,8%	17,8%	74,8%	42,2%
moyenne 1980-2011	valeur en m3/s	2,47	1,91	1,44	0,981	0,541	0,23	0,165	0,111	0,157	0,347	0,785	1,59	0,89

Les débits d'objectifs d'étiage

Les années 2010 et 2011 présentent des débits inférieurs aux valeurs moyennes.

En 2010, le débit moyen annuel du Layon à St-Lambert, de l'Aubance à Soulaines et de l'Hyrôme à St-Lambert présente une baisse respectivement de 13 %, 29 % et 19 % par rapport à la valeur moyenne.

L'année 2011 est encore plus déficitaire : le débit moyen annuel du Layon à St-Lambert, de l'Aubance à Soulaines et de l'Hyrôme à St-Lambert présente une baisse respectivement de 60 %, 67 % et 58 % par rapport à la valeur moyenne.

Le DOE ou Débit Objectif d'Etiage est la valeur de débit d'étiage au-dessus de laquelle, il est considéré qu'à l'aval du point de suivi, l'ensemble des usages est en équilibre avec le bon fonctionnement du milieu aquatique.

Le DSA ou Débit Seuil d'Alerte est la valeur « seuil » qui déclenche les premières mesures de restriction pour certaines activités. Ces premières mesures sont prises à l'initiative de l'autorité préfectorale.

Cours d'eau	Station hydrométrique	Surface de bassin versant (Km ²)	Débit Objectif d'Etiage (L/s)	Débit Seuil d'Alerte (L/s)
Layon	Saint-Lambert-du-Lattay	920	87	184

Eaux souterraines

Les données quantitatives relatives aux eaux souterraines sont fournies par trois piézomètres existant sur le territoire du SAGE Layon Aubance : à Chemillé, Doué-la-Fontaine et Louerre.

Elles sont disponibles dans le diagnostic actualisé du SAGE Layon Aubance, établi dans le cadre de la révision (SCE - juillet 2012).

3.2 - QUALITE DES EAUX

Réseaux de suivi des eaux superficielles

Les indicateurs d'état de la ressource constituent les principaux indicateurs de résultats du SAGE.

L'évaluation de la qualité des eaux

Pour évaluer la qualité de l'eau, de nombreux paramètres sont mesurés.

Les résultats sont comparés à une grille nationale, appelée SEQ-Eau (Système d'Évaluation de la Qualité de l'Eau).

Le SEQ-Eau fournit des évaluations concernant :

- la qualité physico-chimique de l'eau pour chaque altération d'une part,
- et l'incidence de cette qualité ainsi évaluée sur la biologie et les usages de l'eau, d'autre part.

C'est l'évolution de la qualité des eaux entre les années 2000 et 2011 qui a été analysée. Les cartes et les graphiques suivants regroupent, chaque année, l'ensemble des stations et présentent les résultats issus du SEQ-Eau.

Les réseaux de suivi

A partir de 1987, les points de suivi existants de la qualité des eaux ont constitué le Réseau National de Bassin (RNB). Ce réseau, dont la maîtrise d'ouvrage est maintenant assurée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, a pour objectif de fournir les données nécessaires à l'évaluation de la qualité des cours d'eaux en des points stratégiques du bassin et d'en suivre les évolutions.

En 2007, afin de répondre aux exigences de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE), à savoir notamment l'atteinte du bon état écologique pour la plupart des masses d'eau d'ici 2015, de nouveaux réseaux de suivi, servant au reporting européen, ont été mis en place au niveau national :

- le Réseau de Contrôle de Surveillance (RCS) qui permet d'évaluer l'état général des eaux et les tendances d'évolution au niveau d'un bassin,
- le Réseau de Contrôle Opérationnel (RCO) qui assure le suivi de toutes les masses d'eau qui ne pourront pas atteindre le bon état en 2015 (masses d'eau ayant obtenu un report ou une dérogation d'objectif de bon état pour 2021 ou 2027).

A ces 2 réseaux, viennent s'ajouter :

- le Réseau Complémentaire Agence (RCA),
- le Réseau Départemental suivi par le Conseil Général de Maine-et-Loire.

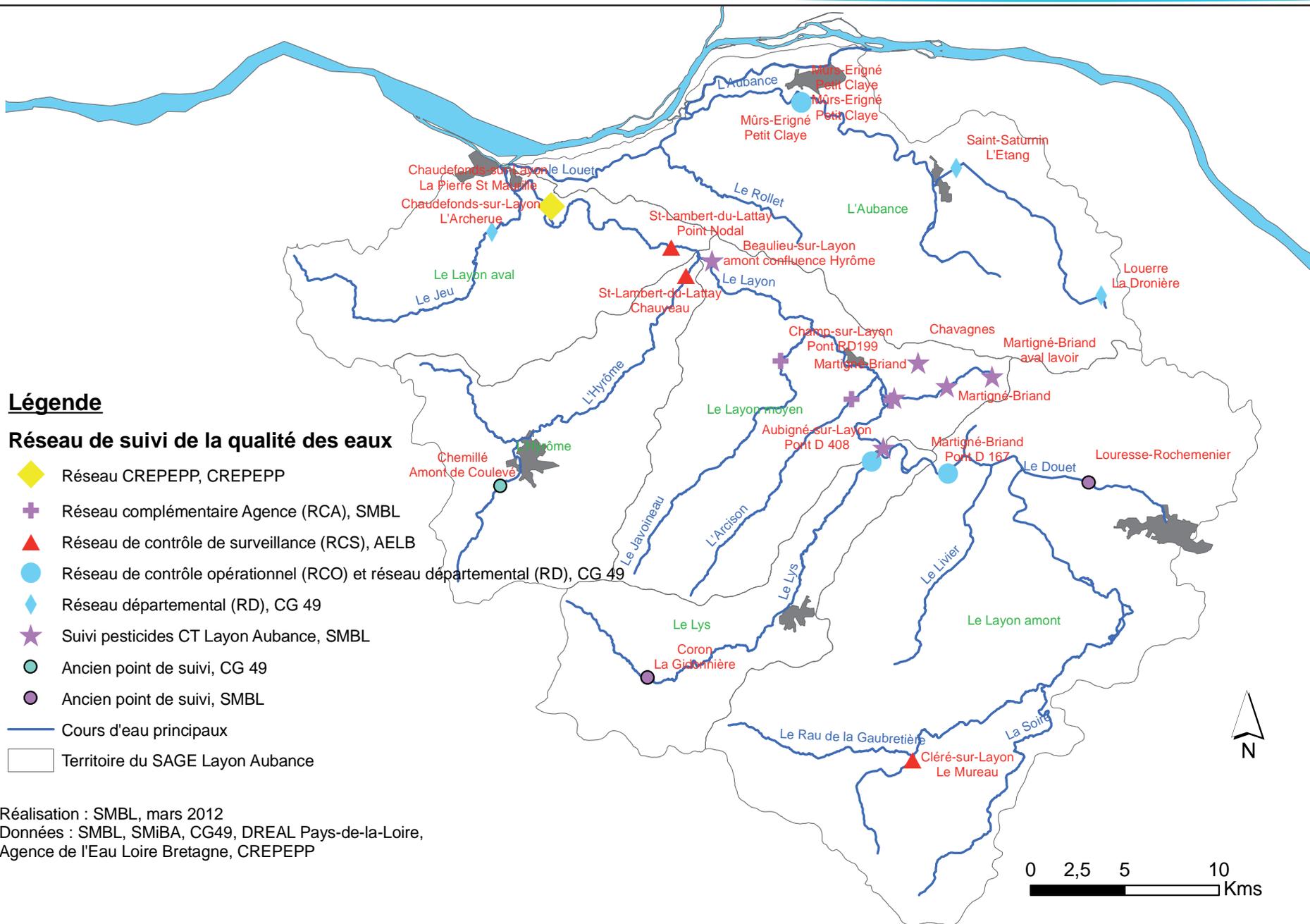
Le réseau de suivi sur le territoire du SAGE Layon Aubance comprend 15 stations en exploitation.

Cours d'eau	N° station	Réseau	Communes	Organisme chargé du suivi
L'Aubance	04133075	RCO	Mûrs-Grigné	CG 49
L'Aubance	04133050	ancien	Soulaines-sur-Aubance	suivi abandonné
L'Aubance	04133800	RCO	Saint-Saturnin-sur-Loire	CG 49
L'Aubance	04133600	RCO	Louerre	CG 49
Le Layon	04134010	RCO	Chaufefonds-sur-Layon	CREPEPP
Le Layon	04134000	RCS	Saint-Lambert-du-Lattay	Agence de l'Eau - MEDDE
Le Layon	04133850	ancien	Rablay-sur-Layon	suivi abandonné
Le Layon	04133550	RCO	Martigné-Briand	CG 49 - agence de l'eau
Le Layon	04133200	RCS	Cléré-sur-Layon	Agence de l'Eau - MEDDE
Le Lys		ancien	Coron	suivi abandonné
Le Lys	04133650	RCO	Aubigné-sur-Layon	CG 49
L'Hyrôme	04133955	ancien	Chemillé	suivi abandonné
L'Hyrôme	04133960	RCS	Saint-Lambert-du-Lattay	Agence de l'Eau - MEDDE
Le Jeu	04134200	RD	Chaufefonds-sur-Layon	CG 49
Le Douet		ancien	Louresse-Rochemenier	suivi abandonné
L'Arcison		RCA	Faveraye-Mâchelles	SMBL
La Villaine		RCA	Martigné-Briand	SMBL
Le Javoineau		RCA	Champ-sur-Layon	SMBL
L'Armangé		RCA	Chalonnnes-sur-Loire	Agence de l'Eau
Le Dreuilé		RCA	Rablay-sur-Layon	Agence de l'Eau

Rappel des objectifs du SAGE :

Altération	Paramètres	Objectifs SAGE	Objectifs DCE (bon état écologique)
Matières organiques et oxydables	DBO ₅ mg/l	5	entre 3 et 6
	Carbone organique dissous (COD) mg/l	6	entre 5 et 7
Matières azotées hors nitrates	NH ₄ ⁺ mg/l	0,5	entre 0,1 et 0,5
Nitrates	NO ₃ ⁻ mg/l	25	entre 10 et 50
Matières phosphorées	Phosphore total mg/l	0,3	entre 0,05 et 0,2
Pesticides	Somme des matières actives µg/l	0,5	cf annexes IX et X de la DCE
Phytoplancton	Chlorophylle a mg/m ³	60	entre 10 et 60

Réseaux de suivi de la qualité des eaux



Matières oxydables : évolution sur la période 2003 -2011

Généralités

Cette altération indique la présence de matières susceptibles de consommer l'oxygène des cours d'eau. Ces paramètres sont utilisés pour détecter les pollutions issues des eaux usées domestiques, industrielles et agricoles.

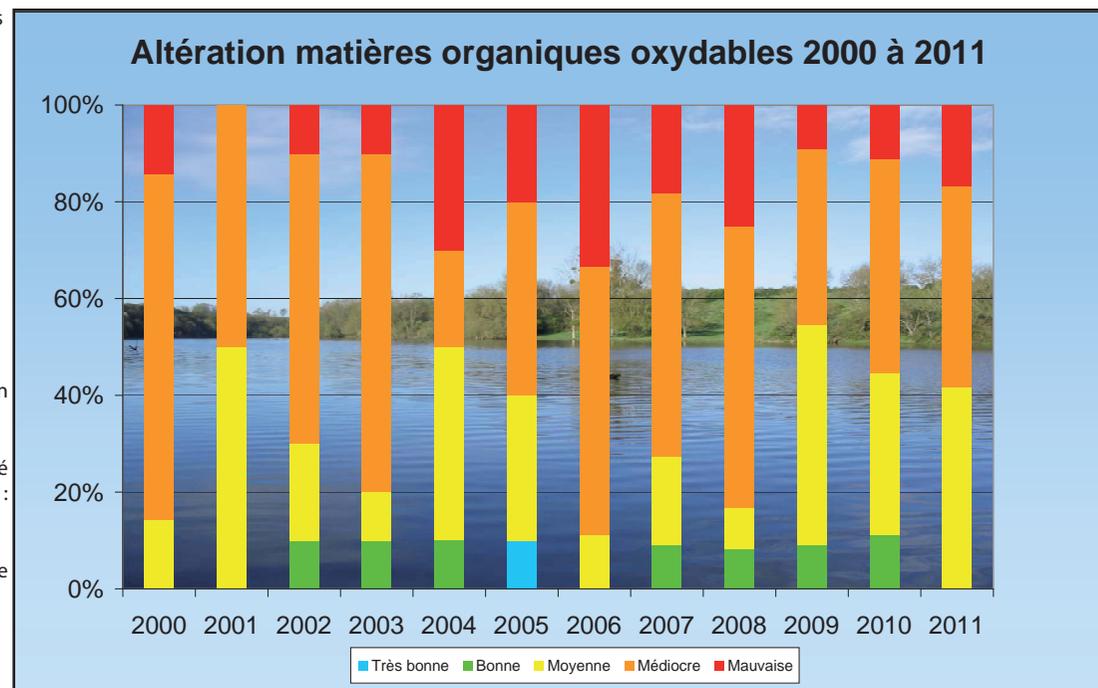
Evolution globale sur la période 2003 - 2011 (SEQ-eau)

Principales évolutions par bassin versant (SEQ-eau)

La qualité de l'Aubance se dégrade toujours de l'amont vers l'aval. De plus, elle se dégrade à la source en 2011 (passage d'une bonne qualité à une qualité moyenne) et sur son tronçon moyen en 2010 et 2011 (passage d'une qualité moyenne à une qualité médiocre).

La qualité du Layon s'altère également toujours de l'amont vers l'aval : qualité mauvaise à l'amont, qualité médiocre sur le Layon moyen et qualité moyenne à l'aval. La tendance à l'amélioration se confirme à l'aval : passage d'une qualité médiocre (2006 à 2008) à moyenne (2009 à 2011).

Pour le Jeu, le Lys et l'Hyrôme, les dernières années (2009 à 2011) montrent une qualité alternant entre médiocre et moyenne.

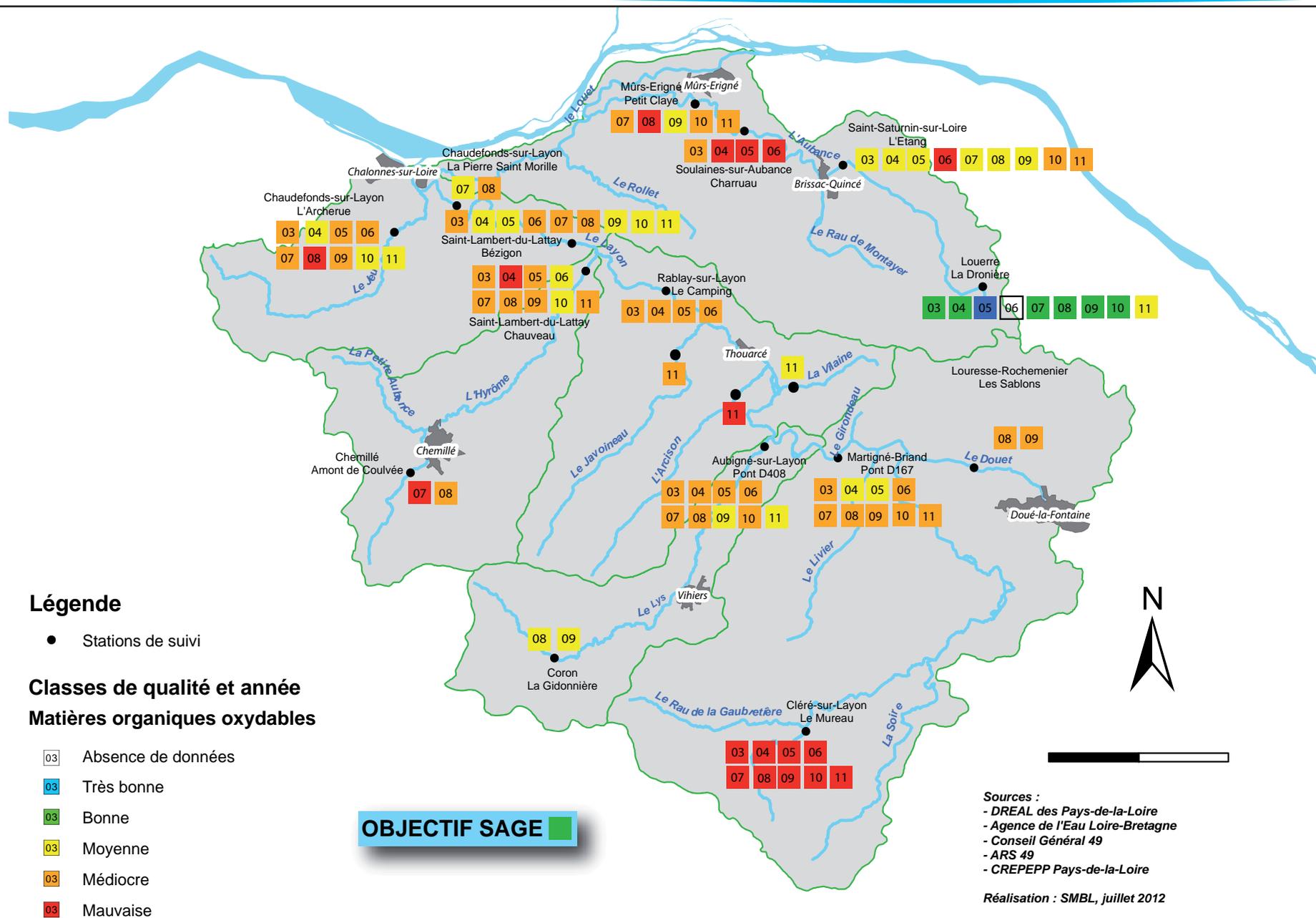


Depuis 2000, la qualité matières organiques et oxydables ne s'améliore pas sensiblement.

En 2010 et 2011, près de 60 % des stations de mesure présentent une qualité mauvaise à très mauvaise pour ce paramètre. En 2011, aucune station n'atteint l'objectif du SAGE (bonne qualité).

Les années 2009 à 2011 montrent toutefois une amélioration par rapport aux années 2006 à 2008.

Matières oxydables : évolution sur la période 2003 - 2011



Matières azotées : évolution sur la période 2003 - 2011

Généralités

L'azote est présent dans le sol, dans les eaux et dans l'air sous plusieurs formes selon son niveau d'oxydation et de minéralisation.

L'azote dans le sol se trouve sous forme de matière organique (représentant un stock important en azote) et sous forme minérale (nitrates, nitrites, ammonium...) dont la forme la plus stable est le nitrate.

L'azote se trouve présent dans l'eau sous les mêmes formes (organique, ammoniacale, nitreuse et nitrique).

Lors des processus de transfert de l'azote, ces formes évoluent :

- Consommation de l'azote minéral, notamment en été,
- Oxydation des formes organiques et ammoniacales en nitrites puis nitrates,
- Réduction des nitrates dans les zones humides vers des formes gazeuses.

Ces différentes formes de l'azote ont différents impacts sur la vie aquatique et les usages :

- L'ammonium (NH_4^+) peut avoir un effet toxique sur la faune aquatique,
- Le nitrate (NO_3^-) n'a pas d'effet direct sur la vie aquatique. Il est par contre impactant à fortes concentrations pour l'alimentation en eau potable,
- L'azote, sous toutes ses formes, est un élément nutritif des végétaux dans l'eau. Dans les eaux douces, l'azote est rarement limitant.

L'altération matières azotées (hors nitrates) caractérise la présence de nutriments susceptibles d'alimenter la croissance des végétaux et de nuire au développement des poissons. Les molécules proviennent essentiellement des rejets urbains et industriels.

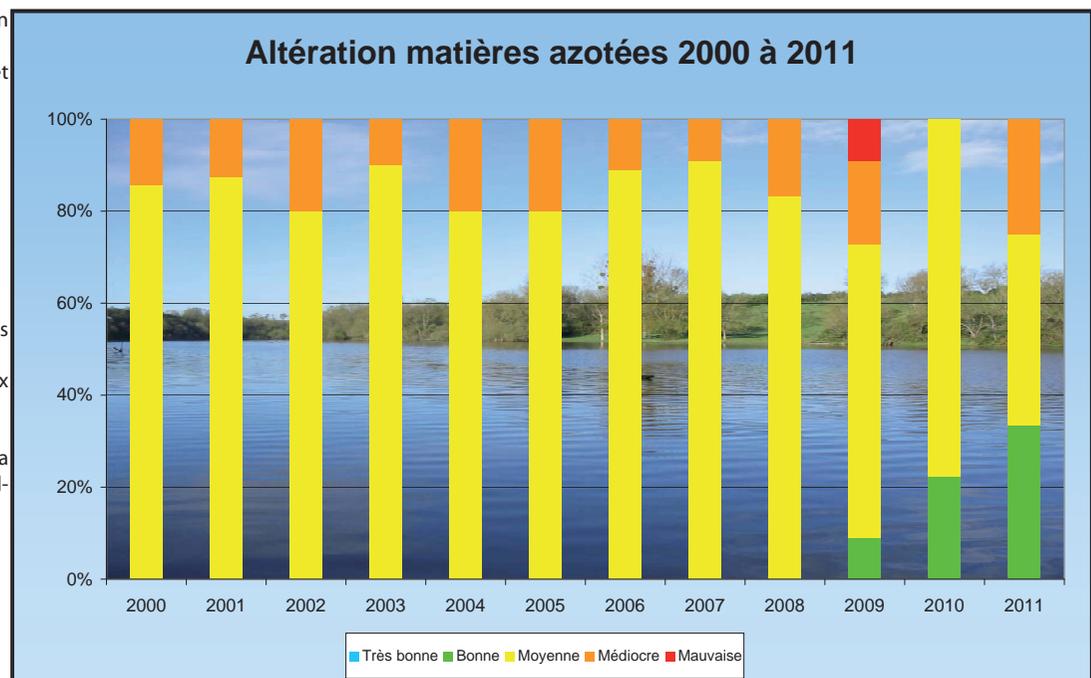
Principales évolutions par bassin versant (SEQ-eau)

Les cours d'eau du SAGE sont globalement de qualité moyenne.

En 2010 et 2011, le Jeu et le Lys présentent une meilleure qualité (bonne qualité) correspondant à l'objectif du SAGE.

En 2011, le Layon à Martigné, l'Aubance amont et l'Aubance aval se dégradent (qualité médiocre).

Evolution globale sur la période 2003 - 2011 (SEQ-eau)



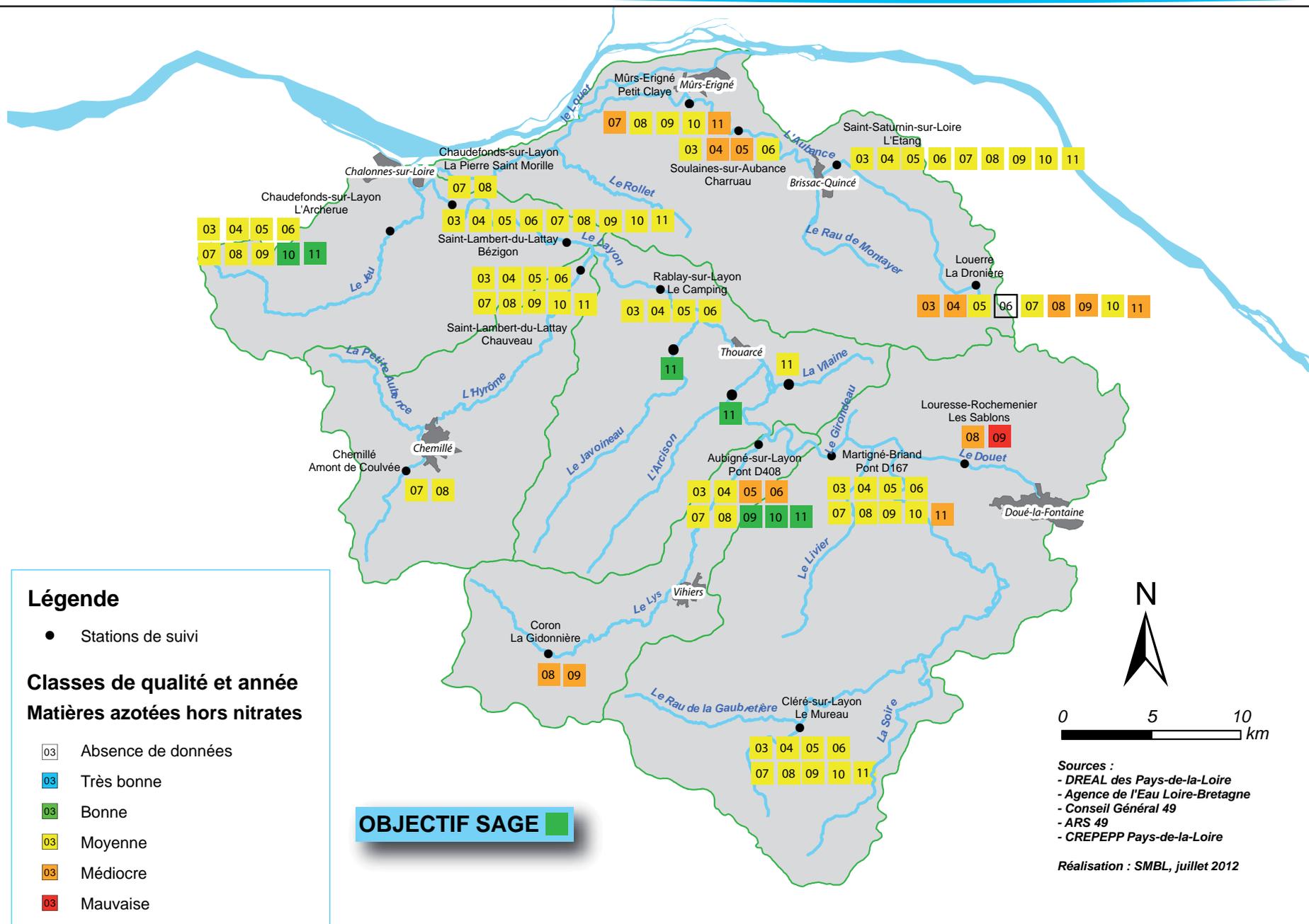
La qualité matières azotées tend à s'améliorer sur le territoire du SAGE. Jusqu'en 2008, aucune station n'atteignait l'objectif de bonne qualité. En 2011, près de 40 % des stations ont atteint cet objectif.

Cas particuliers de l'ammonium et des nitrites (grille d'évaluation DCE)

Les paramètres ammonium et nitrites ont été analysés dans le cadre de l'actualisation du diagnostic du SAGE. Il en ressort les éléments suivants :

- l'ensemble des points de suivi témoigne d'un bon état au regard des critères DCE sur le paramètre ammonium depuis 2006, sauf pour le Javoineau (état moyen en 2011), pour l'Arcison (état moyen en 2011) et pour la Villaine (mauvais état en 2011),
- l'ensemble des points de suivi du bassin versant du Layon présente des concentrations conformes au bon état sur le paramètre nitrites sauf pour le Layon à Martigné-Briand (état médiocre en 2011), pour l'Arcison (état moyen en 2011) et pour la Villaine (état moyen en 2011). Les points de suivi en 2008 et 2009 par le Syndicat mixte du Bassin du Layon (le Douet et le Lys) présentent par contre un état médiocre à mauvais au regard des critères de la DCE. Les différents points de suivi sur le bassin versant de l'Aubance présentent des concentrations élevées sur le paramètre nitrites, classant le cours d'eau en état moyen à médiocre au regard des critères DCE.

Matières azotées : évolution sur la période 2003 -2011



Nitrates : évolution sur la période 2003 - 2011

Généralités

Le lessivage des engrais agricoles, les rejets urbains et industriels participent à l'enrichissement des cours d'eau en nitrates.

Principales évolutions par bassin versant (SEQ-eau et grille d'évaluation DCE)

Selon SEQ-eau

Les cours d'eau du SAGE sont globalement de qualité médiocre.

L'Aubance amont est de mauvaise qualité depuis 2003.

En 2011, la situation s'est améliorée pour le Jeu et l'Aubance aval (qualité moyenne) atteignant l'objectif du SAGE.

Selon la grille d'évaluation DCE

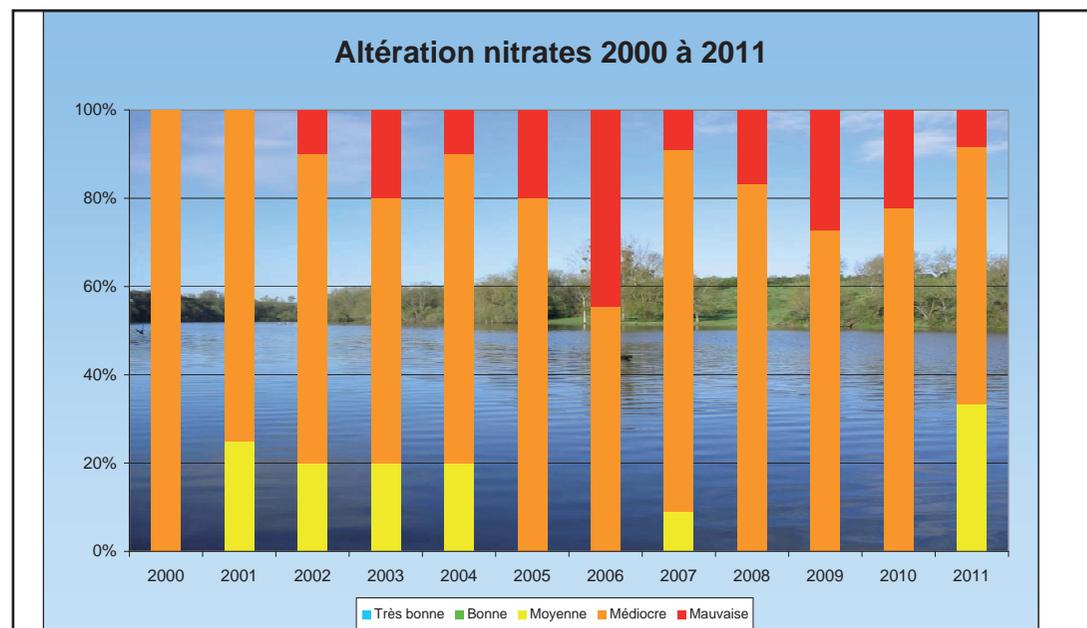
La qualité nitrates a été analysée au regard des critères DCE dans le cadre de l'actualisation du diagnostic du SAGE. Il en ressort que la qualité en nitrates des cours d'eau du SAGE est conforme au bon état depuis 2007, excepté sur l'Aubance amont et le Lys.

Remarque :

La réglementation fixe la différence entre le bon état et le très bon état des eaux : les eaux dont les concentrations sont inférieures à 10 mg NO₃-/l sont classées en très bon état, celles comprises entre 10 et 50 mg NO₃-/l sont classées en bon état, tandis que les eaux dont les concentrations dépassent 50 mg NO₃-/l restent classées en mauvais état.

Le système d'évaluation DCE de la qualité des eaux présente une meilleure qualité des cours d'eau que le SEQ Eau (version 2).

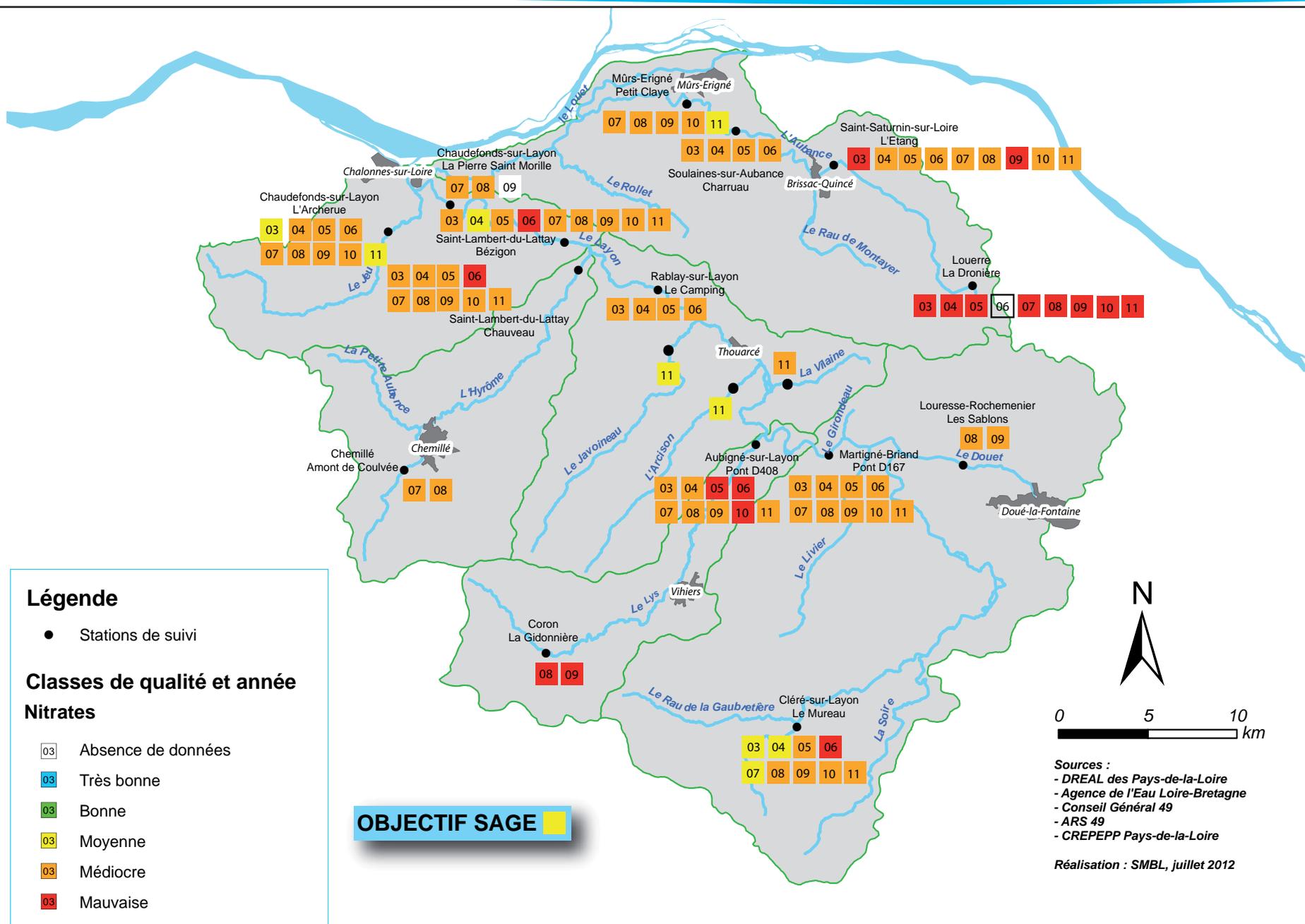
Evolution globale sur la période 2003 - 2011 (SEQ-eau)



La qualité nitrates est globalement de qualité médiocre.

Les années 2008 à 2010 présentent les situations les plus défavorables. 2011 montre que près de 40 des stations ont atteint l'objectif du SAGE (moyenne qualité).

Nitrates : évolution sur la période 2003 -2011



Matières phosphorées : évolution sur la période 2003 - 2011

Généralités

Les formes du phosphore sont très diverses, de nature organique ou minérale. Dans les sols, le phosphore se présente majoritairement à l'état particulaire (associé aux particules du sol) et dans une moindre mesure sous forme soluble.

Dans les eaux, les formes classiquement analysées sont :

- le phosphore total qui correspond à l'ensemble des formes du phosphore dans l'eau : soluble, particulaire, organique,
- les orthophosphates qui correspondent aux formes les plus solubles et les plus directement assimilables.

A noter : le phosphore peut changer de forme assez rapidement dans le milieu. Une partie du phosphore particulaire peut se solubiliser.

Les sources de phosphore sont de plusieurs ordres :

- le stock de phosphore présent dans le sol, les transferts sont essentiellement liés au ruissellement,
- les apports d'origine domestique et industrielle liés à l'assainissement,
- les apports d'origine agricole : rejets directs des élevages, stockage des bâtiments (fumier, lisier, ensilage).

Le phosphore n'est pas directement un élément toxique pour la faune aquatique. Il constitue l'un des paramètres nutritifs majeurs de la croissance des végétaux. Dans les eaux douces, il constitue souvent le paramètre nutritif limitant de l'eutrophisation (développement excessif de végétation).

Principales évolutions par bassin versant (SEQ-eau et grille d'évaluation DCE)

Selon SEQ-eau

Le Layon se dégrade d'amont en aval : bonne qualité à Cléré et qualité moyenne à St-Lambert.

L'Aubance présente la même évolution amont aval en montrant toutefois une amélioration sur son tronçon moyen de 2009 à 2011.

Le Jeu voit sa qualité s'améliorer en 2010 et 2011 : de qualité moyenne à bonne qualité.

Depuis 2007, la qualité de l'Hyrôme et du Lys ne bouge pas : qualité moyenne pour l'Hyrôme, qualité médiocre pour le Lys.

Selon la grille d'évaluation DCE

La qualité phosphore total a été analysée au regard des critères DCE dans le cadre de l'actualisation du diagnostic du SAGE. Il en ressort que pour le paramètre phosphore total :

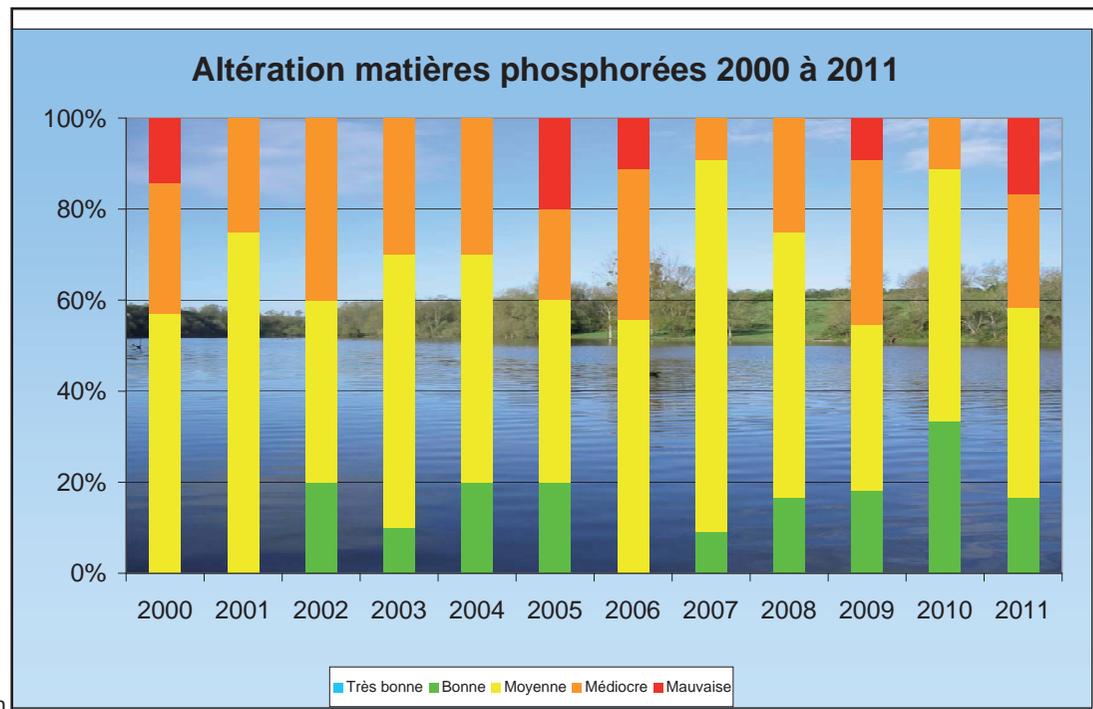
- l'état est bon sur le Layon amont puis devient moyen sur le Layon aval et moyen et sur l'Hyrôme,
- l'état médiocre sur le Lys,
- l'état est bon sur le Jeu,
- sur l'Aubance, l'état est moyen à l'amont, puis bon, puis médiocre à l'aval.

Cas particulier des orthophosphates (grille d'évaluation DCE)

Le paramètre orthophosphates a été analysé dans le cadre de l'actualisation du diagnostic du SAGE. Il en ressort les éléments suivants :

- le Layon amont (Cléré) et aval (St-Lambert), l'Aubance amont et moyenne et le Jeu présentent des concentrations en orthophosphates compatibles avec le bon état,
- l'aval de l'Aubance (Mûrs-Grigné), le Layon moyen (Martigné-Briand), le Lys, l'Arcison, le Javoineau et la Villaine, présentent un état moyen à mauvais.

Evolution globale sur la période 2003 - 2011 (SEQ-eau)

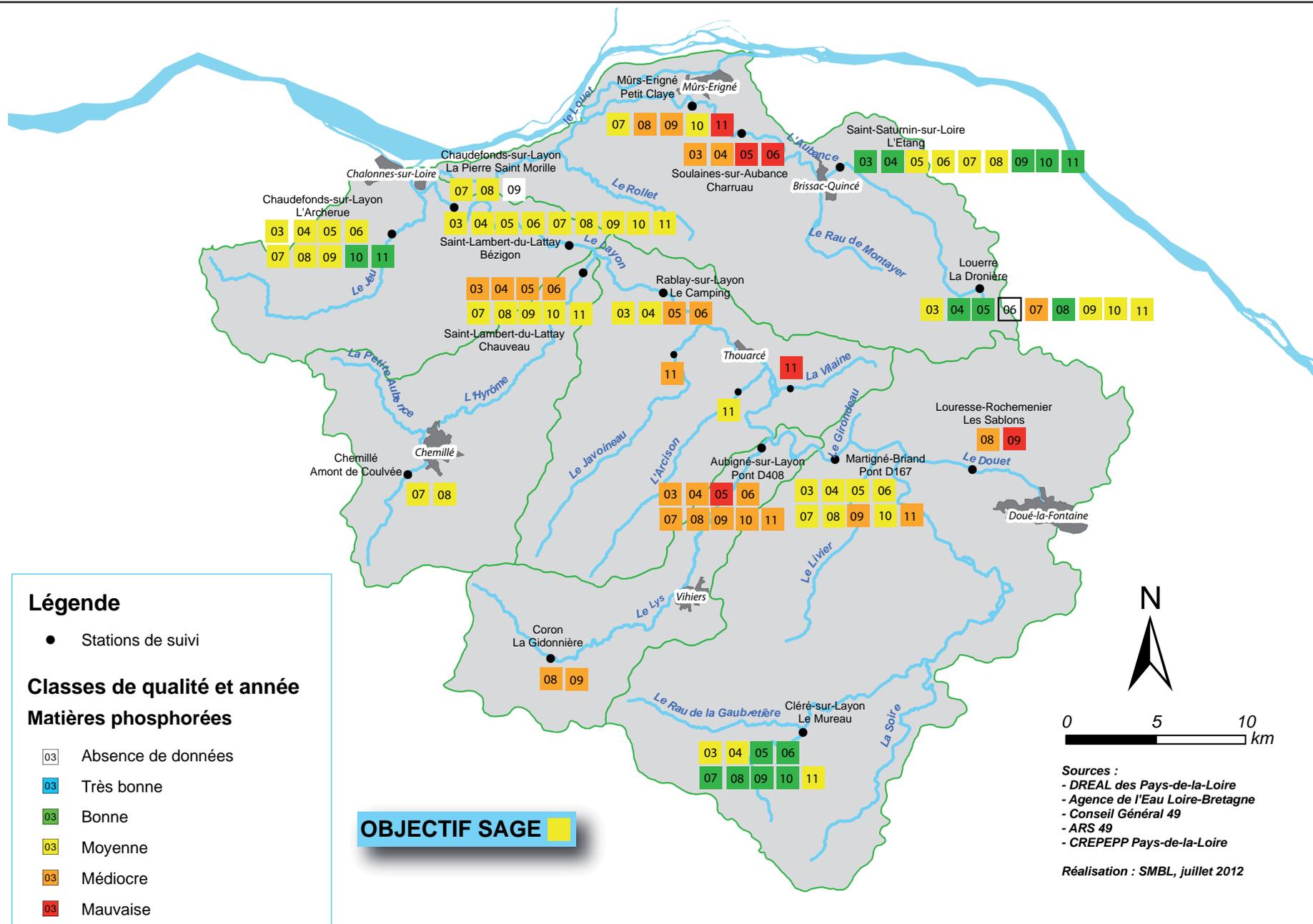


Depuis 2000, la qualité matières phosphorées ne s'améliore pas sensiblement.

2010 ressemble à 2007 avec près de 90 % des stations de mesure qui présentent une qualité bonne à moyenne, et qui atteignent donc l'objectif du SAGE (moyenne qualité).

2011 ressemble à 2009 : seulement environ 60 % des stations de mesure présentent une qualité bonne à moyenne.

Matières phosphorées : évolution sur la période 2003 - 2011



Phytoplancton : évolution sur la période 2003 - 2011

Généralités

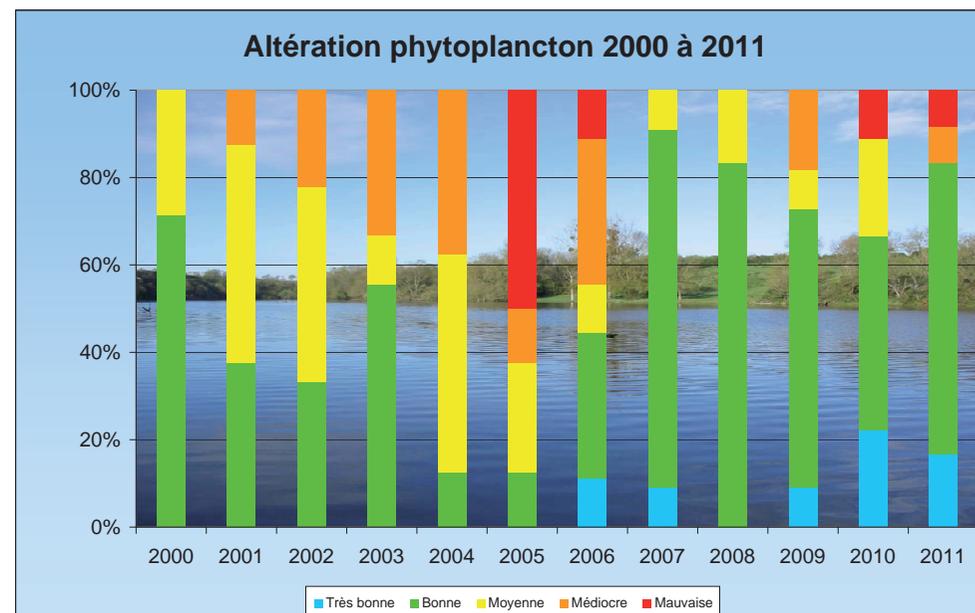
Cette altération illustre le développement de micro-algues en suspension dans l'eau, et donc de l'apport de nutriments dans les rivières.

Principales évolutions par bassin versant (SEQ-eau)

Depuis 2007, l'ensemble des cours d'eau présente une situation satisfaisante hormis :

- le Layon aval (qualité moyenne à mauvaise),
- l'Hyrôme (qualité moyenne à médiocre).

Evolution globale sur la période 2003 - 2011 (SEQ-eau)

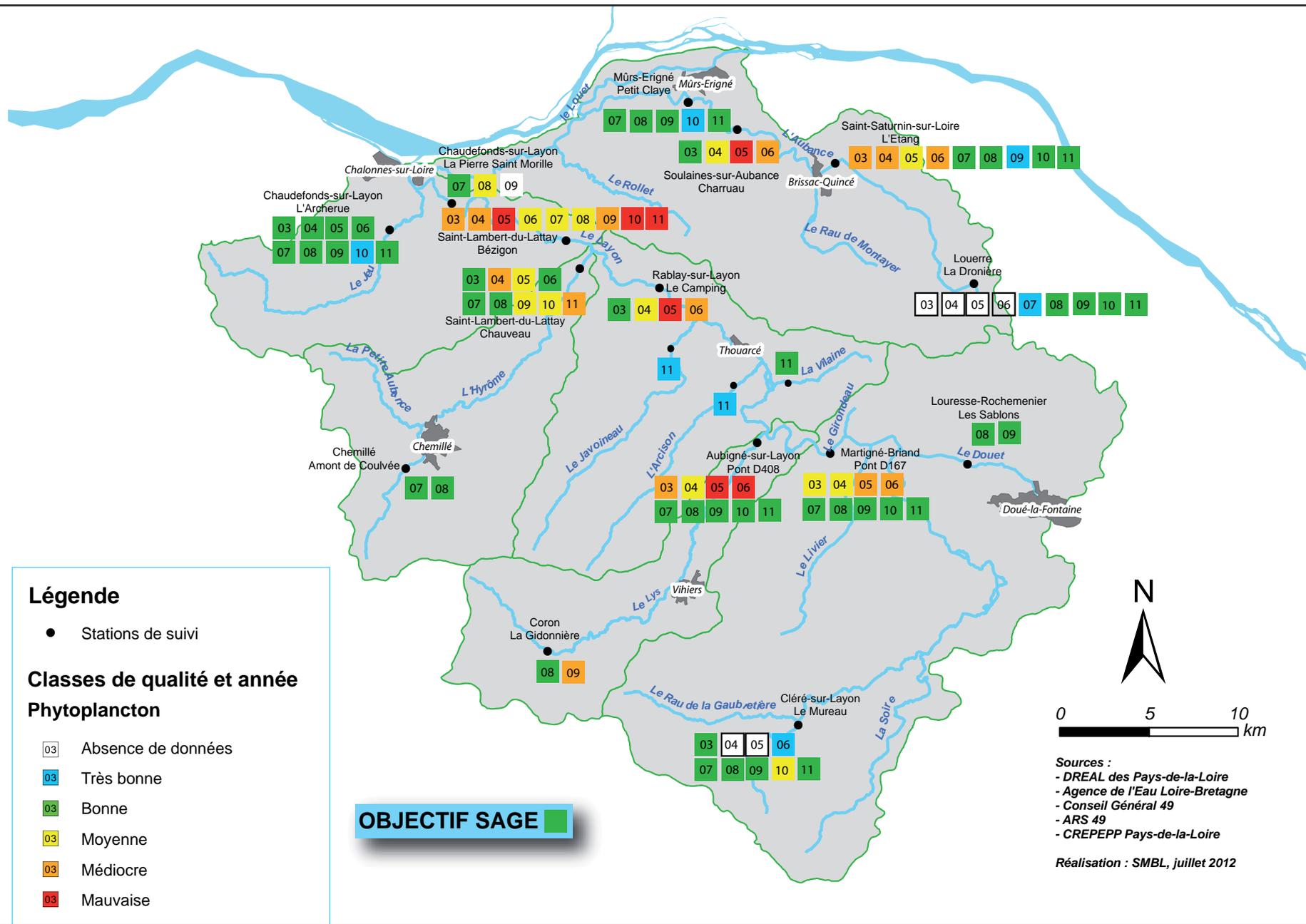


La qualité phytoplancton des cours d'eau du territoire du SAGE, qui traduit la prolifération végétale, s'est nettement aggravée de 2000 à 2005/2006.

Puis la situation s'est améliorée en 2007 et 2008, pour se dégrader à nouveau de 2009 à 2011.

En 2009 et 2010, environ 30 % des stations de mesure n'atteignent pas l'objectif du SAGE (eau de bonne qualité). En 2011, ce taux descend en dessous de 20 %.

Phytoplancton : évolution sur la période 2003 -2011



Pesticides

Généralités

Cette altération est déterminée à partir de la mesure de plus d'une centaine de molécules. L'origine de la pollution est multiple : les collectivités locales, les agriculteurs, les viticulteurs et les particuliers.

Les pesticides présents dans les eaux regroupent principalement les herbicides, les insecticides et les fongicides.

Cette altération est l'un des enjeux principaux et prioritaires du SAGE Layon Aubance.

Sources des données

Les données sur les pesticides proviennent des sources suivantes :

- différents fascicules édités par la Préfecture et le Conseil Général de Maine-et-Loire intitulés «Rivières du Département - Constats et perspectives» Qualité 2001 à 2010. Ces fascicules ont permis d'élaborer la carte de synthèse ci-après.
- les données brutes issues du Conseil Général de Maine-et-Loire, de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (banque de données OSUR), de la CREPEPP et des syndicats du Layon et de l'Aubance,
- l'étude de la contamination des bassins versants du Layon et de l'Aubance par les produits phytosanitaires et de leur bioaccumulation potentielle chez le poisson d'eau douce - mémoire de stage pour le master eau-santé-environnement - Elodie ERNOULT - 2009,
- actualisation du diagnostic - révision du SAGE Layon Aubance - 2012

Les principales molécules détectées

Le tableau ci-contre présente les principales molécules détectées sur le territoire du SAGE sur la période 2006 à 2008.

Entre 2006 et 2008, 33 substances actives différentes (molécules-mères et métabolites) ont été détectées et quantifiées sur les bassins versants du Layon et de l'Aubance.

C'est sur le bassin du Layon que le plus grand nombre de substances est quantifié entre 2006 et 2008 (33 substances contre 28 sur le bassin de l'Aubance).

Treize familles chimiques sont représentées dont les triazines, les amides, les urées substituées, les organophosphorés, les azoles, les carbamates et les organochlorés.

Parmi les 33 molécules phytosanitaires détectées dans les eaux superficielles entre 2006 et 2008, 19 le sont dans plus de 10 % des prélèvements. Les substances les plus détectées sont le glyphosate et son métabolite l'AMPA, le diuron, l'atrazine et ses deux métabolites la déséthyl atrazine et la 2-hydroxy atrazine, la bentazone, l'isoproturon, le chlortoluron et l'aminotriazole.

L'AMPA, le diuron, la 2-hydroxy atrazine et la bentazone sont d'ailleurs présentes dans plus d'un prélèvement d'eau brute sur deux sur les bassins étudiés.

Sur cette période 2006-2008, 234 prélèvements d'eaux brutes ont été effectués. La somme des concentrations des produits phytosanitaires a dépassé à 160 reprises l'objectif du SAGE fixé à 0,5 µg/L, soit un taux de dépassement de près de 70 %. Ce constat témoigne de la réelle nécessité d'une réduction de l'usage des produits phytosanitaires sur les bassins versants du Layon et de l'Aubance.

Le détail par station des molécules détectées est présenté en annexe de l'actualisation du diagnostic du SAGE.

Deux exemples sont données ci-après : l'Aubance à Mûrs-Erigné et le Layon à Martigné-Briand.

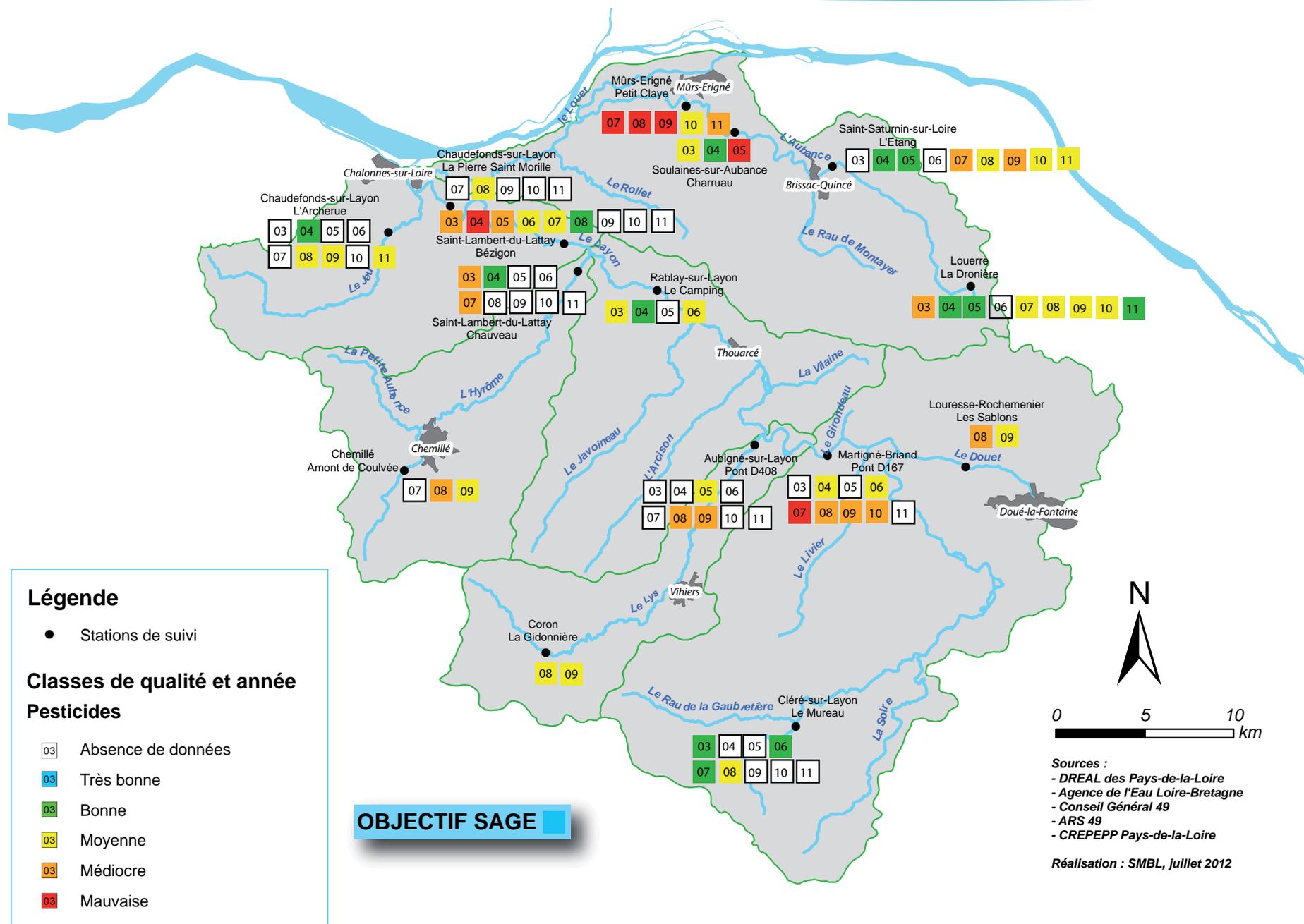
Liste des 33 principales molécules phytosanitaires détectées sur le territoire du SAGE Layon Aubance entre 2006 et 2008

(source : étude de la contamination des bassins versants du Layon et de l'Aubance par les produits phytosanitaires et de leur bioaccumulation potentielle chez le poisson d'eau douce - Elodie ERNOULT - 2009)

Substance active	Catégorie	Famille chimique			
2,4 D	Herbicide	Aryloxyacide	Diuron*†‡	Herbicide	Urée substituée
2,4 MCPA	Herbicide	Aryloxyacide	Glufosinate*	Herbicide	Organophosphoré
2-Hydroxy atrazine	Métabolite	Triazine	Glyphosate	Herbicide	Organophosphoré
Acétochlore	Herbicide	Amide	Heptachlore époxyde ⊖	Métabolite	Organochloré
Aminotriazole	Herbicide	Azole	Imazamethabenz méthyl*	Herbicide	Imidazolinone
AMPA	Métabolite	Organophosphoré	Iprodione	Fongicide	Dicarboximide
Atrazine*†	Herbicide	Triazine	Isoproturon†‡	Herbicide	Urée substituée
Bentazone	Herbicide	Diazine	Mécoprop	Herbicide	Aryloxyacide
Carbendazime*†	Fongicide	Carbamate	Metalaxyl*	Fongicide	Amide
Carbofuran*†	Insecticide	Carbamate	Métolachlore*	Herbicide	Amide
Chlortoluron	Herbicide	Urée substituée	Norflurazone*	Herbicide	Diazine
Déséthyl atrazine	Métabolite	Triazine	Oxadiazon	Herbicide	Azole
Déséthyl simazine	Métabolite	Triazine	Propyzamide	Herbicide	Amide
Déséthyl terbutylazine	Métabolite	Triazine	Pyriméthanyl	Fongicide	Pyrimidine
Diflufenicanil	Herbicide	Amide	Simazine*†	Herbicide	Triazine
Diméthénamide*	Herbicide	Amide	Terbutylazine*	Herbicide	Triazine
			Triclopyr	Herbicide	Acide picolinique

Les catégories et familles chimiques auxquelles appartiennent les différentes molécules sont indiquées. Les métabolites apparaissent en italique. * : molécules-mères interdites ou restreintes d'utilisation (carbendazime) aujourd'hui ; † : substances prioritaires de la DCE ; ‡ : substances dangereuses (pour l'homme et l'environnement) visées par le PIRPP ; ⊖ : substances potentiellement préoccupantes de la liste OSPAR.

Pesticides : évolution sur la période 2003 - 2011



Pesticides : Aubance à Mûrs-Erigné depuis 2007

Pour l'Aubance à Mûrs-Erigné, les pesticides sont analysés depuis 2007.

Depuis 2007, le nombre moyen de molécules détectées est de 27, variant entre 22 et 31.

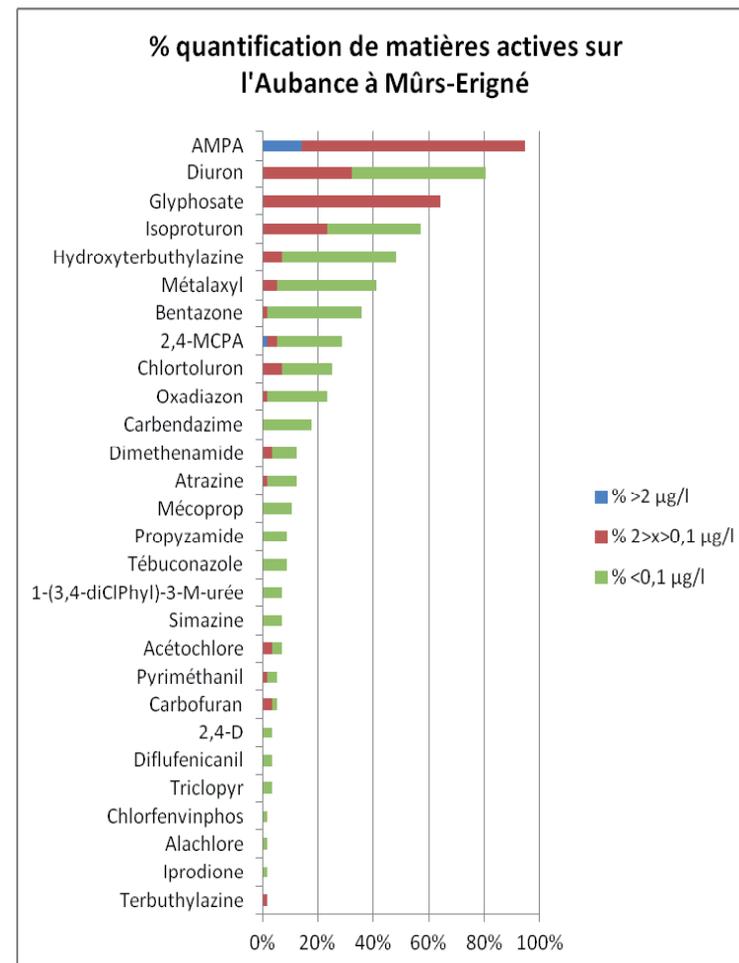
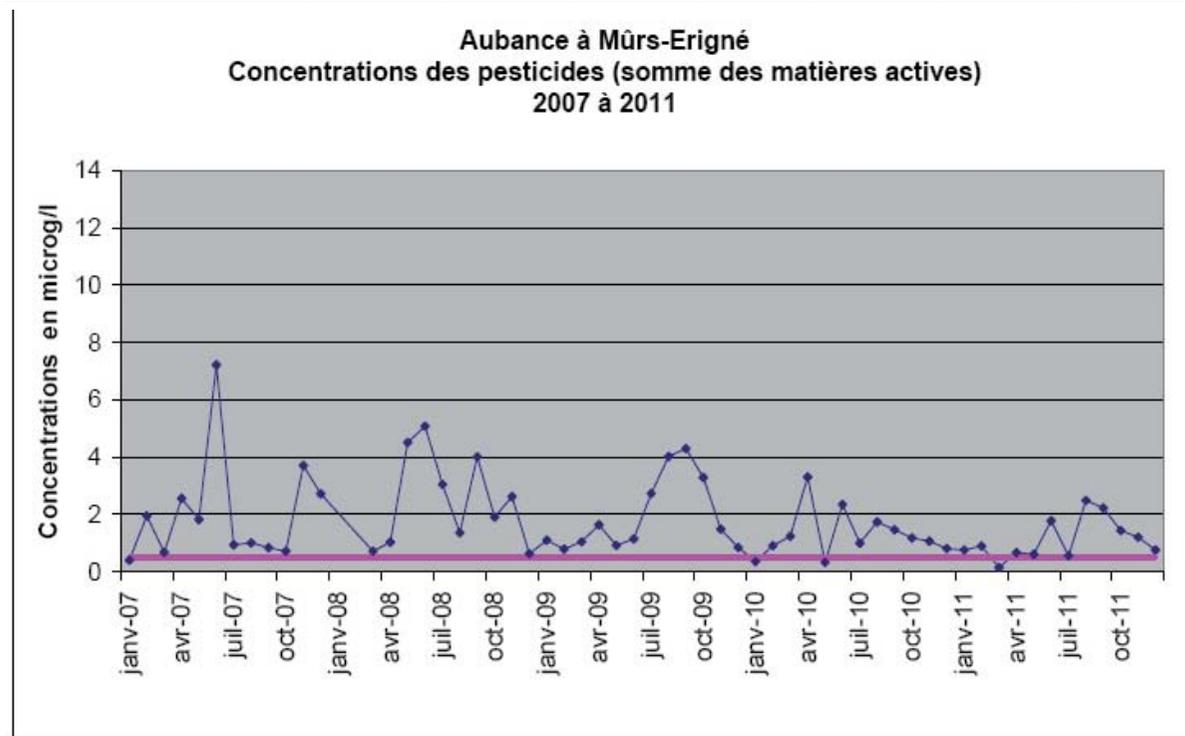
La somme des concentrations en pesticides reste presque constamment supérieure à 0,5 µg/L, objectif fixé par le SAGE Layon Aubance et correspondant au seuil réglementaire pour l'eau potable distribuée.

On note une tendance à l'amélioration :

- valeur moyenne du cumul des pesticides passant de 2,49 µg/L en 2008 à 1,13 µg/L en 2011,

- pic du cumul de pesticides passant de 7,22 µg/L en juin 2007 à 2,49 µg/L en août 2011.

Années	Nb d'analyses	Nb de molécules détectées	Cumul des pesticides (en µg/l)				
			Valeur max	Valeur min	Valeur moy	Fréquence de dépassement de 0,5 µg/l	Percentile 90
2007	12	27	7,22 (juin)	0,41	2,05	11/12	3,61
2008	10	29	5,08 (juin)	0,63	2,49	10/10	4,57
2009	12	26	4,3 (sept)	0,79	1,94	12/12	3,95
2010	12	22	3,31 (avril)	0,33	1,31	10/12	2,29
2011	12	31	2,49 (août)	0,15	1,13	10/12	2,185



Pesticides : Layon à Martigné-Briand depuis 2006

Pour le Layon à Martigné-Briand, les pesticides sont analysés depuis 2006.

Depuis 2006, le nombre moyen de molécules détectées est de 24, variant entre 14 et 33. Pour 2010 et 2011, le nombre plus faible de molécules détectées est à relier avec le nombre d'analyses également inférieur aux autres années.

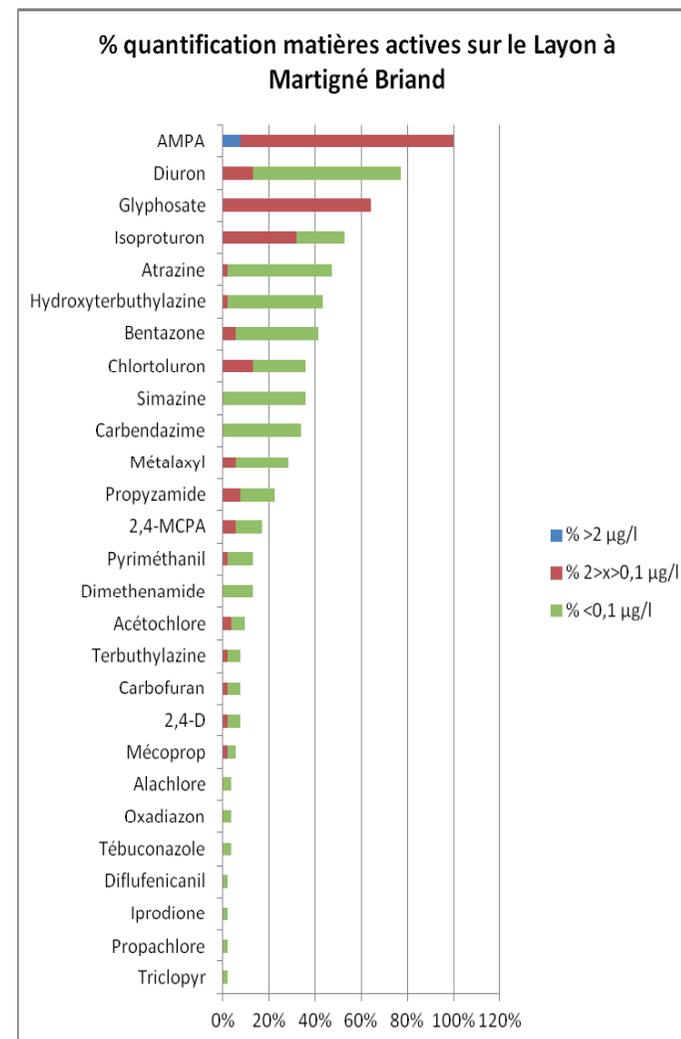
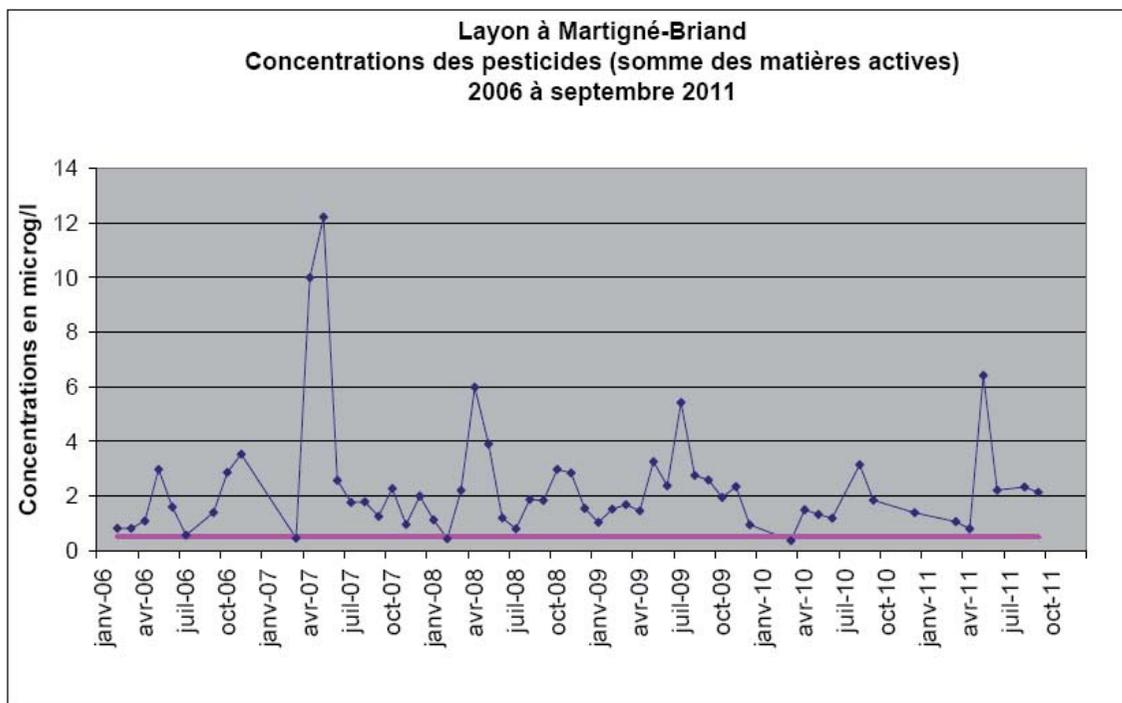
La somme des concentrations en pesticides reste presque constamment supérieure à 0,5 µg/L, objectif fixé par le SAGE Layon Aubance et correspondant au seuil réglementaire pour l'eau potable distribuée.

Hormis l'année 2007, année la plus critique, on note une situation relativement identique de 2008 à 2011, sans véritable évolution :

- valeur moyenne du cumul des pesticides variant de 1,52 µg/L en 2010 à 3,52 µg/L en 2007,

- pic du cumul de pesticides variant de 3,12 µg/L en août 2010 à 12,15 µg/L en mai 2007.

Années	Nb d'analyses	Nb de molécules détectées	Cumul des pesticides (en µg/l)				
			Valeur max	Valeur min	Valeur moy	Fréquence de dépassement de 0,5 µg/l	Percentile 90
2006	9	23	3,53 (nov)	0,56	1,72	9/9	3
2007	10	28	12,15 (mai)	0,45	3,52	9/10	11,94
2008	12	33	5,98 (avril)	0,43	2,21	11/12	5,36
2009	12	27	5,42 (juillet)	0,87	2,23	12/12	4,74
2010	7	18	3,12 (août)	0,36	1,52	6/7	2,35
2011	6	14	6,42 (mai)	0,79	2,48	6/6	4,37



4 - ETAT DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

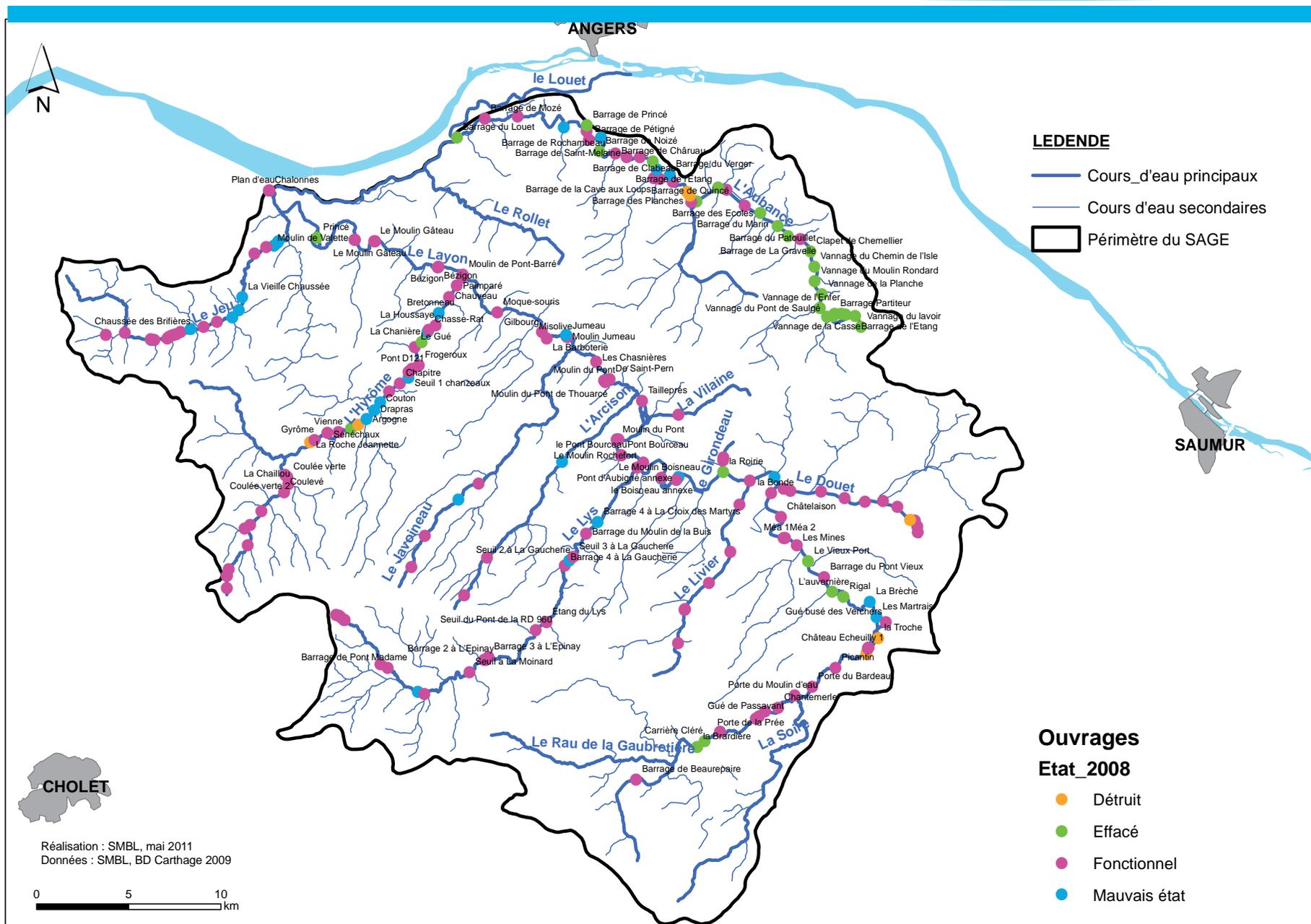
4.1 - ETAT MORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU

Etat des cours d'eau

L'état des cours d'eau (berges et lit) a fait l'objet d'une description précise en préalable de la définition des programmes pluriannuels de restauration du Layon, de l'Aubance et de leurs affluents.

Pour plus d'informations, se reporter à ces études. et l'analyse morphologique réalisée dans l'actualisation du diagnostic du SAGE Layon Aubance.

Etat des ouvrages (état 2008)



4.2 - QUALITE BIOLOGIQUE ET PISCICOLE DES COURS D'EAU

Généralités

La qualité biologique des cours d'eau est estimée à partir des indices suivants :

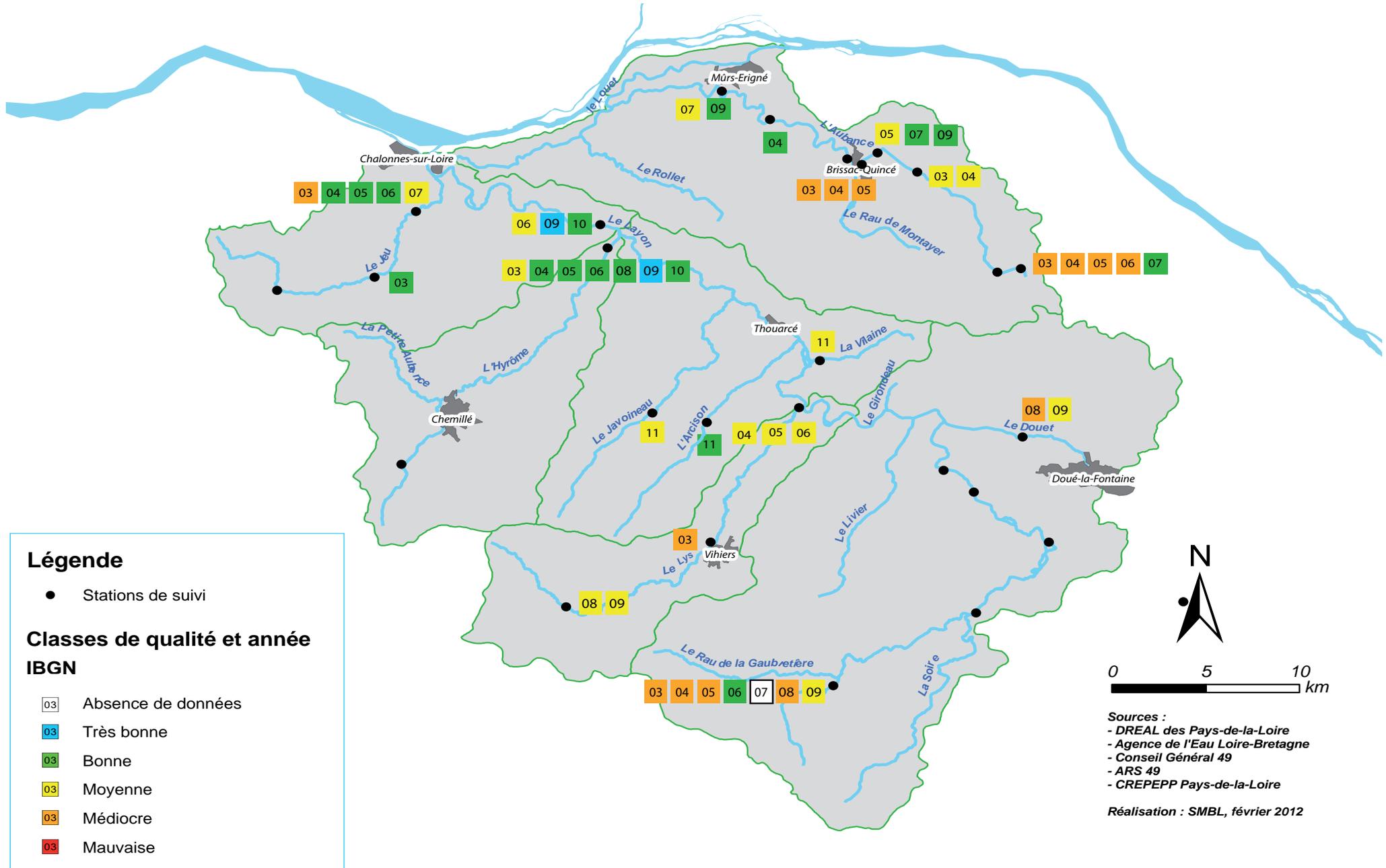
- IBGN (Indice Biologique Global Normalisé) : cet indice est estimé à partir du dénombrement des peuplements de macro-invertébrés benthiques. Les peuplements reflètent les modifications de la qualité de l'eau mais également la qualité de l'habitat. L'IBGN est donc un indice synthétisant l'ensemble des facteurs écologiques influençant le milieu,
- IBD (Indice Biologique Diatomées) : cet indice est basé sur l'analyse du peuplement de diatomées (algues brunes microscopiques). Ces algues sont sensibles aux polluants et peu sensibles aux facteurs étrangers à la pollution tel que le type de substrat. Elles possèdent une capacité d'intégration des facteurs environnementaux à moyen terme,
- IPR (Indice Poissons Rivière) : cet indice est calculé à partir de l'échantillonnage du peuplement piscicole par pêche électrique. Les poissons étant d'excellents intégrateurs de l'état des cours d'eau, cet indice permet de mettre en évidence les différentes sources de dégradation de la qualité de l'eau et des habitats (pollution, travaux hydrauliques, etc).

Sources des données

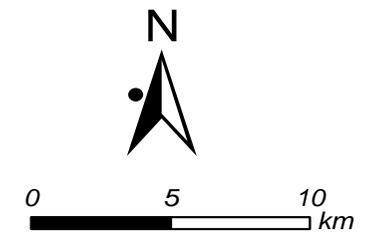
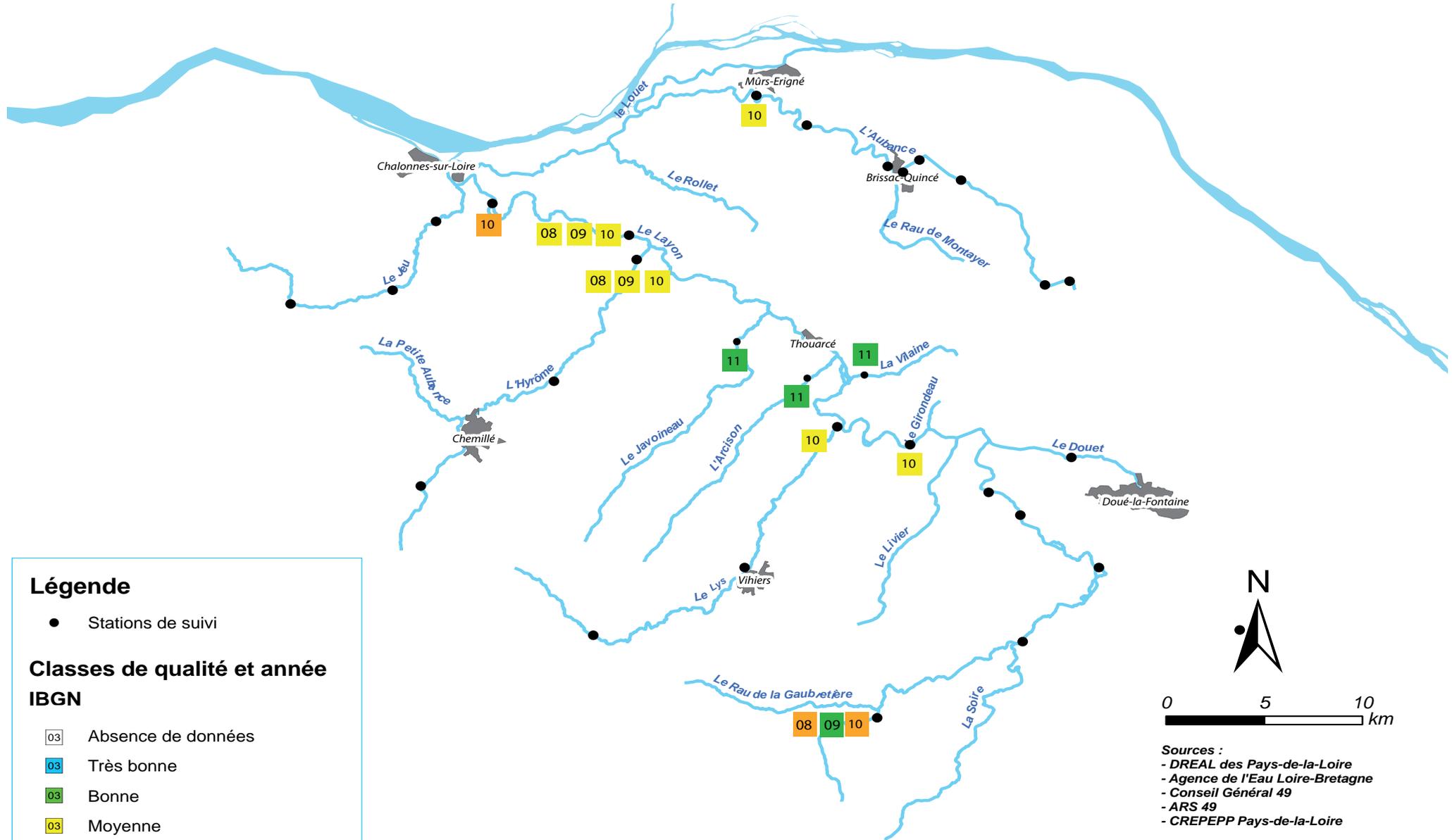
Les données de qualité biologique des cours d'eau proviennent des sources suivantes :

- Différents fascicules édités par la Préfecture et le Conseil Général de Maine-et-Loire intitulés «Rivières du Département - Constats et perspectives» Qualité 2001 à 2010

Indice Biologique Global Normalisé (IBGN) - évolution 2003 -2011



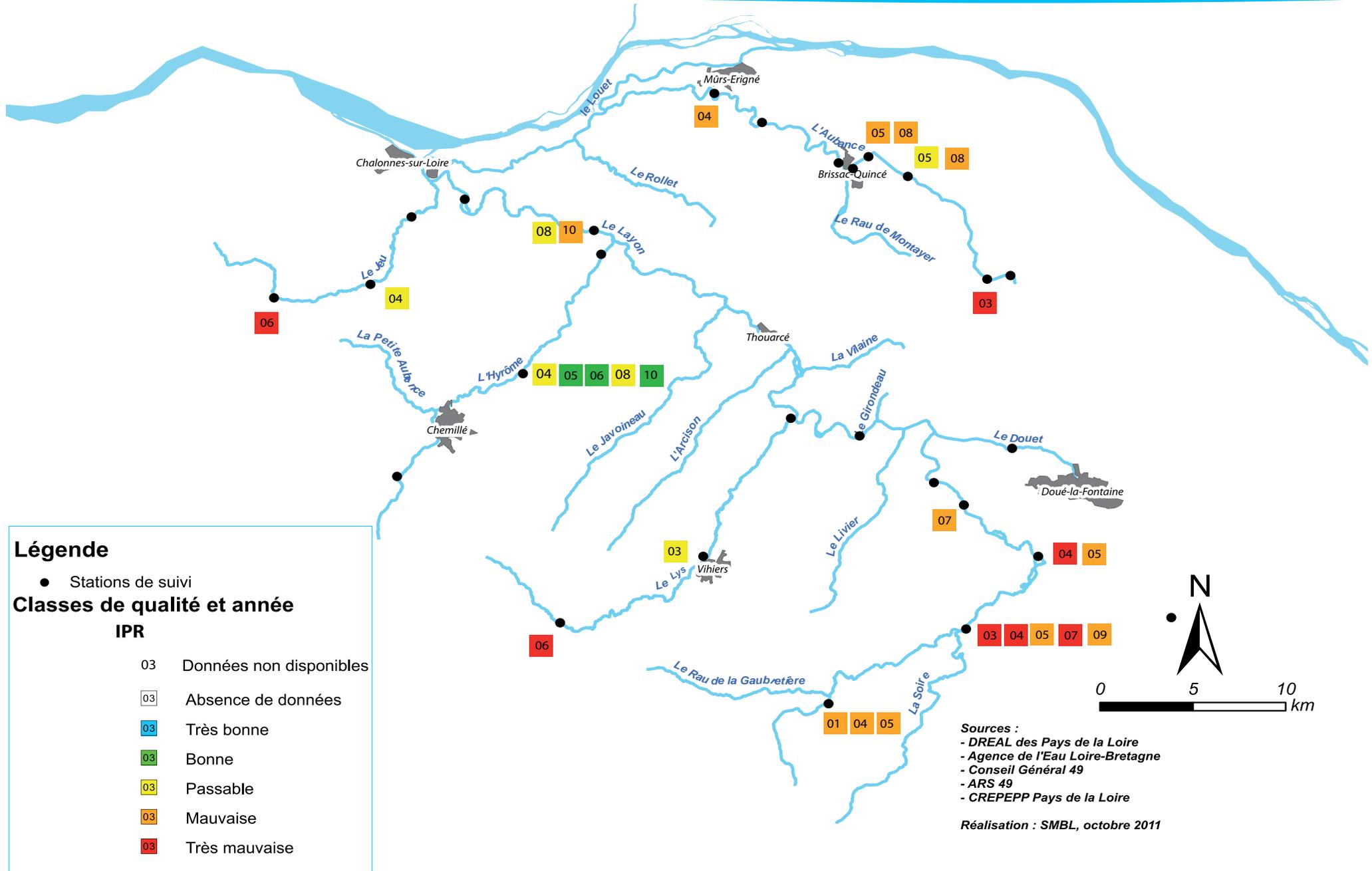
Indice Biologique Diatomés (IBD) - évolution 2003 -2011



Sources :
 - DREAL des Pays-de-la-Loire
 - Agence de l'Eau Loire-Bretagne
 - Conseil Général 49
 - ARS 49
 - CREPEPP Pays-de-la-Loire

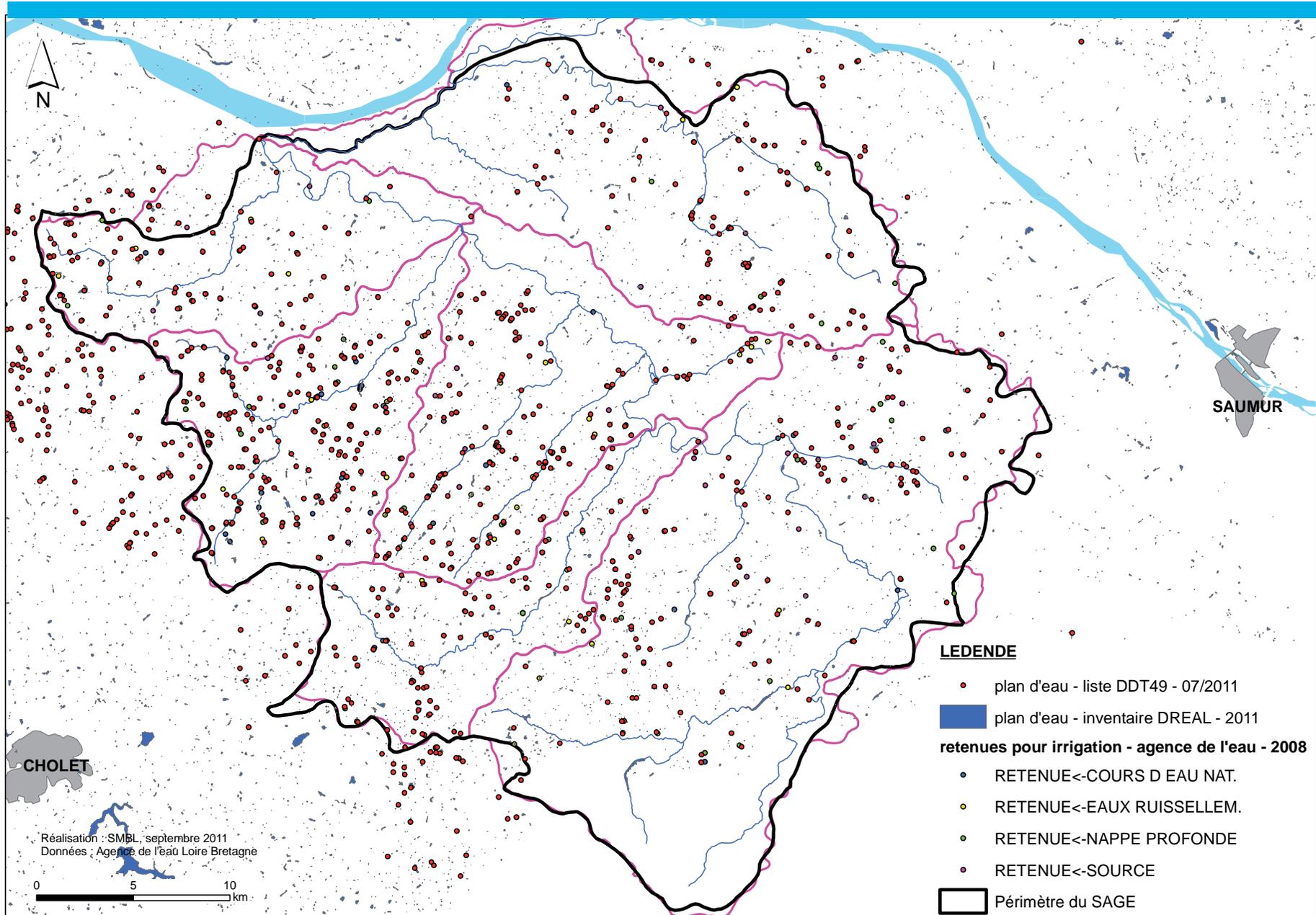
Réalisation : SMBL, février 2012

Indice Poissons Rivières (IPR) - évolution 2003 -2011



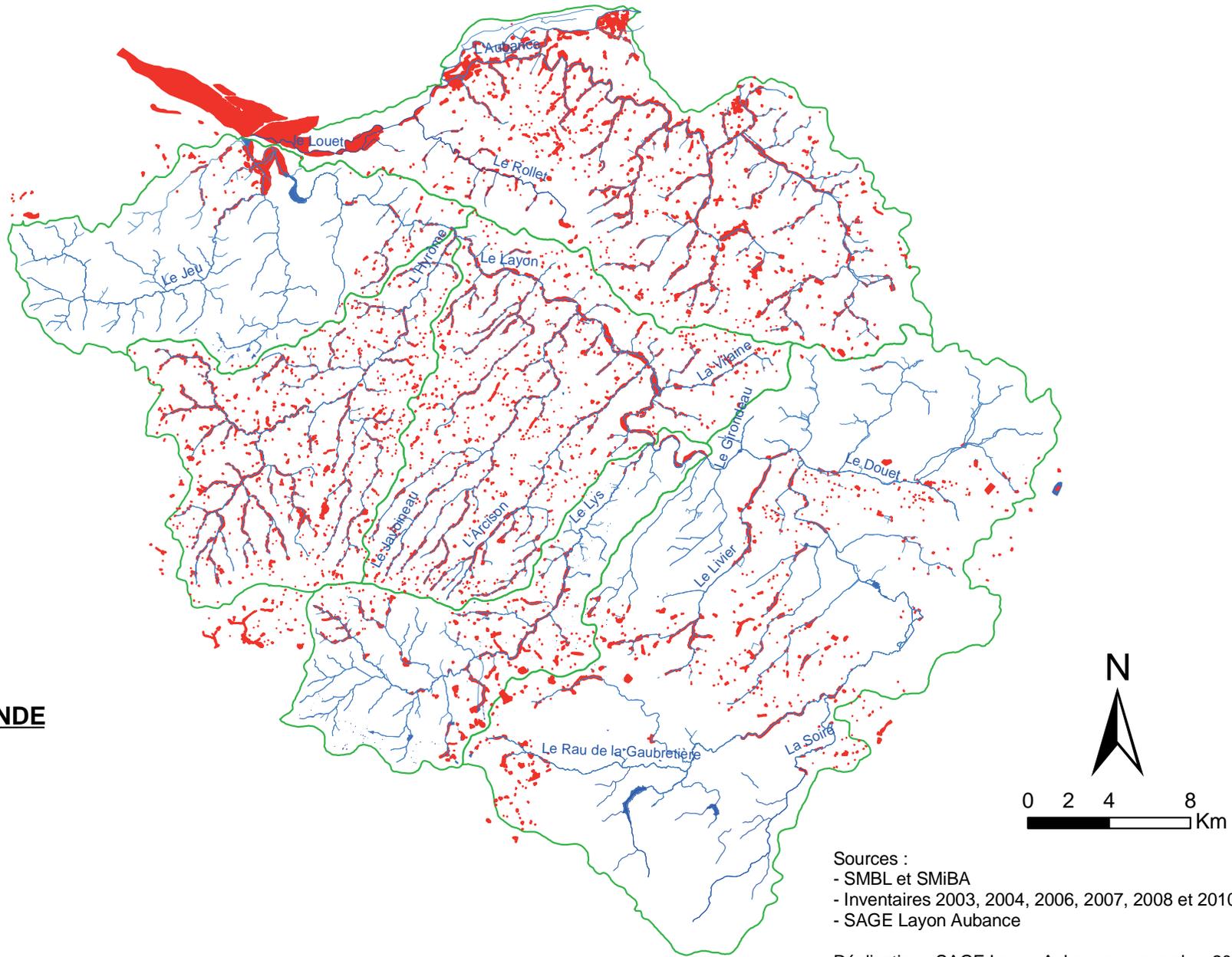
4.3 - ETAT DES PLANS D'EAU

Plans d'eau



4.5 - ZONES HUMIDES

Zones humides



5 - ETAT DES PRESSIONS SUR LA RESSOURCE EN EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES

5 pressions sont analysées dans le présent tableau de bord :

- les rejets domestiques,
- les rejets industriels,
- les pollutions diffuses agricoles,
- les prélèvements en eau,
- les pressions hydromorphologiques sur les cours d'eau.

5.1 - REJETS DOMESTIQUES ET INDUSTRIELS

Rejets domestiques et industriels

Rejets domestiques

(source : Conseil Général de Maine-et-Loire - 2008)

92 structures de traitement collectif ou semi-collectif ont été recensées sur les bassins versants du Layon et de l'Aubance en 2008.

Les capacités nominales de traitement varient entre 40 et 8 600 EH, la capacité de traitement totale étant de 80 030 EH. La répartition est la suivante :

Capacité de traitement	Nombre	Part
inférieure à 1000 EH	69	75 %
comprise entre 1000 EH et 2000 EH	16	17 %
comprise entre 2000 et 10000 EH	7	8 %
total	92	100 %

Les filières de traitement eau sont variables : lagunes, boues activées, lits bactériens, filtres plantés, filtres à sable, disques biologiques. Les filières les plus représentées sont les lagunes (52 %) et les boues activées (25 %).

Plus de 46 000 habitants sont raccordés à ces 92 structures de traitement (données 2005).

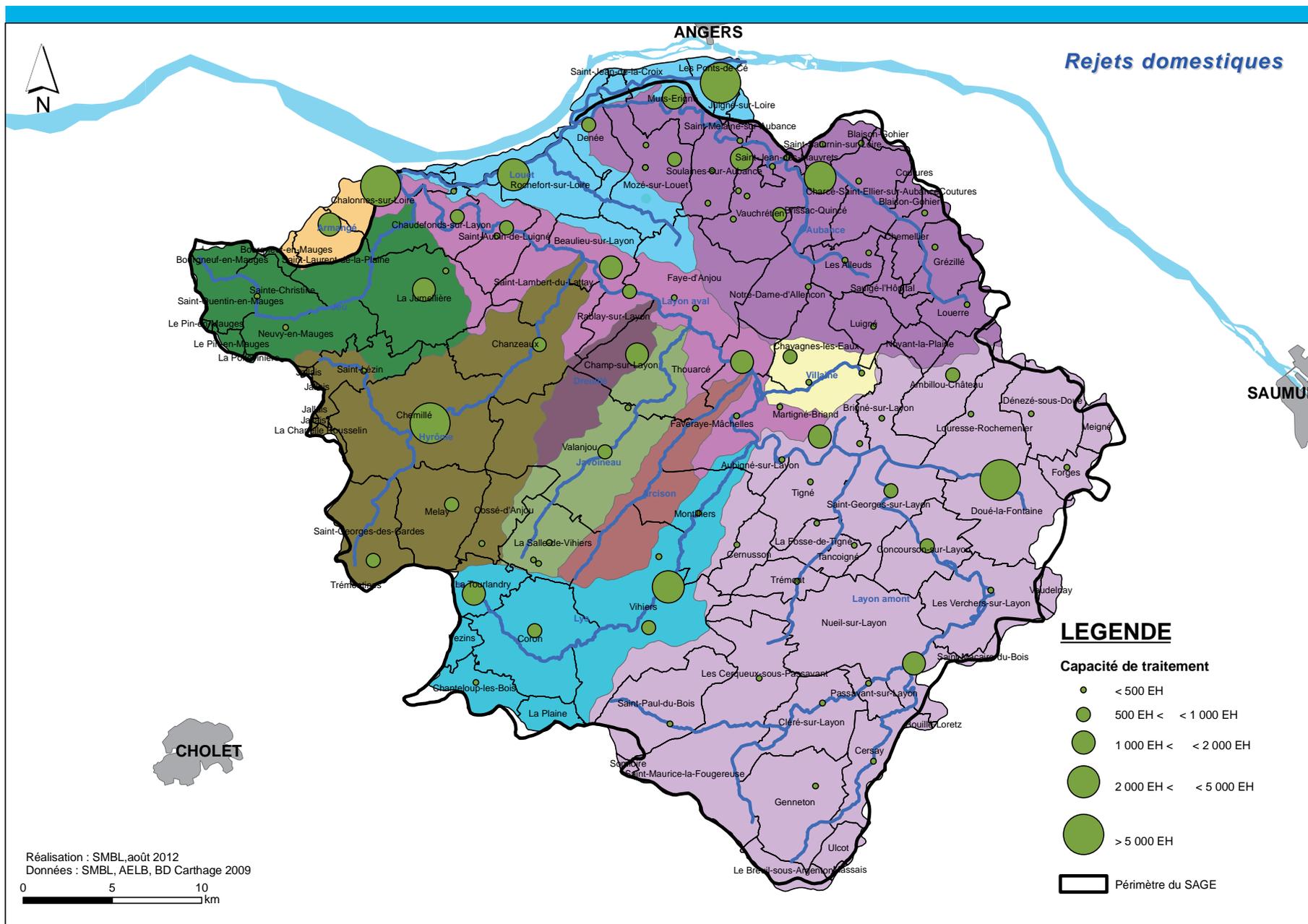
Par ailleurs, en 2008, le nombre d'installations en assainissement non collectif est d'environ 9 500.

Pour les données actualisées sur les rejets domestiques (localisation, nature, flux d'azote et de phosphore), se reporter à l'actualisation du diagnostic du SAGE Layon Aubance - juillet 2012.

Rejets industriels

Se reporter à l'actualisation du diagnostic du SAGE Layon Aubance - juillet 2012.

Rejets domestiques et industriels



5.2 - POLLUTIONS DIFFUSES AGRICOLES

Pour plus d'informations sur les pressions agricoles portant sur l'ensemble du territoire du SAGE, se reporter à l'actualisation du diagnostic du SAGE Layon Aubance - juillet 2012.

Pollutions diffuses agricoles

Les pollutions agricoles et viticoles

Les bassins du Layon et de l'Aubance sont dominés par une activité agricole et viticole diversifiée.

4 grandes zones peuvent être distinguées :

- une zone viticole au centre du bassin,
- une zone d'élevage bovin ceinturant la zone viticole,
- une zone d'élevage intensif (bovin + hors-sol) à l'ouest,
- une zone céréalière à l'est.

L'activité agricole et viticole, et les pollutions générées par cette activité n'ont pas été inventoriées depuis l'état des lieux du SAGE en 2002. Ce dernier a été récemment complété sur le plan agricole et viticole au cours du 2ème semestre 2009 dans le cadre de l'élaboration du Contrat Territorial.

Cet état des lieux agricole et viticole ne concerne que les bassins versants du Layon moyen et de l'Aubance. Les principaux éléments sont présentés ci-après.

Pour plus de détails, cf «Etude diagnostique de l'activité agricole des bassins du Layon moyen et de l'Aubance en vue de l'élaboration d'un programme agro-environnemental pour limiter les pollutions d'origine agricole» - SAGE Layon Aubance - Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire - Octobre 2009)

Les pratiques agricoles

Les types d'exploitation agricole

Les parcelles incluses dans le périmètre Layon moyen-Aubance concernent environ un millier d'exploitations agricoles et viticoles dont 855 professionnelles. Le nombre exact reste difficile à estimer du fait de l'éclatement du parcellaire de chaque exploitation. Ainsi le chiffre de 855 exploitations correspond au nombre d'exploitations dont le siège se trouve dans les communes ayant plus de 10% de leur superficie sur le territoire d'étude (soit 39 communes sur 46), les autres ayant été considérées comme non représentatives. La somme des SAU des 855 exploitations représente 45 500 hectares.

A titre indicatif, le territoire compte également 130 exploitations non professionnelles (chiffre d'affaire supérieur à 10 000 €/an et emploi > 0,5 ETP) représentant 1 620 hectares de SAU.

Une particularité du territoire est qu'on retrouve une importante proportion d'exploitations mixtes, c'est-à-dire qui associent 2 ou 3 secteurs de productions différents. Les différents secteurs de productions se combinent de manière variable en fonction des caractéristiques du terroir de chaque exploitation pour constituer des systèmes de production exclusifs (viticoles, élevages, céréaliculture) ou mixtes (polyculture / élevage laitier, élevage allaitant / viticulture...). Presque toutes les combinaisons se trouvent ainsi représentées. Par exemple, une même exploitation peut valoriser 30 hectares de vigne, posséder un atelier d'élevage bovin viande de 50 têtes et cultiver 200 hectares de culture dont des semences.

Partant de cette diversité et de cette mixité des exploitations, il a été choisi de dresser une typologie des exploitations sur la base de secteur de productions significatifs sur les exploitations plutôt qu'en se fondant sur l'Orientation Technico-Economique qui correspond au secteur d'activité qui génère le plus grand chiffre d'affaire sur une exploitation et masquerait cette mixité.

Ainsi, une même exploitation peut appartenir à plusieurs catégories, voire à toutes.

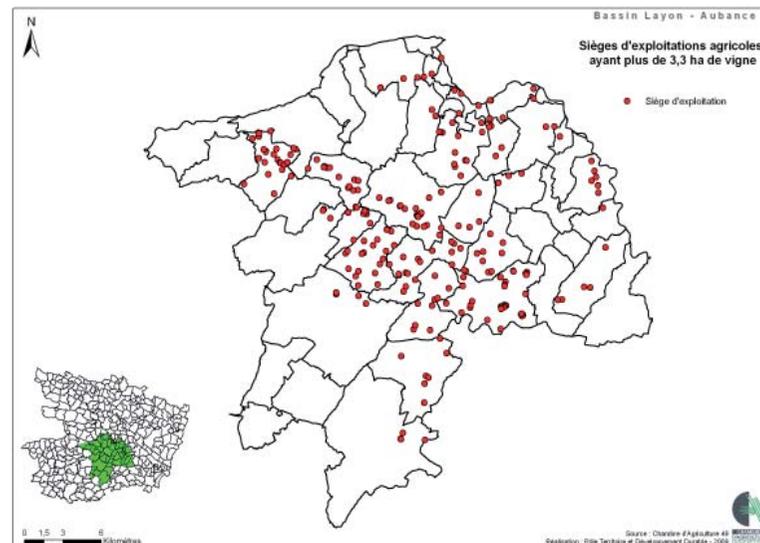
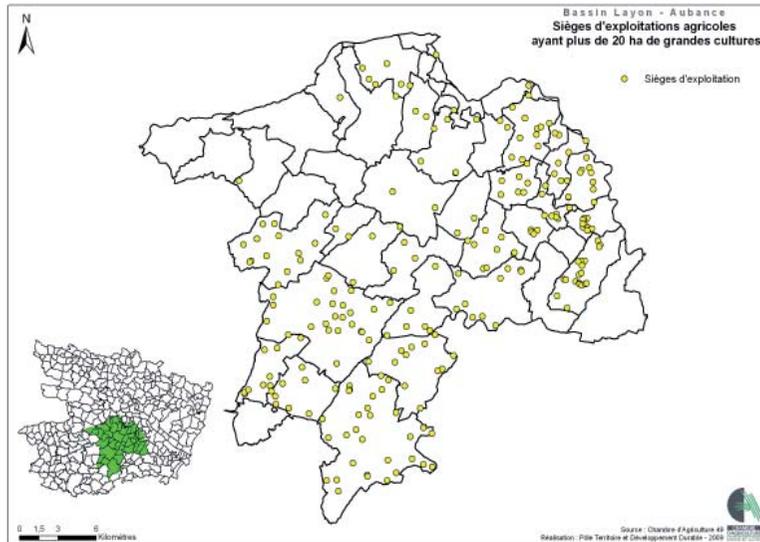
Pour chaque secteur de productions végétales, un seuil a été défini en concertation avec les acteurs agricoles locaux (professionnels et techniciens) :

- seuil de 20 hectares en grandes cultures annuelles (incluant le maïs ensilage) ;
- seuil de 3,3 hectares en viticulture (seuil MSA) ;
- seuil de 1 ha en cultures spécialisées (arboriculture, horticulture, semences, maraichage) ;
- seuil de 10 hectares en prairies et 15 Unité Gros Bovin pour les exploitations d'élevage bovin.

Ainsi, parmi les 855 exploitations professionnelles, on en compte :

- 291 qui ont une activité significative en production de grandes cultures (> 20 ha) ;
 - 322 qui ont une activité significative en production viticole (> 3,3 ha) ;
 - 340 qui ont une activité d'élevage bovin (lait ou allaitant) significative (> 15 UGB) ;
 - 146 qui ont une activité significative en productions spécialisées (semences, légumes, arboriculture, horticulture > 1 ha) ;
- 60 exploitations professionnelles se trouvent en dessous de chacun des seuils.

Pollutions diffuses agricoles



Certification Agriculture Biologique

En 2009, sur les bassins du Layon moyen et de l'Aubance, 91 exploitations agricoles sont certifiées Agriculture Biologique ou engagées dans une démarche de conversion à l'Agriculture Biologique. Elles représentent une SAU totale de 3 240 hectares, a priori en grande majorité conduits selon le mode de production biologique (une exploitation peut ne convertir qu'une partie de sa surface en Agriculture Biologique), soit un peu plus de 7% de la SAU du territoire d'étude.

Avec 45 exploitations, soit la moitié des exploitations certifiées AB du territoire, et 615 hectares de vigne, le secteur viticole est particulièrement bien représenté en terme de production biologique. Ces exploitations sont en grande majorité localisées dans le bassin du Layon moyen (29 exploitations).

Parmi ces 91 exploitations, 27 commercialisent leur production en vente directe dont 17 en viticulture.

Certification Agriculture Raisonnée

En 2009, sur les bassins du Layon moyen et de l'Aubance, 23 exploitations agricoles sont certifiées Agriculture Raisonnée. Elles représentent une SAU totale de 2260 hectares conduits selon le mode de production raisonnée, soit un peu moins de 5% de la SAU du territoire d'étude.

Avec 12 exploitations, soit la moitié des exploitations certifiées AR du territoire, et 341 hectares de vigne, le secteur viticole est particulièrement bien représenté en terme de production raisonnée. Ces exploitations sont en grande majorité localisées dans le bassin du Layon moyen (19 exploitations).

Pollutions diffuses agricoles

Terra Vitis

Terra Vitis est une association nationale de vignerons orientée sur un mode de production viticole durable. Elle est représentée en Maine et Loire par l'association Terra Vitis Loire animée par la Chambre d'Agriculture de Maine et Loire et compte 7 exploitations viticoles adhérentes en 2009 dans le territoire des bassins du Layon moyen et de l'Aubance dont 4 déjà certifiées Agriculture Raisonnée. Ces 7 exploitations viticoles représentent une surface de 305 hectares de vigne.

Pour répondre au cahier des charges, chaque exploitation s'engage dans un mode de production viticole intégrée qui promeut l'observation, la mise en œuvre de pratiques respectueuses de l'environnement, de la biodiversité et de la santé humaine et la transparence vis à vis du mode de production.

La pratique de l'enherbement des vignes et la réduction de l'usage des phytosanitaires, en particulier des herbicides, sont également encouragées dans le cadre de la démarche

Avec l'émergence de la certification Haute Valeur Environnementale et l'objectif de 50% des exploitations engagées en 2012 fixé à l'issue du Grenelle de l'Environnement, le nombre d'exploitations s'orientant dans des démarches de certification devrait significativement et rapidement augmenter. La démarche HVE s'oriente sur une distinction de 3 niveau en fonction du degré d'engagement de l'exploitation :

- Niveau 1 : respect des règles de la conditionnalité PAC ;
- Niveau 2 : équivalence avec les démarches actuelles type Agriculture Raisonnée ;
- Niveau 3 : performances environnementales mesurées sur l'aspect Environnement et Biodiversité.

Pollutions diffuses agricoles

Les pratiques générales de fertilisation

L'analyse des pratiques de fertilisation résulte de :

- 13 diagnostics individuels d'exploitations réalisés dans le cadre de l'étude diagnostique :
 - 4 exploitations en polyculture,
 - 3 élevages bovin lait ou allaitant,
 - 2 exploitations mixtes élevage bovin / vigne
 - 2 exploitations viticoles avec production de céréales (1 en transformation, l'autre en vente),
 - 1 exploitation viticole et arboricole,
 - 1 exploitation viticole stricte.
- Représentant une SAU totale de 1 200 hectares dont 450 en prairie, 332 en vigne, 150 en blé et 140 en maïs.

- une synthèse des plans de fumure de 81 exploitations situées dans les communes de la zone d'étude réalisés dans le cadre des suivis annuels par la Chambre d'Agriculture. Ces 81 exploitations sont à dominante de type polyculture / élevage bovin et en grande majorité localisées dans la zone de plateau du Layon et ne peuvent donc être représentatives que de cette zone. Parmi celles-ci, 17 cultivent également de la vigne.

Il semble important de préciser que les 81 exploitations du suivi de groupe sont celles ayant souhaitées s'engager dans un raisonnement poussé de la fertilisation et sont donc sans doute plutôt à la pointe en matière d'optimisation des pratiques de fertilisation. Les 13 exploitations diagnostiquées dans le cadre de la présente étude étaient volontaires pour la réalisation du diagnostic mais ne sont pas nécessairement suivies en terme de fertilisation.

A l'échelle de l'ensemble des parcelles des 81 exploitations suivies, les valeurs moyennes de fertilisation toutes cultures confondues (hors vignes) sont de 141 unités d'azote et 54 unités de phosphore :

	Minéral	Organique	TOTAL
N/ha SAU	58	82	141
P2O5/ha SAU	9	45	54

La répartition entre la part minérale et la part organique de fertilisation est liée au fort ratio d'exploitations d'élevage dans l'échantillon suivi.

Les pratiques de lutte phytosanitaire

L'analyse des pratiques phytosanitaires résulte de l'analyse de 13 diagnostics individuels d'exploitations réalisés dans le cadre de l'étude diagnostique et d'une analyse des détections de matières actives de produits phytosanitaires issus du réseau de suivi de la qualité de l'eau.

Afin d'évaluer la pression phytosanitaire exercée sur une exploitation ou un territoire, on peut employer l'Indice de Fréquence de Traitement (IFT) par culture. Il correspond au nombre de traitements réalisés à pleine dose homologuée et se décline pour les herbicides et les autres produits (fongicides et insecticides). L'intérêt de cet indice dans l'accompagnement des exploitants est qu'il lui permet de se positionner par rapport à une moyenne et d'identifier les marges de progrès.

Viticulture

Pratiques générales

La vigne est une culture réputée forte utilisatrice de produits phytosanitaires, notamment de fongicides. En Pays de la Loire, pour la campagne 2008, les valeurs de référence sont :

- $IFT_{\text{Herbicides} * \text{Vigne}}^{\text{Régional}} = 1,73$ traitements herbicides ;
- $IFT_{\text{Hors herbicides} * \text{Vigne}}^{\text{Régional}} = 12,69$ traitements hors herbicides.

Les IFT régionaux 2009 par culture ne seront connus qu'après enquête statistique à l'échelle nationale mais seront probablement différents des IFT 2008, les IFT étant dépendants des conditions climatiques.

Les diagnostics menés dans les 5 exploitations viticoles présentent les IFT moyens suivants en 2009 :

- $IFT_{\text{Herbicides}} = 1,64$ avec des variations de 0,78 à 2,37 ;
- $IFT_{\text{hors herbicides}} = 11,56$ avec des variations de 9,54 à 14,64, surtout représentés par les traitements fongicides.

Les périodes d'application de ces produits sont :

- herbicides : 1 désherbage au printemps et éventuellement un désherbage de rattrapage plus localisé durant les mois d'été;
- fongicides et insecticides : durant la période de végétation de la vigne, et avant la récolte dans le respect des délais d'application avant récolte, soit d'avril à mi-août selon les années, les cépages et la pression maladies. En général, un seul traitement insecticide est réalisé annuellement.

Pollutions diffuses agricoles

Enherbement et pratiques de désherbage en viticulture

D'après les professionnels et techniciens de la filière viticole locale, la pratique courante en matière de gestion de l'inter-rang est gouvernée par les propriétés du sol et la concurrence entre un couvert herbacé et la vigne.

Dans les parcelles où la concurrence est faible entre vigne et couvert herbacé, la pratique courante est le maintien en herbe de l'inter-rang et le désherbage chimique sous le rang. Dans les parcelles où la concurrence est forte, on assiste à un désherbage chimique total du rang et de l'inter-rang dans la majorité des cas et parfois à un désherbage mécanique de l'inter-rang, le rang étant toujours désherbé chimiquement. Certaines parcelles présentent un enherbement d'un inter-rang sur 2 de manière à combiner limitation de l'érosion et des transferts et limitation de la concurrence.

Epamprage chimique

On note également la pratique de l'épamprage, opération qui consiste à débarrasser la vigne de ses « pampres » ou « gourmands » pour concentrer la sève dans les rameaux portant les grappes et éviter le développement du mildiou par un excès de feuilles. Cette opération peut être réalisée chimiquement par l'application d'herbicides sur la « jambe » de la vigne au cours du mois de mai et représenter quasiment l'équivalent d'un traitement herbicide à pleine dose. Des techniques mécaniques alternatives existent pour réaliser cette opération.

Enfin, les transferts potentiels associés à l'utilisation des produits phytosanitaires sur vigne sont d'autant plus importants que la vigne est implantée dans des zones de pente et au sous-sol imperméable, donc propices au ruissellement.

Grandes cultures annuelles

Le ministère de l'agriculture donne comme seules références régionales en Pays de la Loire les IFT 2008 suivants :

Blé tendre		Maïs		Tournesol	
IFT _{Herbicides}	IFT _{Hors herbicides}	IFT _{Herbicides}	IFT _{Herbicides}	IFT _{Herbicides}	IFT _{Herbicides}
1,36	2,74	1,88	1,83		

Les diagnostics réalisés sur les exploitations agricoles du territoire en 2009 montrent les IFT suivants pour les cultures de Blé tendre et de Maïs, seules cultures pour lesquelles il y ait assez de données :

Blé tendre		Maïs	
IFT _{Herbicides}	IFT _{Hors herbicides}	IFT _{Herbicides}	IFT _{Hors herbicides}
0,84 à 1,79	0 à 2,68	0,61 à 2,5	0 à 0,75

Les valeurs d'IFT présentées sont données à titre d'exemple et ne doivent pas être considé-

rées comme des références locales en vue de l'établissement d'objectifs de réduction. Elles illustrent que les pratiques phytosanitaires des exploitations diagnostiquées se répartissent de part et d'autre de la moyenne régionale et donc qu'une part des exploitations peut optimiser ses pratiques, notamment de désherbage.

Pratiques sur céréales

o Désherbage

Le désherbage des céréales est réalisé soit en prélevée de la céréale, juste après le semis (octobre-novembre) soit en post-levée (décembre jusqu'à février) sur des stratégies reposant sur l'emploi d'herbicides racinaires, principalement l'isoproturon et le chlortoluron, sur blé et orge d'hiver.

o Lutte fongicide

Elle est réalisée entre les mois d'avril et juin pour lutter contre l'oïdium, les rouilles, septorioses et fusarioses..., maladies pouvant grever le rendement et la qualité de la récolte (mycotoxines). Il existe une large palette de stratégies reposant sur des familles de matières actives différentes.

o Lutte insecticide

Selon la pression annuelle de ravageurs, elle peut-être réalisée sur 2 périodes de l'année :

- après semis de la céréale, au cours du mois de novembre afin de lutter contre le puceron vecteur de la Jaunisse Nanisante de l'Orge ;
- au moment de l'épiaison pour lutter contre les pucerons.

Pratiques sur maïs

o Désherbage

Le désherbage du maïs a lieu au moment de son implantation et la flore adventice inféodée à la parcelle conditionne les stratégies de désherbage de pré ou de post-levée et le choix des herbicides selon leurs spectres d'actions antidicotylédones ou antigraminées ou le mode d'action : racinaire ou foliaire.

La pratique du désherbage total avant semis, conduite en grande partie par l'emploi de glyphosate, est réalisée dans des proportions très variables d'une exploitation à l'autre dépendant des types de cultures présents sur les exploitations.

o Lutte fongicide et insecticide

La lutte fongicide sur maïs est rare et dépend de la pression en rouille, seule maladie affectant le maïs pouvant nécessiter un traitement. La lutte insecticide se concentre contre la Pyrale et la Sésamie, 2 insectes plus adaptés aux conditions météorologiques méridionales mais qui sont de plus en plus présents en Maine et Loire.

Pollutions diffuses agricoles

Maraîchage et productions spécialisées

Les pratiques conduites et les produits utilisés dépendent éminemment des cultures pratiquées. L'analyse des IFT sur les quelques productions spécialisées rencontrées dans les exploitations diagnostiquées varient de 1,1 traitement herbicide et 5 traitements autres en production de salade, 2 traitements herbicides et 9,5 traitements autres en production d'échalotes à 4,77 traitements herbicides et 26 traitements autres en pépinière de pommiers.

Toutes productions confondues, l'emploi et le développement des techniques de désherbage alternatives au « tout chimique » ont été constatés dans toutes les exploitations sur les cultures annuelles. Les techniques mises en œuvre sont toutes mécaniques et reposent essentiellement sur le travail du sol : labour, binage, autres techniques reposant sur des matériels spécifiques (Compil...). Elles sont employées pour la destruction des couverts hivernaux et en remplacement des désherbages avant semis des cultures ou des désherbages inter-rangs en production maraîchère.

Risques de pollutions ponctuelles

Les contaminations des eaux par les produits phytosanitaires peuvent avoir différentes origines. Elles peuvent être liées, suite à des épisodes pluvieux, à l'entraînement des produits épandus vers les eaux superficielles et souterraines. Il s'agit alors de pollution diffuse. Elles peuvent également être accidentelles ou liées à des négligences et des outils défectueux. Il s'agit là de pollutions ponctuelles, souvent directes et relativement concentrées dues à des incidents au moment du stockage et de la préparation des produits ou de la gestion des effluents après le traitement.

Stockage des produits phytosanitaires

Sur les 13 exploitations diagnostiquées :

- 8 sont équipées d'un local de stockage phytosanitaire répondant aux normes en vigueur ;
- 4 possèdent un local mais certains points restent à améliorer (fermeture à clé...);
- 1 ne possède pas de local de stockage.

Tous gèrent correctement le rinçage et l'élimination des Emballages Vides de Produits Phytosanitaires (EVPP) en participant aux opérations de collecte organisées annuellement.

Gestion des fonds de cuve et des effluents phytosanitaires

La gestion des effluents phytosanitaires après application est un poste souvent générateur d'importantes sources de contamination par les produits phytosanitaires.

Seules 2 exploitations ne diluent pas leurs fonds de cuve avant épandage au champ.

En matière de gestion des effluents phytosanitaires, sur les 13 exploitations, 6 présentent des pratiques à risque :

- 2 nettoient le pulvérisateur sur une aire de lavage non munie d'un système de retraitement, les effluents s'en vont donc directement dans le milieu ;
- 1 dispose d'un système de retraitement mais celui-ci remplit mal sa fonction et ne correspond pas aux normes ;
- 3 stockent leur effluents mélangés et les épandent au champ sans traitement préalable.

Les 6 autres exploitations épandent leurs effluents au champ après dilution, ce qui répond aux normes en vigueur.

Protection des applicateurs

A l'exception d'une exploitation, toutes sont munies d'équipements de protection individuelle et les utilisent pour la préparation et l'application des produits phytosanitaires.

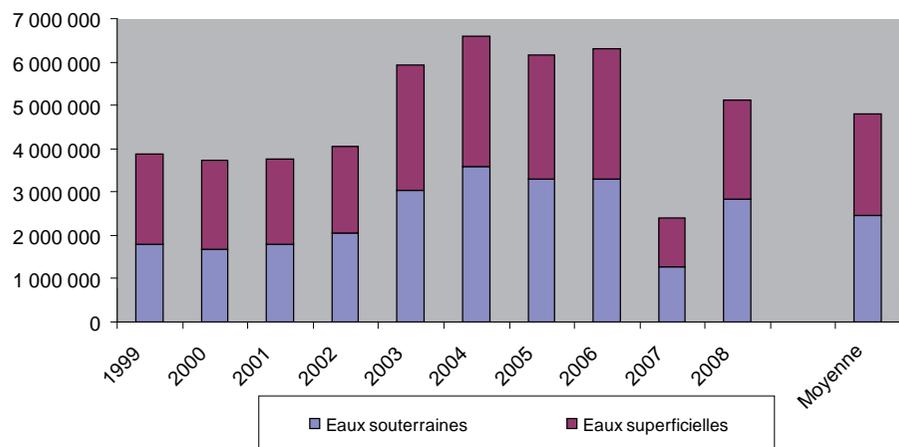
Les 13 diagnostics d'exploitations menés dans le cadre de l'étude diagnostique ont montré que la gestion des produits phytosanitaires hors parcelle est un point d'amélioration important, que ce soit en polyculture ou en viticulture, et en particulier la gestion des effluents phytosanitaires.

5.3 - PRELEVEMENTS EN EAU

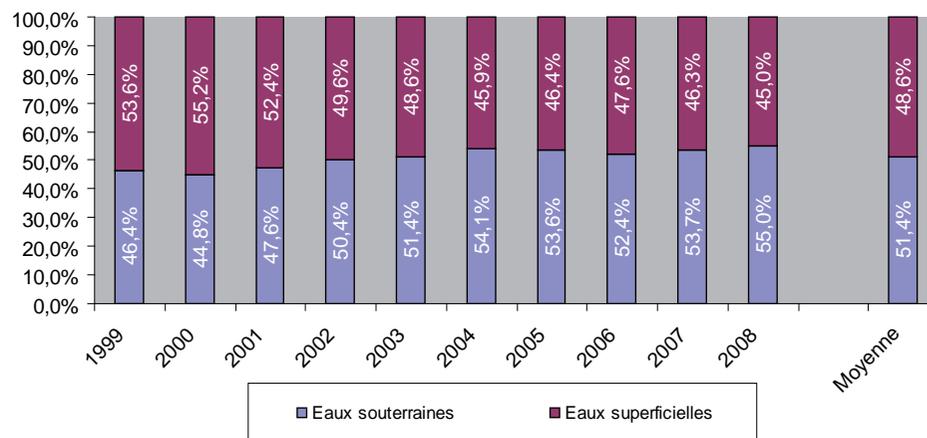
Sur le territoire du SAGE Layon Aubance, aucun prélèvement n'est destiné à l'alimentation humaine en eau potable.

Prélèvements en eau pour l'irrigation agricole

Volumes prélevés pour l'irrigation sur le territoire du SAGE Layon Aubance (en m3)
(sources des données : agence de l'eau Loire-Bretagne)



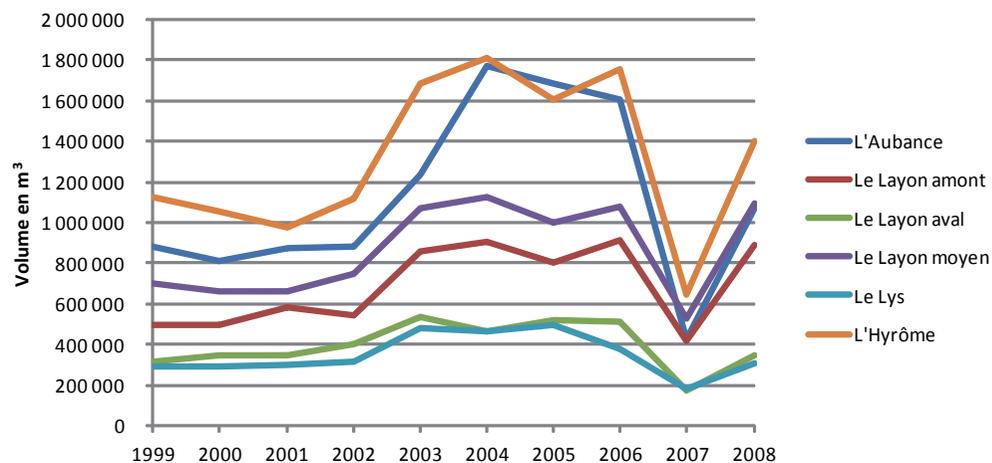
Origine de l'eau destinée à l'irrigation
Evolution de la répartition eaux superficielles/eaux souterraines



Origines de l'eau destinée à l'irrigation

	1999		2008		Moyenne 1999-2008	
	Volume (m3)	%	Volume (m3)	%	Volume (m3)	%
Nappes profondes (forages + retenues)	1 018 300	26,29%	1 883 100	36,70%	1 534 140	32,00%
Sources	778 200	20,09%	938 000	18,28%	929 270	19,39%
Nappes alluviales (forages + retenues)	21 100	0,54%	18 800	0,37%	42 760	0,89%
Cours d'eau	138 600	3,58%	2 300	0,04%	83 490	1,74%
Retenues alimentées par cours d'eau	598 900	15,46%	985 000	19,20%	850 420	17,74%
Eaux de ruissellement	1 318 300	34,03%	1 303 600	25,41%	1 353 430	28,23%
	3 873 400	100,00%	5 130 800	100,00%	4 793 510	100,00%

Volumes prélevés pour l'irrigation sur le territoire du SAGE Layon Aubance

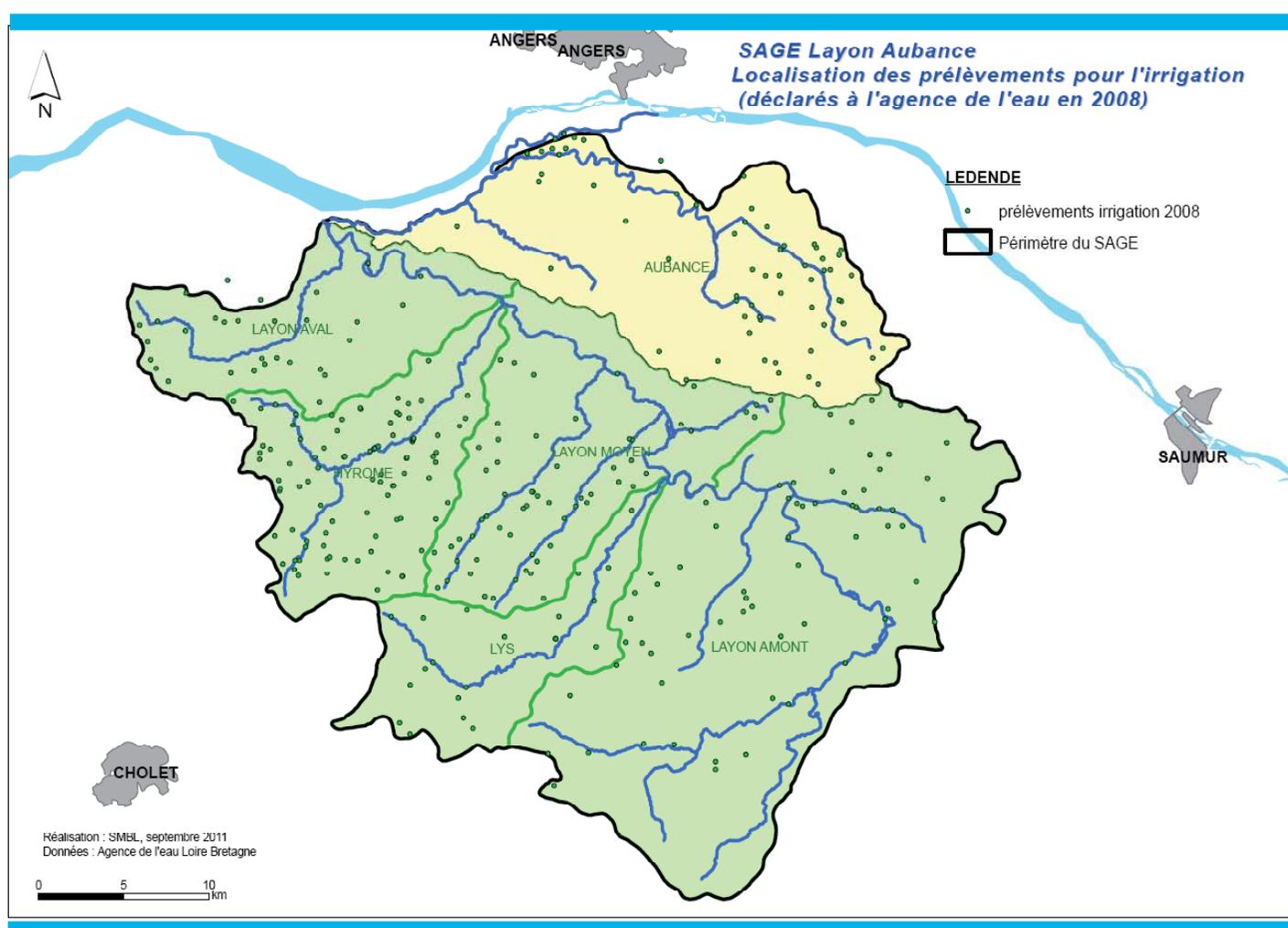


Prélèvements en eau pour l'irrigation agricole

Les prélèvements totaux en 2008 pour l'irrigation représentent plus de 5 millions de m³. Les données jusqu'en 2007 indiquent que la quasi-totalité de ces prélèvements se font lors de la période d'été.

L'évolution des volumes prélevés pour l'irrigation par sous bassins suit les années sèches (2003) et humides (2007). Les volumes les plus importants sont prélevés sur l'Hyrôme, l'Aubance et le Layon moyen. La forte augmentation des prélèvements à partir de 2003 n'est pas uniquement liée à l'augmentation des surfaces irriguées mais peut s'expliquer en partie par un nombre de déclarations plus important auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Les prélèvements se font principalement dans les eaux superficielles excepté pour l'Aubance où les prélèvements se font principalement en nappe profonde.



Prélèvements en eau pour l'irrigation agricole

Les prélèvements d'eau d'origine agricole sur le Layon amont et l'Aubance

Source : «Etude diagnostique de l'activité agricole des bassins du Layon moyen et de l'Aubance en vue de l'élaboration d'un programme agro-environnemental pour limiter les pollutions d'origine agricole» - SAGE Layon Aubance - Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire - Octobre 2009

Cette analyse porte sur les bassins versants du Layon moyen et de l'Aubance.

A l'échelle du département de Maine et Loire, les surfaces irriguées s'élèvent en moyenne à 42 000 hectares . A l'échelle des bassins du Layon moyen et de l'Aubance, la faible disponibilité locale en eau et la sévérité des étiages subis par les cours d'eau n'ont historiquement pas permis un développement important de cette pratique, ce qui explique que ces bassins ne sont pas des zones d'irrigation intensive. L'irrigation est cependant présente localement sur le territoire et permet la production de cultures spécialisées (semences, maraîchage, arboriculture) et de productions fourragères, en particulier de maïs ensilage.

L'analyse des données de déclaration des irrigants à l'Agence de l'Eau pour les années 1998 à 2007 montre qu'en moyenne, 2800 hectares sont irrigués sur les communes de la zone d'étude pour un volume prélevé total moyen de 3,3 millions de m³ d'eau. Ces données sont des moyennes sur 10 ans, c'est-à-dire qu'elles gommant les effets des années à étiage sévère, comme 2003, 2005, et 2006, notamment en ce qui concerne les volumes prélevés. A titre d'exemple, en 2006, le volume total prélevé s'est élevé à 3,85 millions de m³ d'eau.

Les cartes ci-contre représentent respectivement les surfaces irriguées et les volumes prélevés par commune et par type de ressource.

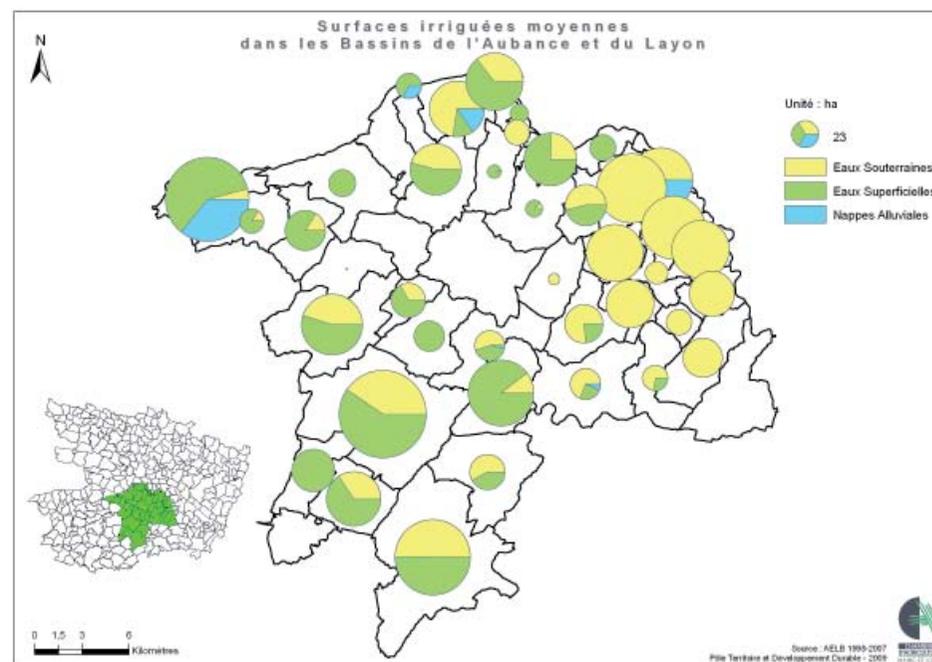
Elles permettent de distinguer 3 zones par l'importance des surfaces irriguées ou des volumes prélevés et de la répartition des ressources sollicitées pour l'irrigation :

- l'Aubance amont : l'irrigation se fait exclusivement à partir des nappes profondes, en particulier celle du Cénomaniens et permet la production de cultures spécialisées (semences), et de maïs grain ;
- les communes en bords de Loire : l'irrigation est réalisée de façon variable en fonction de la disponibilité locale de la ressource soit à partir de la nappe alluviale de la Loire, soit des eaux superficielles (Loire directement, affluent ou boire), soit des eaux souterraines. Localement, la distinction entre les eaux souterraines et la nappe alluviale est difficile et probablement parfois mal attribuée en fonction de la profondeur du forage ;
- le plateau du Layon : l'irrigation se fait en majorité à partir des eaux superficielles,

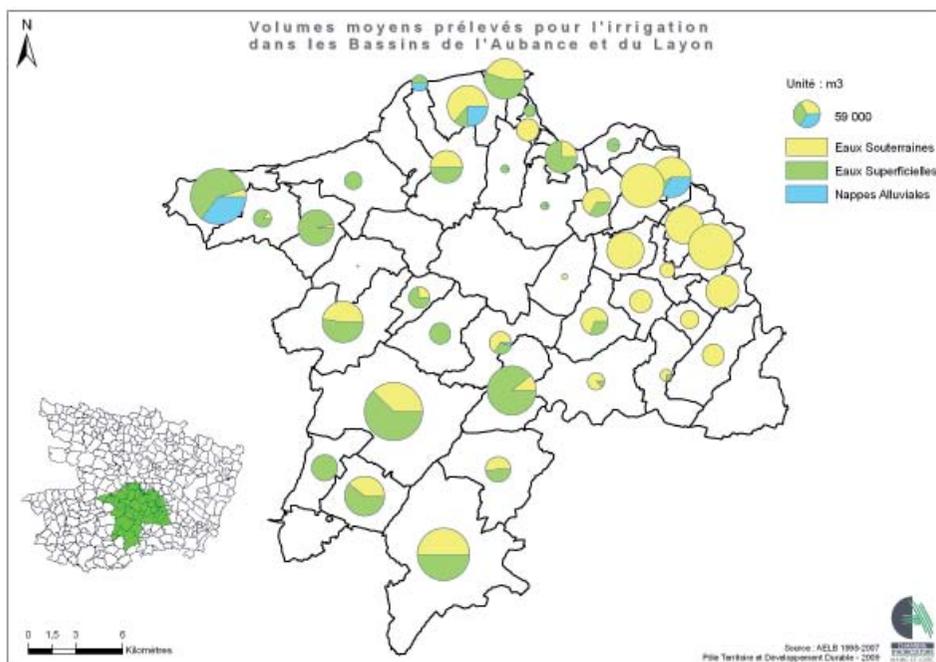
et notamment par le biais de réserves d'eau collinaires, permettant de stocker de l'eau de pluie en hiver, et parfois à partir des eaux souterraines dès lors qu'une nappe perchée est présente. Elle concerne principalement les cultures fourragères dont le maïs ensilage.

Comme le présentent bien les cartes suivantes, la présence de l'irrigation et le type de ressource en eau sollicitée est intimement lié à la disponibilité relative de chaque ressource localement, elle-même définie par le substrat géologique et l'hydrographie. Ainsi dans l'Aubance amont, l'irrigation ne se fait que par forages dans les eaux souterraines, ressource la plus fiable et seule fournissant un débit d'exploitation valorisable en été pour l'irrigation. Dans la zone du Layon, la principale ressource en eau exploitée est les eaux superficielles, principalement par le biais de réserves collinaires dont la présence est permise par le relief prononcé de cette partie de la zone d'étude.

Dans les communes des vallées du Layon et de l'Aubance, l'irrigation est absente du fait du manque de disponibilité de la ressource en été et de l'occupation du sol surtout représentée par la vigne.



Prélèvements en eau pour l'irrigation agricole



Les prélèvements directs dans les cours d'eau

Aucun prélèvement direct n'est autorisé dans les cours du territoire du SAGE, hormis le prélèvement temporaire au bénéfice de l'Association des Rosiéristes et Pépiniéristes du Bassin Douessin.

La culture des rosiers pose un important problème foncier : la rotation de la culture nécessite d'importantes surfaces (pour 1 ha de rosiers, il faut environ 8 ha – retour tous les 6/7 ans sur la même parcelle pour des raisons sanitaires).

L'Association a engagé un programme de création de réserves d'eau pour pouvoir irriguer toutes les surfaces.

Actuellement, du fait de l'état d'avancement du programme, certaines surfaces cultivées ne peuvent être irriguées par les réserves existantes : il est nécessaire de prélever dans les cours d'eau.

Une demande d'autorisation temporaire de prélèvement est faite tous les ans auprès de la Police de l'Eau (échéance fin 2011).

Bilan des prélèvements de l'Association des Rosiéristes et Pépiniéristes du Bassin Douessin

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Surfaces concernées (ha)	95	149	133	131	125	64
Volume prélevé réel (m ³)	6 635	13 506	980	14 200	19 730	10 033

5.4 - PRESSIONS HYDROMORPHOLOGIQUES

Franchissabilité des ouvrages et taux d'étagement

Le taux d'étagement a été établi pour apprécier, à grande échelle, les effets cumulés des obstacles sur la continuité écologique et l'hydromorphologie des cours d'eau. Celui-ci mesure globalement la réduction artificielle de la pente hydraulique correspondant à l'emprise verticale des ouvrages sur le profil en long des cours d'eau. Il se définit par le rapport entre le dénivelé artificiel (somme des hauteurs de chute de tous les ouvrages sur la rivière) et le dénivelé naturel (Définition utilisée par l'ONEMA). Outre sa simplicité de calcul, l'intérêt de cet indicateur tient au fait que la plupart des effets liés aux ouvrages augmentent de façon régulière avec la hauteur de chute qui les caractérise.

Dans le but de restaurer la continuité longitudinale (circulation piscicole et sédimentaire), il est nécessaire de penser les aménagements en vue de la réduction du taux d'étagement des rivières. Le taux d'étagement peut être exploité afin d'évaluer les impacts des ouvrages hydrauliques en termes de perturbation du milieu au moyen de la grille suivante :

Taux d'étagement	Perturbation du milieu
< 15%	Nul
15 – 30%	Nul à faible
30 – 40%	Moyen
40 – 60%	Fort
> 60%	Très fort

Grille de taux d'étagement et impacts associés sur le milieu (source : ONEMA)

Le taux d'étagement permet d'estimer la perte de pente naturelle d'un cours d'eau liée à la présence d'ouvrages transversaux. Ces ouvrages peuvent provoquer :

- Une perte de dissipation d'énergie le long du cours d'eau
- Une perte d'habitat et de diversité
- Un obstacle à toutes espèces
- Une altération de la ressource en eau

Le taux d'étagement a été calculé sur la plupart des cours d'eau du SAGE Layon Aubance :

Cours d'eau	Taux d'étagement (en %)
Layon amont	33%
Layon aval	100 %
Hyrôme amont	4%
Hyrôme aval	56%
Jeu	8%
Arcison	2%
Javoineau	3%
Lys	7%
Livier	7%
Douet	23%
Villaine	2%
Aubance	31%

Le Layon, dans sa partie aval, l'Hyrôme aval et dans une moindre mesure l'Aubance présentent les taux d'étagement les plus élevés.

6 - SYNTHÈSE PAR PRINCIPAUX BASSINS VERSANTS

		Layon amont	Layon aval	Jeu	Hyrôme	Lys	Aubance
Objectif état écologique		2021	2021	2015	2015	2015	2015
Objectif état chimique		2021	2021	2015	2021	2015	2021
Azote	Ammonium	Bon état	Bon état	Bon état	Bon état	Bon état	Bon état
	Nitrites	Etat moyen à médiocre (Martigné-Briand)	Etat moyen à médiocre (Martigné-Briand)	Bon état	Bon état	Bon état	Etat moyen à médiocre
	Nitrates	Bon état DCE mais concentrations élevées (> 25 mg/l)	Bon état DCE mais concentrations élevées (> 25 mg/l)	Bon état DCE mais concentrations élevées (> 25 mg/l)	Bon état DCE mais concentrations élevées (> 25 mg/l)	Bon état DCE mais concentrations élevées (> 25 mg/l)	Bon état DCE mais concentrations élevées (> 25 mg/l)
	Profil	Profil normal (concentrations maximales en hiver et minimales en été)	Profil normal (concentrations maximales en hiver et minimales en été)	Profil normal (concentrations maximales en hiver et minimales en été)	Profil normal (concentrations maximales en hiver et minimales en été)	Profil normal (concentrations maximales en hiver et minimales en été)	Profil normal (concentrations maximales en hiver et minimales en été)
	Flux annuels moyens d'azote	391 kg/j soit 143 t N/an	1750 kg/j soit 639 t N/an	-	375 kg/j soit 137 t/an	445 kg/j soit 163 t N/an	200 kg/j soit 73 t N/an
	Flux spécifiques (2010)	6 kg/ha/an	8 kg/ha/an	-	10 kg/ha/an Apports importants	15 kg/ha/an Apports importants	5 kg/ha/an
	Pertes spécifiques par ha de SAU en 2010	6,3	12,4	-	16,1	23,8	6,7
Source d'apports	Lessivage sols / Apport majoritaire lié à l'agriculture	Lessivage sols / Apport majoritaire lié à l'agriculture	Lessivage sols / Apport majoritaire lié à l'agriculture	Lessivage sols / Apport majoritaire lié à l'agriculture	Lessivage sols / Apport majoritaire lié à l'agriculture	Lessivage sols / Apport majoritaire lié à l'agriculture et part non négligeable de l'assainissement domestique	
Phosphore	Phosphore total	Qualité moyenne	Qualité moyenne	Qualité bonne	Qualité moyenne	Qualité médiocre	Qualité moyenne
	Orthophosphate	Qualité moyenne à bonne	Qualité moyenne à bonne	Qualité bonne	Qualité moyenne partie aval	Qualité médiocre	Mauvaise qualité en aval
	Sources d'apports	Assainissement (réseaux et stations)	Assainissement (réseaux et stations)	Assainissement (réseaux et stations)	Assainissement (réseaux et stations)	Assainissement (réseaux et stations)	Assainissement (réseaux et stations)
Qualité des milieux naturels	IBGN	Bon à Moyen	Moyen	Bon	Bon	Moyen	Bon
	IBD	Moyen à médiocre	Moyen à médiocre	-	Moyen	Moyen	Moyen
	IPR	Médiocre	Moyen à Médiocre	Moyen à mauvais	Bon	Moyen à mauvais	Médiocre
	Morphologie	Recalibrage important, lit surcreusé, fond uniforme, rectification	Recalibrage, rectification, fond plat et peu diversifié, ripisylve peu présente. Taux d'étagement très élevé	Morphologie moins dégradée que les autres cours d'eau (pas de recalibrages), quelques ralentissements dus aux ouvrages provoquant un envasement du lit	Recalibrage et ripisylve peu présente, problème de colmatage et d'envasement du lit mineur. Taux d'étagement rés élevé dans la partie aval	Partie amont fortement dégradée, recalibrage, peu de ripisylve. Partie aval plus diversifiée	Recalibrage, lit mineur dégradé, annexes déconnectées. Fort potentiel écologique du Montayer
	Continuité écologique	Liste 1 Axe grands migrateurs (Anguille) Présence de nombreux ouvrages infranchissables	Layon en liste 1 et 2 (en partie) et Arcison et Javoineau en Liste 1 Axe grands migrateurs (Anguille) Présence de nombreux ouvrages infranchissables	Le Jeu et tous ses affluents en Liste 1 Réservoir Biologique	Liste 1 et 2 Axe grands migrateurs (Anguille) Présence de nombreux ouvrages infranchissables	Liste 1 dans sa partie aval	Liste 1 et 2
	Ouvrages Grenelles	9	0	1	4	0	0
	Zones humides (inventaires 2011)	Inventaires réalisés sur les communes de Saint-Georges-sur-Layon et Forges, et en cours à Cersay	Inventaires en cours à Chalonnes-sur-Loire	-	Inventaires zones humides réalisés sur une grande partie du sous bassin	Inventaires zones humides réalisés sur une grande partie du sous bassin	-
Plans d'eau	Plans d'eau particulièrement impactant : Beaufort, Passavant, de Neuil-sur-Layon, Concourson-sur-Layon	Nombreux plans d'eau, notamment sur le Javoineau et l'Arcison Plans d'eau particulièrement impactant : Chalonnes	Quelques plans d'eau dans la partie amont	Nombreux plans d'eau influençant les débits	Nombreux plans d'eau dans la partie amont	Quelques plans d'eau impactants	
Micropolluants	Pesticides	DCE: Diuron / Isoproturon Polluants spécifique : 2,4 MCPA Concentrations élevées en pesticides Molécules les plus quantifiées : AMPA, Glyphosate, Diuron, Isoproturon	DCE: Diuron / Isoproturon Polluants spécifique : 2,4 MCPA Concentrations élevées en pesticides Molécules les plus quantifiées : AMPA, Diuron et Glyphosate	DCE: Isoproturon Molécules les plus quantifiées : AMPA, Isoproturon, Diuron	DCE: Isoproturon Molécules les plus quantifiées : AMPA, Glyphosate, Isoproturon, Diuron	Molécules les plus quantifiées : AMPA, Isoproturon, Diuron	DCE: Diuron / Isoproturon / Atrazine Polluants spécifique : 2,4 MCPA Concentrations élevées en pesticides Molécules les plus quantifiées : AMPA, Diuron et Glyphosate
		Eaux souterraines	Manque de données	Manque de données	Manque de données	Manque de données	Manque de données
A.E.P		Pas de pressions particulières	Pas de pressions particulières	Pas de pressions particulières	Pas de pressions particulières	Pas de pressions particulières	Pas de pressions particulières
Aspects quantitatifs / gestion des étiages		Etiages sévères - Interdictions de prélèvements à l'étiage fréquentes	Etiages sévères - Interdictions de prélèvements à l'étiage fréquentes	Etiages sévères - Interdictions de prélèvements à l'étiage fréquentes	Plusieurs jours de vigilance à l'étiage	Etiages sévères - Interdictions de prélèvements à l'étiage fréquentes	Etiages sévères - Interdictions de prélèvements à l'étiage fréquentes
Risque d'inondation		Les-Verchers-sur-Layon : risques d'inondations (pas de PPRI)	Thouarcé : risques d'inondations (pas de PPRI) PPRI des Vals Saint Georges, Chalonnes, Montjean	-	Chemillé : risques d'inondations (pas de PPRI)	-	PPRI Val du Louet

7 - BILAN DES ACTIONS DU SAGE

Les programmes d'actions

Pour atteindre ses objectifs, le SAGE Layon Aubance mène de multiples actions en lien avec :

- la restauration du patrimoine biologique et piscicole des cours d'eau et des zones humides,
- l'amélioration de la qualité de l'eau,
- la gestion quantitative de la ressource,
- l'animation et la communication.

Ces actions sont menées pour une large part dans le cadre de contrats de programmation signés avec les financeurs :

- avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne : le Contrat de Restauration et d'Entretien (CRE) et le Contrat Territorial
- avec la Région Pays-de-la-Loire : le Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) et le programme «bassin pilote pour une meilleure qualité de l'eau».

Les Contrats de Restauration et d'Entretien

A la fin des années 90, les trois syndicats de rivière du territoire (syndicat du Layon, syndicat de l'Hyrôme et syndicat de l'Aubance) ont mis en oeuvre avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne des Contrats de Restauration et d'Entretien des cours d'eau dont ils avaient la gestion.

Syndicats	Cours d'eau concernés	Période
Syndicat Intercommunal du Bassin du Layon	Layon	2001-2005
Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Hyrôme	Hyrôme	2000-2004
Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Aubance	Aubance	2002-2006

Le Contrat Territorial Layon Aubance 2011-2015

Le Contrat Territorial permet à l'agence de l'eau Loire-Bretagne d'accompagner les porteurs de projets pour le montage et la réalisation d'opérations territoriales de réduction des différentes sources de pollution ou de dégradation physique des milieux aquatiques. L'échelle d'intervention est le bassin versant ou l'aire d'alimentation de captage. Ces projets comportent deux phases : la phase d'élaboration (études, mobilisation des acteurs) et la phase de mise en oeuvre (contrat).

Le Contrat Territorial Layon Aubance comprend trois volets :

- un volet « milieux aquatiques » concernant les cours d'eau des bassins du Layon et de l'Aubance : la mise en oeuvre de ce volet permet la réalisation d'actions programmées et concertées pour restaurer le lit mineur, les berges et la continuité des cours d'eau des bassins du Layon et de l'Aubance,
 - fourniture de clôtures,
 - enlèvement d'embâcles,
 - entretien et restauration de la ripisylve,
 - diversification du lit mineur,
 - gestion des ouvrages par écourées,
 - aménagement des ouvrages (abaissement, création d'échancures, réfection, suppression),
 - reprofilage de berges,
 - plantations.
- un volet « pollutions diffuses » comprenant :
 - des actions agricoles et viticoles concernant les bassins du Layon moyen et de l'Aubance (animation d'un programme agro-environnemental auprès des agriculteurs et des viticulteurs, animation du dispositif Mesures Agro-environnementales Territorialisées (MAET), réalisation de diagnostics-conseil agro-environnementaux d'exploitations agricoles et viticoles, élaboration d'une charte de conseil technique phytosanitaire, animation technique sur les systèmes d'exploitation agricoles et viticoles économes en intrants, sensibilisation et animation technique sur le mode de production « agriculture biologique », réalisation de diagnostics-conseil « conversion à l'agriculture biologique », animation et sensibilisation à la plantation de haies, opérations collectives et localisées d'aménagement du paysage par la plantation de haies à rôle hydraulique et environnemental.
 - des actions non agricoles et viticoles concernant l'ensemble du territoire du SAGE (animation à la réduction des phytosanitaires auprès des collectivités, élaboration d'une charte auprès des jardinerie, sensibilisation auprès des particuliers sur le jardinage au naturel, campagne de communication grand public sur l'opération de reconquête de la qualité de l'eau, sensibilisation des écoles primaires sur le thème de l'eau...

Les programmes d'actions

- un volet d'actions transversales concernant l'ensemble du territoire du SAGE, comprenant :

- le suivi de la qualité des cours d'eau (suivi des masses d'eau et de l'efficacité du contrat territorial),
- une évaluation finale des actions du contrat territorial.

Les Contrats Régionaux de Bassin Versant (CRBV)

Afin de faciliter sa mise en œuvre, la Commission Locale de l'Eau et les deux syndicats de bassin (SMBL et SMiBA) ont porté l'élaboration de deux Contrats Régionaux de Bassin Versant (CRBV), outil développé par la Région des Pays de la Loire.

Deux CRBV ont été signés :

- CRBV 2007-2009
- CRBV 2010-2012

Le premier CRBV a été signé le 20 mars 2007 assurant initialement le financement de 31 actions sur la période 2007-2009. En 2009, un avenant a été signé : 7 nouvelles actions ont été engagées en remplacement des 7 actions annulées.

Le second CRBV a été signé le 18 février 2011. Portant sur les années 2010 à 2012, il concerne 34 actions.

Le programme «bassin pilote pour une meilleure qualité de l'eau» concernant le bassin de la Villaine

Ce programme concerne le sous bassin versant de la Villaine d'environ 2000 ha, affluent rive gauche du Layon. Ce programme porte sur 2 ans : 2012 et 2013.

Les indicateurs d'actions

Les indicateurs d'actions permettent de suivre la progression des programmes mis en place.

Par la suite, les indicateurs d'actions sont présentés par outils identifiés dans le cadre du SAGE.

Milieux aquatiques et zones humides :

- **Outil n°1 : restauration et entretien des milieux aquatiques**
- **Outil n°2 : devenir et gestion des ouvrages hydrauliques**
- **Outil n°3 : recensement et valorisation des zones humides**
- Outil n°4 : mise en oeuvre d'une politique globale de gestion des fonds de vallée
- Outil n°5 : valorisation du patrimoine et développement des activités de loisirs associées aux cours d'eau

Qualité de l'eau :

- **Outil n°6 : amélioration des infrastructures d'assainissement collectif**
- Outil n°7 : amélioration des infrastructures d'assainissement non collectif
- **Outil n°8 : amélioration des modalités d'utilisation des pesticides en dehors de l'agriculture**
- **Outil n°9 : développement des techniques alternatives aux traitements phytosanitaires en viticulture**
- Outil n°10 : suivi du programme de maîtrise des pollutions liées aux effluents d'élevage
- **Outil n°11 : restauration du bocage**
- **Outil n°12 : amélioration des pratiques agricoles d'utilisation des produits phytosanitaires**
- Outil n°13 : amélioration du traitement des effluents industriels et artisanaux

Gestion de la quantité d'eau :

- **Outil n°14 : suppression des prélèvements directs pour l'irrigation en période d'étiage**
- Outil n°15 : développement des ressources alternatives en eau potable

Animation et communication :

- **Outil n°16 : actions de communication destinées aux particuliers**
- **Outil n°17 : moyens d'animation du SAGE et du CRBV Layon Aubance**

Sont renseignés uniquement les outils ayant fait l'objet d'une mise en oeuvre significative depuis l'approbation du SAGE en 2006.

A ces outils, a été ajoutée la fiche sur le thème **de la gestion de la ressource.**

Outil n°1 : restauration et entretien des cours d'eau

Généralités

Objectif du SAGE : amélioration de la qualité morphologique des cours d'eau et restauration des potentialités biologiques

Les actions de restauration et d'entretien des cours d'eau des bassins versants du Layon et de l'Aubance ont pour but de poursuivre les efforts de restauration de la qualité morphologique des cours d'eau. Beaucoup d'entre eux ayant fait l'objet de travaux à vocation hydraulique, les actions envisagées visent à restaurer un milieu parfois fortement altéré.

Trois Contrats de Restauration et d'Entretien ont été élaborés sur les trois principaux cours d'eau du SAGE : l'Aubance, l'Hyrôme et le Layon. Aujourd'hui, ces CRE sont terminés.

Depuis 2011, le Syndicat Mixte du Bassin du Layon (SMBL) et le Syndicat Mixte du Bassin de l'Aubance (SMiBA) sont engagés chacun dans un nouveau programme de restauration de leurs cours d'eau, financés dans le cadre du Contrat Territorial Layon Aubance 2011-2015 et du Contrat Régional de Bassin Versant 2010-2012.

Le programme d'actions du SABL concerne les cours d'eau suivants : le Layon, le Lys, l'Hyrôme, le Douet, la Villaine, le Jeu, le Livier, l'Arcison, le Girondeau et le Javoineau. Celui du SMiBA concerne l'Aubance et ses principaux affluents.

Ces programmes ont fait l'objet de procédures de Déclaration d'Intérêt Général et d'autorisation loi sur l'eau dont les arrêtés sont les suivants :
 - arrêté préfectoral du 3 janvier 2011 pour le bassin du Layon,
 - arrêté préfectoral du 21 décembre 2011 pour le bassin de l'Aubance.

Indicateurs d'actions

		Aubance	Layon amont	Lys	Layon moyen	Hyrôme	Layon aval
Longueur des cours d'eau principaux (Km)		201	281	120	205	145	151
Linéaires de ripisylves entretenues et restaurées	2000 à 2009	37 Km	48 Km	0 Km	24	20	17
	2010 et 2011	0 Km	0 Km	0 Km	0 Km	0 Km	0 Km
	total	37 km	48 Km	0 Km	0 Km	0 Km	0 Km
Linéaires de lits restaurés et renaturés	2000 à 2009	10 Km	3,3 Km	0 Km	0 Km	25,7 Km	0 Km
	2010-2011	2 Km	0 Km	0 Km	0 Km	0 Km	0 Km
	total	12 Km	3,3 Km	0 Km	0 Km	0 Km	0 Km
Linéaires de berges stabilisées par techniques végétales	2010-2011	0 Km	80 ml	0 Km	0 Km	0 Km	0 Km
Quantité de Jussie arrachée	2003 à 2009	28 Km 196 t	-	-	-	-	28,7 t
	2010-2011	10 Km 19 t	-	-	-	-	10,5 t
	total	38 Km 215 t	-	-	-	-	39,2 t

Actions menées en 2010 et 2011

cf tableau page suivante

Indicateurs de résultats

cf indicateurs d'état de la ressource en eau (paragraphe 3) et indicateurs d'état des milieux aquatiques et humides (paragraphe 4)

Perspectives

Poursuite en 2012 des programmes d'actions de restauration morphologique du Layon, de l'Aubance et de leurs affluents

Actions	Maîtres d'ouvrage	Fiches action CRBV 2010-2012	2010			2011		
			Type	Localisation	Quantité	Type	Localisation	Quantité
restauration du lit mineur du Layon et de ses principaux affluents par diversification et reméandrage	Syndicat Mixte du Bassin du Layon (SMBL)	1	aucun travaux			aucun travaux		
reprofilage des berges du Layon et de ses principaux affluents	Syndicat Mixte du Bassin du Layon (SMBL)	2	aucun travaux			stabilisation de berges par techniques végétales	le Girondeau à Martigné-Briand	80 ml
restauration/entretien de la ripisylve sur le Layon et ses principaux affluents	Syndicat Mixte du Bassin du Layon (SMBL)	3	aucun travaux			aucun travaux		
enlèvement des embâcles et des arbres déchaussés sur le Layon et ses principaux affluents	Syndicat Mixte du Bassin du Layon (SMBL)	4	aucun travaux			aucun travaux		
pose de clôtures et de pompes à museau sur le Layon et ses principaux affluents	Syndicat Mixte du Bassin du Layon (SMBL)	5	aucun travaux			fourniture de clôtures	Layon amont, Lys, Douet, Livier	54 km de clôtures sur 220 km de berge (25 %)
arrachage de la Jussie	Syndicat Mixte du Bassin du Layon (SMBL)		arrachage Jussie	Layon aval		arrachage Jussie	Layon à Chalennes et Chaudfonds	10,5 t
restauration du lit mineur de l'Aubance et de ses principaux affluents par diversification et reméandrage	Syndicat Mixte du Bassin de l'Aubance (SMiBA)	6	aucun travaux			mise en place de 17 radiers	l'Aubance à Chemellier	270 m3 sur 2000 ml
reprofilage des berges de l'Aubance et de ses principaux affluents	Syndicat Mixte du Bassin de l'Aubance (SMiBA)	7	aucun travaux			aucun travaux		
action sur la ripisylve pour accès au lit mineur sur l'Aubance et ses principaux affluents	Syndicat Mixte du Bassin de l'Aubance (SMiBA)	8	aucun travaux			aucun travaux		
arrachage de la Jussie	Syndicat Mixte du Bassin de l'Aubance (SMiBA)		arrachage Jussie	De la RD 751 à Mûrs-Erigné jusqu'à la confluence avec le Louet	5 km	arrachage Jussie	De la RD 751 à Mûrs-Erigné jusqu'à la confluence avec le Louet	5 km
restauration et valorisation du ruisseau de la Coudraye à St-Lambert-du-Lattay	Commune de St-Lambert-du-Lattay	9	aucun travaux			stabilisation de berges et plantations	Ruisseau de la Coudraye à St-Lambert	710 ml

Outil n°2 : devenir et gestion des ouvrages hydrauliques

Généralités

Objectif du SAGE : amélioration de la qualité morphologique des cours d'eau et restauration des potentialités biologiques

La politique adoptée dans le SAGE s'inscrit dans trois directions :

- La poursuite des expérimentations déjà engagées afin de mesurer les conséquences environnementales de différents modes de gestion ou d'aménagement des ouvrages hydrauliques.
- La mise en application d'une méthode commune d'appréciation des solutions envisageables quant au devenir des ouvrages. Cette méthode doit constituer un support de la concertation locale.
- Lors de la restauration complète d'un ouvrage, la réalisation d'une passe à poisson s'avérera nécessaire afin de limiter les impacts sur la circulation piscicole.

Seuls les cours d'eau suivants ont été étudiés : Aubance, Layon, Douet, Livier, Girondeau, Lys, Vilaine, Arcison, Javoineau, Hyrôme et Jeu.

Indicateurs d'actions

		Aubance	Layon amont	Lys	Layon moyen	Hyrôme	Layon aval
Nombre d'ouvrages en 2008		42	44	14	21	33	21
Nombre d'ouvrages ayant bénéficié d'un diagnostic spécifique	2000 à 2008	42	44	0	21	0	21
	2010-2011	0	0	0	0	0	0
Nombre d'ouvrages réhabilités	2000 à 2008	0	0	0	0	1	0
	2010-2011	0	0	0	0	0	0
Nombre d'ouvrages effacés et détruits	2000 à 2008	24	7	0	0	5	1
	2010-2011	0	0	0	0	0	0
Nombre de passes à poisson réalisées	2000 à 2008	0	0	0	0	2	1
	2010-2011	0	0	0	0	0	0

En 2010 et 2011, aucune intervention n'a été menée sur les ouvrages, hormis la gestion par écourues en périodes hivernales.

Indicateurs de résultats

cf indicateurs d'état de la ressource en eau (paragraphe 3) et indicateurs d'état des milieux aquatiques et humides (paragraphe 4)

Gestion hivernale des ouvrages - hiver 2010-2011

LAYON

- 29 ouvrages manoeuvrés (clapets + vannes) sur 52 (dont 7 sont abaissés en permanence et 4 ouvrages bloqués)
- manoeuvres selon la charte de gestion des ouvrages du SMBL

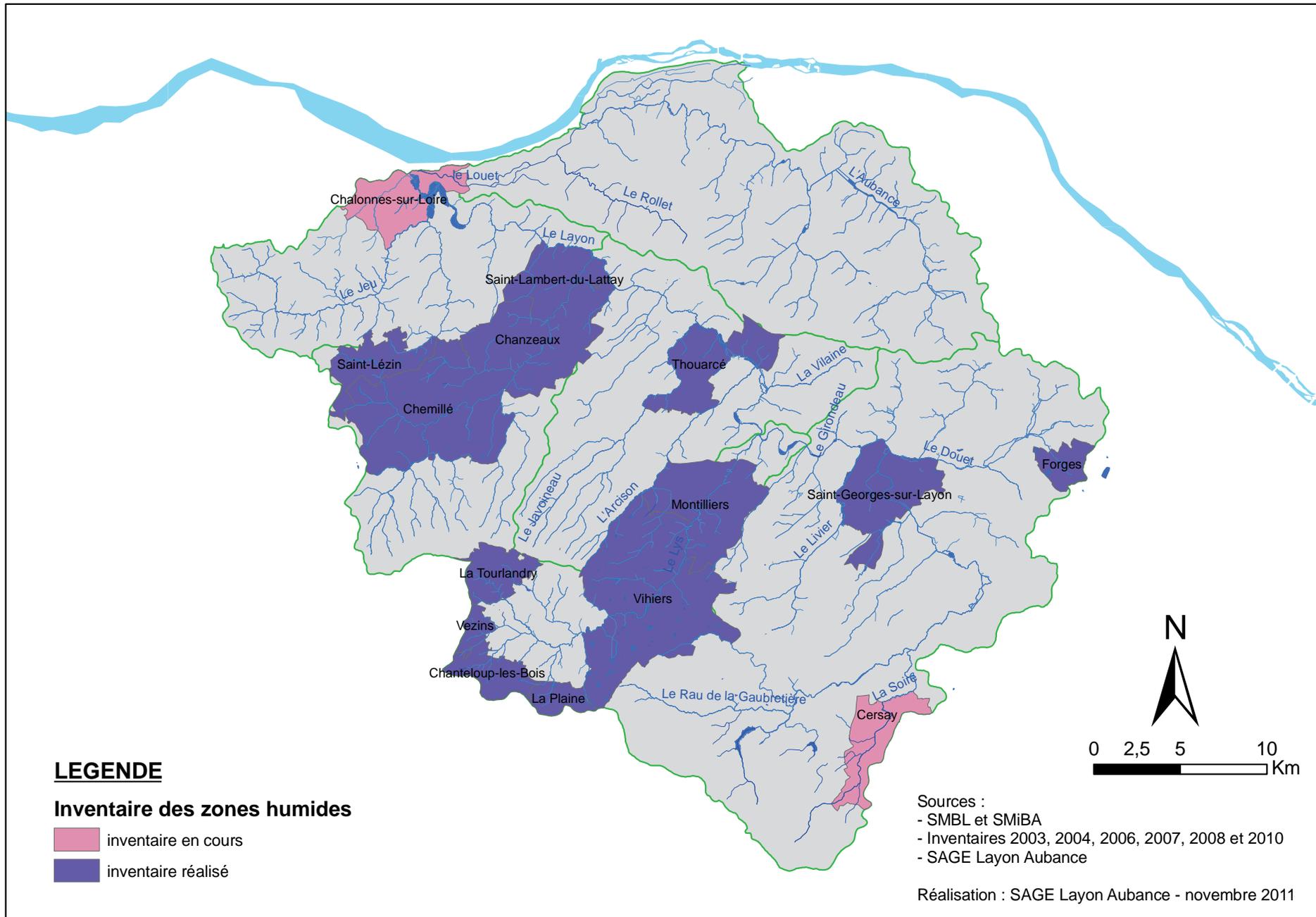
AUBANCE

- 14 ouvrages manoeuvrés (clapets + vannes) sur 42, les 28 autres sont ouverts en permanence ou cassés

Perspectives

Poursuite en 2012 des programmes d'actions de restauration morphologique du Layon, de l'Aubance et de leurs affluents

Outil n°3 : recensement et valorisation des zones humides



Outil n°3 : recensement et valorisation des zones humides

Généralités

Objectif du SAGE : amélioration de la qualité de l'eau, préservation et restauration du patrimoine biologique paysager.

Le SAGE préconise la mise en place d'un outil de centralisation des données relatives aux zones humides à l'échelle du territoire : un observatoire des zones humides. Cet outil a pour objectif de centraliser toutes les données relatives à l'inventaire et à la gestion des milieux.

Pour enrichir l'inventaire, il est proposé de solliciter les communes pour qu'elles engagent à l'occasion de l'élaboration de leur document d'urbanisme une démarche d'inventaire selon la méthode définie par le SAGE : la démarche participative.

L'observatoire doit également rassembler tous les éléments techniques nécessaires à la définition des règles de gestion.

Suite à l'inventaire, des actions de restauration de zones humides ont été mises en oeuvre.

Indicateurs d'actions

Inventaires communaux

L'outil a été mis en place par la validation de la méthode lors de la réunion de la Commission Locale de l'Eau le 15 décembre 2005. Les travaux de 4 stagiaires en 2004, 2006 et 2007 ont permis de lancer l'inventaire par prélocalisation puis par démarche participative.

En 2008, l'inventaire a été réalisé sur les communes de Saint-Georges-sur-Layon et Forges (prélocalisation par l'animateur du SAGE et inventaire participatif par EDEN 49).

En 2011, la DREAL Pays-de-la-Loire a réalisé la prélocalisation des zones humides sur l'ensemble du département de Maine-et-Loire.

Restauration de zones humides

En octobre 2010, le SMBL a restauré 6 mares sur les communes de St-Lézin et Neuvy-en-Mauges. Un suivi a été réalisé suite aux travaux et en 2012.

Bilan des inventaires communaux

Année	Communes	
	Nombre	Liste
2004	6	Chanteloup, La Tourlandry, Vihiers, Montilliers, La Plaine, Vezins
2006	2	Chemillé, St Lézin
2007	2	St Lambert, Chanzeaux
2008	2	Forges, St Georges
2010	2	Thouarcé, Vihiers
2011	1	Chalonnnes-sur-Loire et Cersay (en cours)
Total	15	

Indicateurs de résultats

Nombre de communes concernées	13
Surface couverte par l'inventaire	29 360 ha
Proportion de la surface du SAGE ayant fait l'objet d'un inventaire	22,5 %
Nombre de zones humides inventoriées	1 757
Surface totale des zones humides	807 ha, soit 2,7 % de la surface inventoriée
Nombre de sites inventoriés restaurés	14

Perspectives

- Poursuite des inventaires de zones humides

Outil n°6 : amélioration des infrastructures d'assainissement collectif

Généralités

Objectif du SAGE : réduction des pollutions domestiques

Le SAGE intègre comme objectif la poursuite des améliorations dans plusieurs directions :

L'amélioration des performances de traitement en assainissement collectif

Dans la mesure du possible, cette amélioration doit intégrer le traitement du phosphore dès lors qu'il apparaît compatible avec les dispositifs en place.

L'amélioration des performances des réseaux

Pour beaucoup d'infrastructures collectives, les flux résiduels produits sont souvent liés en grande partie aux carences de la collecte.

Indicateurs de résultats

cf indicateurs d'état de la ressource en eau (paragraphe 3) et indicateurs d'état des milieux aquatiques et humides (paragraphe 4)

Indicateurs d'actions

Hyrôme :

- Réalisation des travaux et mise en service de la nouvelle station d'épuration de Saint-Lambert-du-Lattay

Jeu :

- Réalisation des travaux et mise en service de la nouvelle station d'épuration de La Jumellière

- Etude pour la réalisation de la nouvelle station d'épuration de Sainte-Christine

Layon :

- Travaux d'amélioration des structures d'assainissement de Champ-sur-Layon et de Tigné

- Réalisation des travaux et mise en service de la nouvelle station d'épuration de Faye-d'Anjou

- Travaux d'amélioration du stockage des boues des stations d'épuration de Saint-Georges-sur-Layon et Chaudfondes-sur-Layon

- Réalisation des travaux et mise en service de la nouvelle station d'épuration de Cossé-d'Anjou

Lys :

- Amélioration des structures d'assainissement des communes de Coron et Vihiers

- Réalisation des travaux et mise en service de la nouvelle station d'épuration de Montilliers

- Mise aux normes de la nouvelle station d'épuration de Chanteloup-les-Bois

Aubance :

- Réalisation des travaux et mise en service de la nouvelle station d'épuration d'Ambillou-Château

- Suppression du rejet de la station d'épuration de Mûrs-Erigné

Perspectives

Hyrôme :

- Mise aux normes des structures d'assainissement de Saint-Georges-des-Gardes

Layon :

- Réalisation des travaux et mise en service de la nouvelle station d'épuration de Thouarcé

- Réalisation des travaux et mise en service de la nouvelle station d'épuration de St-Paul-du-Bois

Outil n°8 : amélioration des modalités d'utilisation des pesticides en dehors de l'agriculture

Généralités

Objectif du SAGE : réduction des teneurs en produits phytosanitaires dans les eaux

L'amélioration et la limitation des pratiques de désherbage des surfaces imperméabilisées concernent différents usagers : les communes, le service des routes du Conseil Général, la DDE, la SNCF mais aussi les particuliers.

Actuellement, les usagers les plus ciblés par les actions du SAGE sont les particuliers et les collectivités (communes ou leurs groupements).

Indicateurs d'actions

Indicateurs d'actions	2006 à 2009	2010	2011	TOTAL
COLLECTIVITES				
Formation des agents techniques (nombre de réunion, lieu et participants)	-	-	1 à Doué-la-Fontaine (environ 10 agents techniques de la CdC Région Doué-la-Fontaine)	1
Plans de désherbage communaux (nombre et collectivités concernées)	14 (CdC Région de Chemillé, Louerre, Doué-la-Fontaine, Martigné-Briand)	-	5 (CdC Loire Layon)	19
Charte «zéro pesticides» (nombre et collectivités concernées)	1 (CdC Région de Chemillé)	-	-	1
Acquisition de matériels alternatifs (collectivités concernées)	CdC Région de Chemillé, Grézillé, Mûrs-Erigné, Rablay-sur-Layon, Doué-la-Fontaine	-	-	-
PARTICULIERS - charte jardinerie «Jardiner au naturel, ça coule de source !»				
Nombre d'enseignes signataires	-	-	-	mise en oeuvre en 2012
Formation des vendeurs (nb de formations et de vendeurs formés)	-	-	-	mise en oeuvre en 2012
Temps forts (nb et personnes touchées)	-	-	-	mise en oeuvre en 2012
Vente de pesticides par les enseignes	-	-	-	mise en oeuvre en 2012
Vente de produits alternatifs par les enseignes	-	-	-	mise en oeuvre en 2012
PARTICULIERS				
Réunions sur le jardinage au naturel	-	-	1 par la CLE à Denezé-sous-Doué	1
Animations «bout de jardin»	-	-	4 par le CPIE Loire et Mayenne à St-Lézin, Ste-Christine, St-Georges-des-Gardes et Melay	4

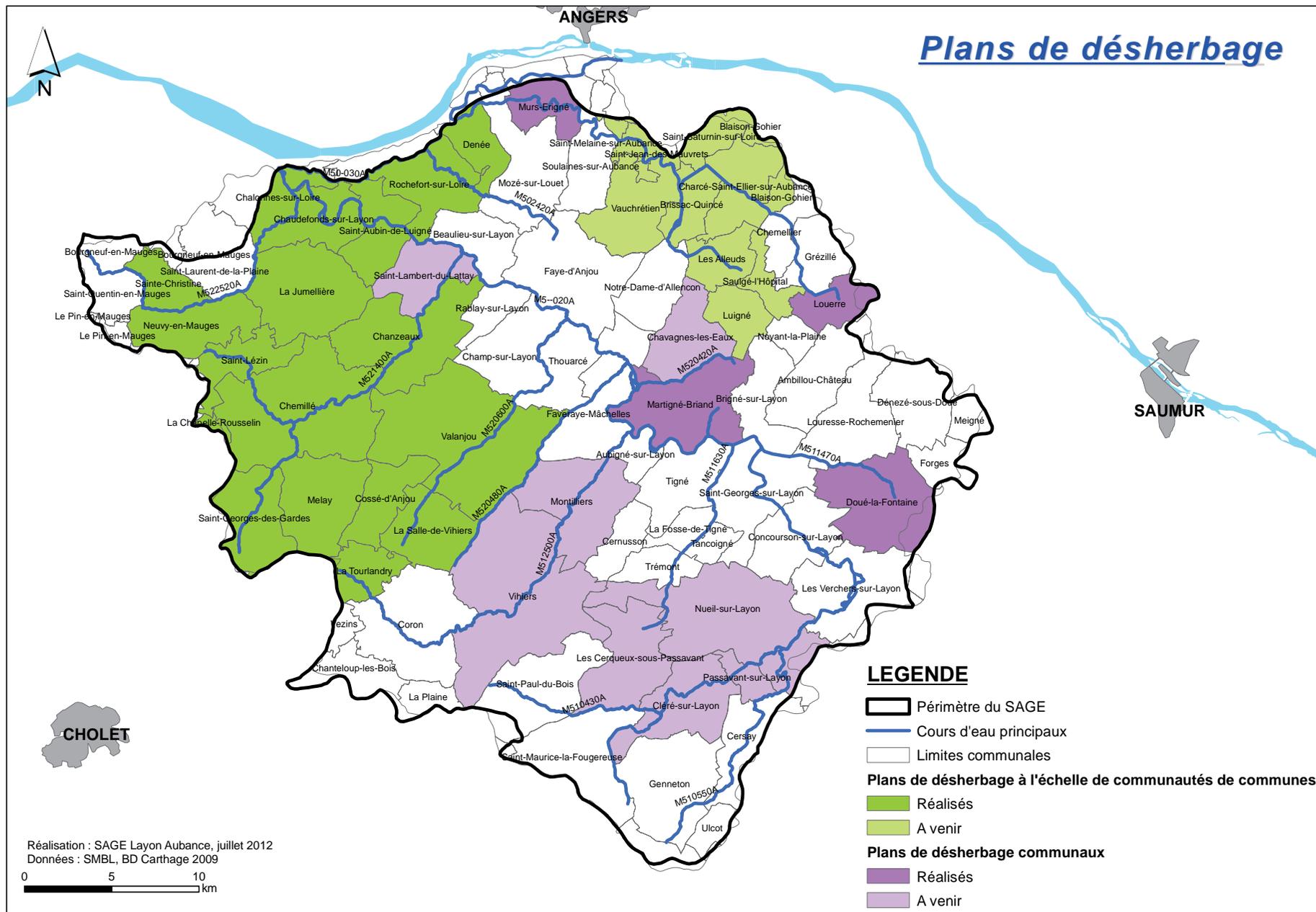
Indicateurs de résultats

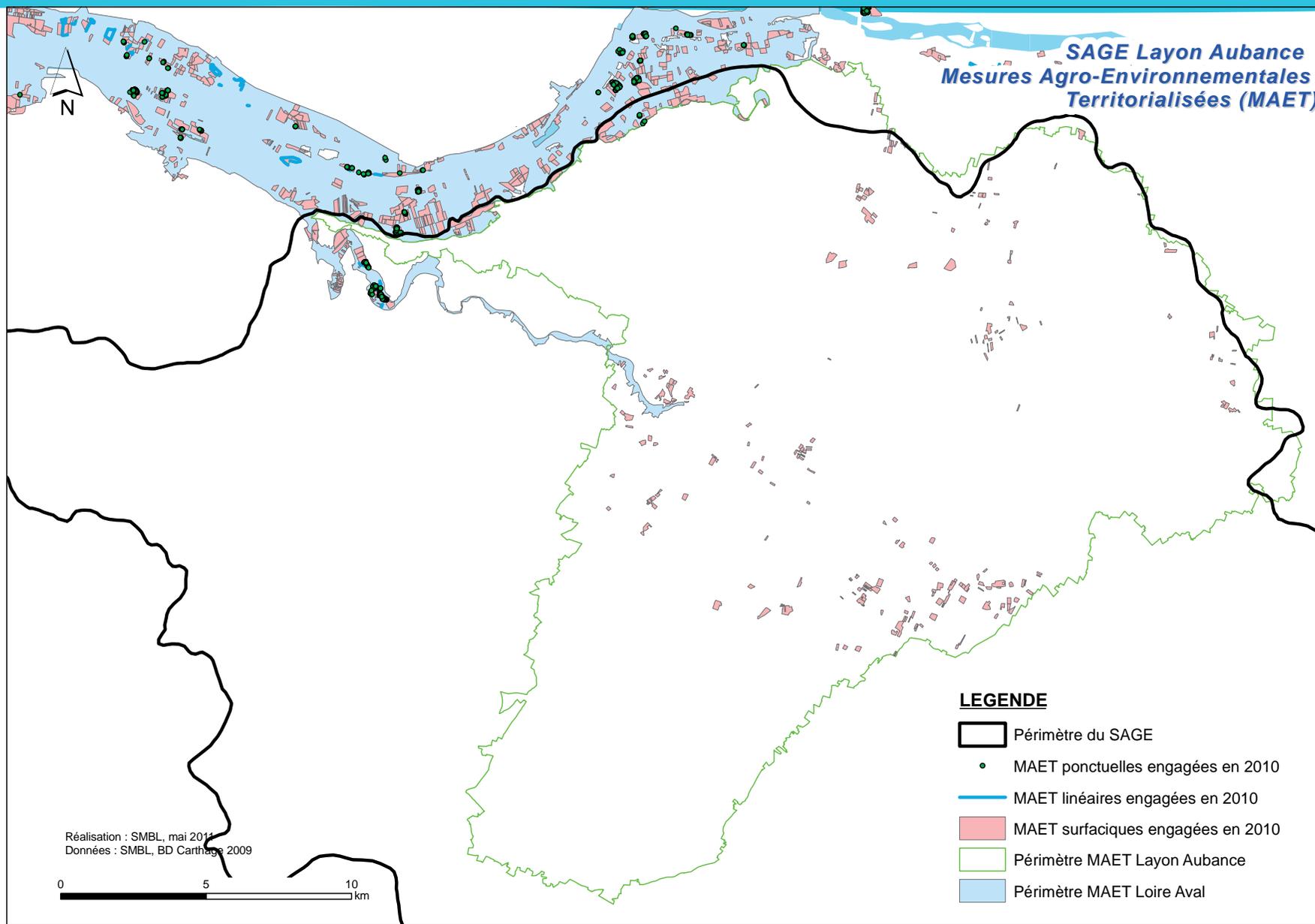
cf indicateurs d'état de la ressource en eau (paragraphe 3) et indicateurs d'état des milieux aquatiques et humides (paragraphe 4)

Perspectives

- Poursuite des plans de désherbage communaux (projets connus pour 17 communes en 2012 et 2013)
- signature et mise en oeuvre de la charte «Jardiner au naturel, ça coule de source !» en 2012 :
 - signature le 26 mars 2012
 - 22 jardineries et magasins de bricolage signataires
 - 3 jours de formation des vendeurs (33 participants)
 - 15 temps forts en avril, mai, juin 2012 (+ de 250 contacts)

Outil n°8 : amélioration des modalités d'utilisation des pesticides en dehors de l'agriculture





Outil n°9 : développement des techniques alternatives aux traitements phytosanitaires en viticulture

Outil n°12 : amélioration des pratiques agricoles d'utilisation des produits phytosanitaires

Généralités

Objectif du SAGE : réduction des teneurs en produits phytosanitaires dans les eaux

La réduction des teneurs en produits phytosanitaires dans les eaux passe par un ensemble d'actions :

- réduction des pollutions ponctuelles
- réduction des pollutions diffuses par amélioration des pratiques de désherbage en viticulture et en agriculture
- mise en place d'un dispositif de conseil spécifique auprès des viticulteurs et agriculteurs

Indicateurs de résultats

cf indicateurs d'état de la ressource en eau (paragraphe 3) et indicateurs d'état des milieux aquatiques et humides (paragraphe 4) cf page suivante

Actions menées en 2010 et 2011

Un programme d'actions global de réduction des produits phytosanitaires comprenant un volet agricole et viticole a été élaboré. Il est financé dans le cadre du Contrat Territorial Layon Aubance.

Ce volet agricole et viticole concerne les bassins versants du Layon moyen et de l'Aubance.

Ce volet comprend la mise en place et l'animation de Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET) de réduction des produits phytosanitaires (MAET viticoles «réduction phyto», MAET agricoles «réduction phytos» et MAET SFEI), la réalisation de diagnostics conseils agro-environnementaux, des animations techniques sur les systèmes d'exploitations agricoles et viticoles économes en intrants, une sensibilisation et des animations sur l'agriculture biologique.

Par ailleurs, l'Université d'Angers mène une étude des transferts de pesticides par les eaux de ruissellement. L'étude est menée sur un petit bassin versant viticole des Coteaux du Layon Chaume (commune de Rochefort-sur-Loire) et elle a pour objectif l'amélioration des connaissances sur les transferts des produits phytosanitaires vers les cours d'eau.

Indicateurs d'actions

Perspectives

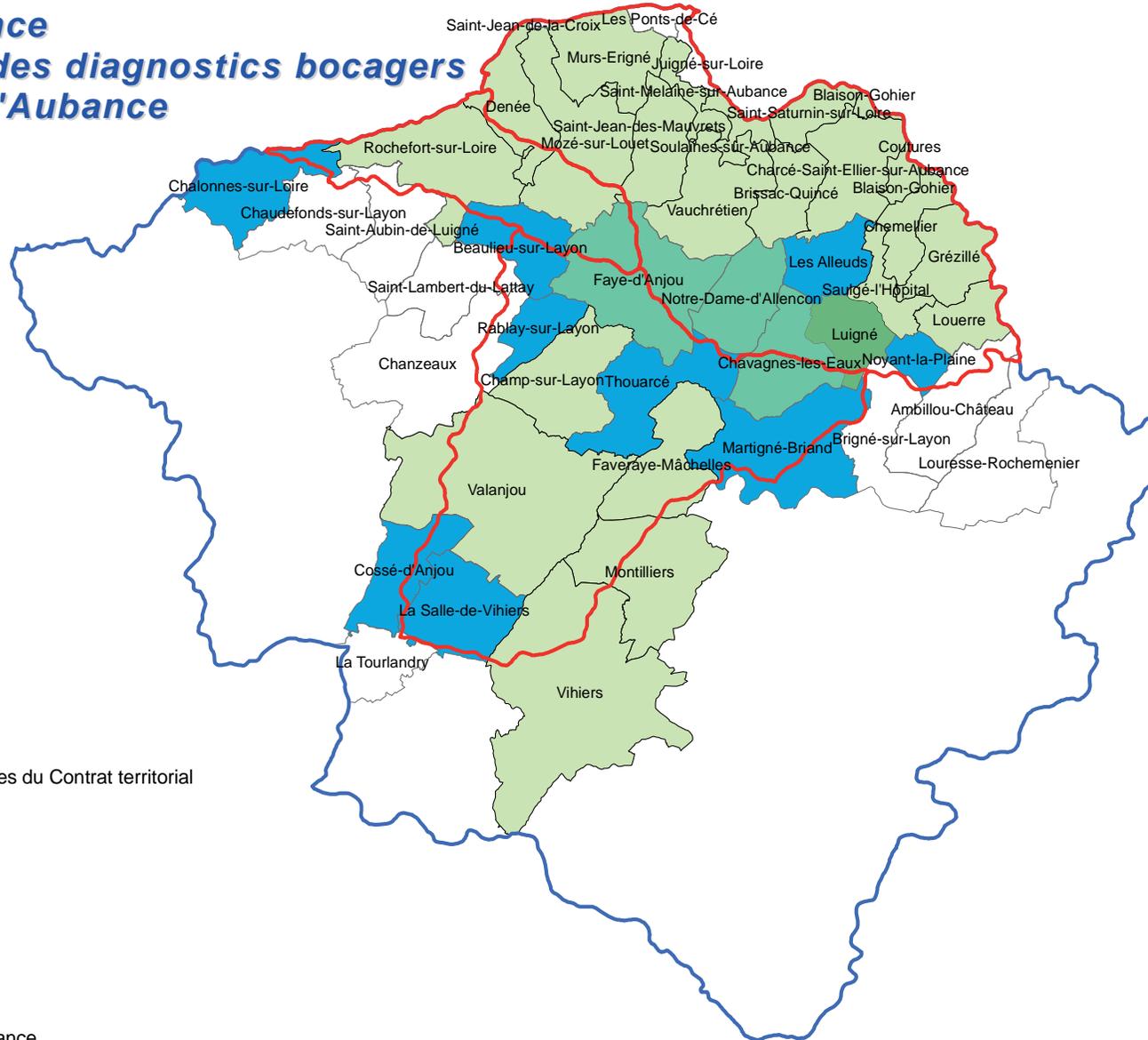
- Poursuite en 2012 du volet agricole et viticole du programme d'actions global de réduction des produits phytosanitaires, et notamment signature de la charte sur le conseil technique phytosanitaire
- Poursuite de l'étude sur la modélisation des transferts de pesticides par l'Université d'Angers afin d'analyser les modalités d'adsorption/désorption

Indicateurs d'actions

Indicateurs d'actions	2010	2011	Total
Nombre de réunions d'animation des groupes agricole et viticole et total des participants	2	2 réunions et 23 participants	4
animation dispositif MAET	1 réunion d'information (environ 40 participants) 4,5 j de permanence (information individuelle)	2 réunions d'information (26 participants) 7 j de permanence (information individuelle pour 49 exploitants)	3 réunions d'information (environ 66 participants) 11,5 j de permanence (information individuelle)
Nombre de contractualisation	24	22 nouveaux contrats + 6 extensions de contrats 2010	46
Surface engagée en MAET	393 ha en MAET viti (MAET agri non ouvertes)	329 ha en MAET viti 450 ha en MAET agri 291 ha en MAET SFEI	722 ha en MAET viti 450 ha en MAET agri 291 ha en MAET SFEI
Taux de contractualisation	1,35 %	3,65 %	5 %
Nombre de diagnostics d'exploitation agro-environnementaux réalisés	25	30	55
Surfaces diagnostiquées	1920 ha de SAU dont 791 ha de vignes et 1129 ha de cultures	2413 ha de SAU dont 704 ha de vignes et 1709 ha de cultures	4333 ha de SAU (soit 15 % de la SAU des bassins Layon moyen et Aubance) 1495 ha de vignes (soit 25 % des surfaces en vignes des bassins Layon moyen et Aubance)
charte conseil technique phytosanitaire (nombre de signataires et nombre de jours de formation)	-	lancement - mobilisation des acteurs réflexion autour de 3 axes : les pratiques à risque, les pratiques à promouvoir, les leviers de mise en oeuvre	-
Animation technique agricole (nombre de jours, thèmes abordés et participation)	-	3 animations - essai comparatif d'itinéraires techniques sur blé à bas niveaux d'intrants (6 participants), - plate-forme d'essai de couverts végétaux hivernaux (20 participants), - les couverts de sol et l'eau (5 participants)	3
Animation technique viticole (nombre de jours, thèmes abordés et participation)	-	2 démonstrations - méthodes alternatives au désherbage chimique, travail du sol et fertilisation (une centaine de participants) - réduction de doses de produits phytosanitaires, intérêts des pulvérisateurs réglables en hauteur (une cinquantaine de participants)	2
Animation agriculture et viticulture biologique (nombre de jours, thèmes abordés et participation)	2 1/2 journées sur la viticulture bio	1 journée portes ouvertes dans une exploitation viande bovine certifiée en Agriculture Biologique (7 participants)	1
Conversion Bio (nombre de diag, nombre et taux de conversion)	-	-	-

Outil n°11 : restauration du bocage

SAGE Layon Aubance Etat d'avancement des diagnostics bocagers sur les bassins de l'Aubance et du Layon moyen



LEGENDE

 Périmètre volet pollutions diffuses du Contrat territorial

Diagnosics bocagers

-  Absence de données
-  Mise à jour fin 2010
-  Non réalisé
-  Réalisation prévue fin 2010
-  Réalisé
-  Périmètre du SAGE Layon Aubance

Outil n°11 : restauration du bocage

Généralités

Objectif du SAGE : amélioration de la qualité des eaux et restauration des fonctions biologiques et paysagères du bocage

Le bocage participe à la protection de la qualité de l'eau en limitant le ruissellement, l'érosion des sols et le transferts d'intrants (pesticides, fertilisants...). Il améliore également la biodiversité et favorise la faune auxiliaire notamment en zone de vignoble. Ceci contribue à réduire l'emploi de produits phytosanitaires.

Les plantations doivent favoriser une réduction des transferts de pollutions diffuses grâce à une trame bocagère cohérente.

Actions menées en 2010 et 2011

De nombreuses communes ont mené des programmes de plantation de haies en association avec la Chambre d'Agriculture, le CPIE Loire et Mauges, Horizon Bocage et EDEN 49.

Le SMLBL n'a pas mené d'opérations de plantations bocagères. En revanche, le SMiBA a engagé depuis 2004 un programme de plantations de haies sur tout son territoire.

En 2010 et 2011, 4 diagnostics bocagers ont été réalisés sur les communes de Faye-d'Anjou, Chavagnes, Luigné et Notre-Dame d'Allençon.

Indicateurs d'actions

Indicateurs d'actions	Avant 2010		2010/2011	
	Aubance	Layon	Aubance	Layon
Communes ayant réalisé un diagnostic bocager	15	nombre non connu	4 (2010) Faye-d'Anjou, Chavagnes, Luigné et Notre-Dame d'Allençon	0
Nombre de réunions d'information et de participants	-	-	4 (2011) par EDEN 12 participants Denée, Brissac-Quincé, St-Jean-des-Mauvrets, Chemellier	0
Linéaire de haies replantées	22 830 ml	linéaire non connu	5 600 ml	0

Indicateurs de résultats

cf indicateurs d'état de la ressource en eau (paragraphe 3) et indicateurs d'état des milieux aquatiques et humides (paragraphe 4)

Perspectives

- Poursuite en 2012 du programme de sensibilisation et de plantations bocagères

Outil n°14 : suppression des prélèvements directs pour l'irrigation en période d'étiage

Généralités

Objectif du SAGE : amélioration des débits et de la qualité biologique des cours d'eau

Le diagnostic du SAGE a montré la sévérité des débits d'étiage.

Ces débits sont affectés par des prélèvements directs destinés à l'irrigation. L'ampleur de ces prélèvements est difficile à chiffrer. Ils ont été estimés dans le cadre de l'étude agricole préalable au Contrat Territorial pour ce qui concerne les bassins du Layon moyen et de l'Aubance.

Ces prélèvements sont effectués soit directement dans les cours d'eau, dans des retenues alimentées par un cours d'eau ou une source ou par forage dans les secteurs où les aquifères le permettent (partie Est du SAGE).

Les actions envisagées visent à supprimer tout prélèvement direct durant la période d'étiage.

Indicateurs d'actions

Est toutefois connu le programme de création de réserves de substitution, mené par l'Association des Rosiéristes et Pépiniéristes du Bassin Douessin et qui fait l'objet d'un suivi annuel par la Chambre d'Agriculture et la DDT.

Indicateurs de résultats

Le tableau suivant montre l'évolution des prélèvements liés à l'activité de l'Association des Rosiéristes et Pépiniéristes du Bassin Douessin.

Bilan des prélèvements de l'Association des Rosiéristes et Pépiniéristes du Bassin Douessin

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Surfaces concernées (ha)	95	149	133	131	125	64
Volume prélevé réel (m3)	6 635	13 506	980	14 200	19 730	10 033

Outil n°16 : actions de communication destinées aux particuliers

Généralités

Objectif du SAGE : associer les habitants des bassins versants aux objectifs du SAGE

Il s'agit de mettre en place les outils de communication indispensables pour faire évoluer les pratiques individuelles.

Indicateurs d'actions

Les principales publications

Depuis 2000, 14 numéros de «l'Eau en Layon Aubance» ont été édités. Destinés avant tout aux élus des communes du territoire, le nombre d'exemplaires a augmenté afin de satisfaire les nouvelles demandes des acteurs et de la population.

<i>L'Eau en Layon Aubance</i>			
Années et numéros	Nombre total d'exemplaires	Nbre de communes distribuant aux particuliers	Nbre distribué aux particuliers
2000 - 1	6 500		
2001 - 2	7 000		
2002 - 3	7 000		
2003 - 4	7 000		
2004 - 5	8 000		
2005 - 6	8 500		
2006 - 7	8 500		
2008 - 8	10 000		
juin 2009 - 9	15 000	15	10 050
avril 2010 - 10	25 000	34	21 700
déc 2010 - 11	30 000	38	26 300
juin 2011 - 12	37000	42	31 520
déc 2011 - 13	47000	73	44 550
juin 2012 - 14	46000	74	43 410

Les articles pour les bulletins municipaux

Depuis 2005, de nombreux ont été proposés à l'insertion dans les bulletins municipaux des communes du territoire du SAGE.

Une fiche d'information sur l'interdiction du désherbage des fossés a également été diffusée auprès des élus et des particuliers.

Les manifestations

- Participation du SAGE au Forum Social et Environnemental de Montreuil-Bellay le 12/06/2012
- réunion d'information grand public en commune de Denezé-sous-Doué, le 20/09/2011 : présentation du SAGE, gestion de l'eau au quotidien, jardinage au naturel

Les actions scolaires

- sensibilisation des écoles primaires sur le thème de l'eau auprès des classes de CM1 et CM2
 - année scolaire 2010/2011 : 10 classes et 230 élèves
 - année scolaire 2011/2012 : 5 classes et 135 élèves
- programme pédagogique sur l'eau 2011/2012 : 3 classes et 66 élèves
 - 6 interventions par classe sur les thèmes suivants :
 - Jouons au pays de l'eau
 - Bilan santé de ma rivière
 - Les Vertébrés
 - Invertébrés de la mare
 - Economie d'eau
 - Histoire de Vie

Site internet du SAGE Layon Aubance

	2007	2008	2009	2010	2011	2012 (1er semestre)
Nombre de connexions	1 032*	total : 12 900 moy : 1075/mois	total : 35 111 moy : 2926 / mois	total : 53 110 moy : 4426 / mois	total : 60 040 moy : 5003 / mois	total : 25 664 moy : 4277 /mois

Indicateurs de résultats

Perspectives

Poursuite des actions de communication

Outil n°17 : moyens d'animation du SAGE

Généralités

Objectif du SAGE : assurer les conditions de fonctionnement de la cellule d'animation

La mise en oeuvre du SAGE exige une importante animation des maîtres d'ouvrage principaux que sont le Syndicat Mixte du Bassin du Layon et le Syndicat Mixte du Bassin de l'Aubance.

Les tâches à assurer sont les suivantes :

- centre de ressource,
- secrétariat du SAGE, organisation et animation de la CLE, du Bureau, et des commissions,
- collecte des éléments nécessaires à l'élaboration régulière du tableau de bord du SAGE, traitement et mise en forme de ces éléments,
- suivi des mesures portées par les différents maîtres d'ouvrage,
- animation de certaines mesures du SAGE (recensement des zones humides, coordination des actions de communication...), mise en oeuvre des contrats de mise en oeuvre (contrat territorial, contrat régional de bassin versant...)

Indicateurs d'actions

Cellule d'animation du SAGE

De 2006 à 2010, la cellule d'animation comprenait un poste d'animateur SAGE à plein temps et 1 poste de secrétariat à quart temps.

Depuis 2011, un second animateur est en charge de la mise en oeuvre du contrat territorial.

Les deux techniciens de bassin (SMBL et SMiBA) interviennent également dans le cadre de certaines missions dédiées à la cellule d'animation et sont chargés de la mise en oeuvre des volets milieux aquatiques du contrat territorial.

Réunions

2010	3 réunions de CLE	:	les 22/01/2010, 25/06/2010 et 22/09/2010
	1 réunion de bureau de CLE :		le 02/04/2010
2011	2 réunions de CLE	:	les 25/01/2011 et 23/09/2011
	1 réunion de bureau de CLE :		le 21/12/2011

Indicateurs de résultats

Indicateurs sur le fonctionnement de la CLE :

Le bilan du SAGE réalisé préalablement à sa révision a été l'occasion de faire un bilan du fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau depuis 2006, et notamment de recueillir l'avis des acteurs locaux sur ce fonctionnement.

Ce bilan est disponible sur le site internet du SAGE : www.eau-layon-aubance.fr

Tableaux de bord du SAGE :

Depuis la mise en oeuvre du SAGE en 2006, 4 tableaux de bord ont été réalisés ;

- tableau de bord 2006-2007,
- tableau de bord 2008,
- tableau de bord 2009,
- tableau de bord 2010-2011 servant de document d'actualisation de l'état des lieux dans le cadre de la révision du SAGE

Gestion de la ressource en eau : gestion des étiages

Gestion des étiages en Maine-et-Loire

Les services de l'Etat de Maine-et-Loire définissent des règles de gestion à l'aide d'un arrêté cadre visant à préserver la ressource en eau en période d'étiage.

L'arrêté a pour objet de :

- définir et limiter les bassins versants sur lesquels peuvent s'appliquer des mesures;
- définir les débits de référence des cours d'eau en-dessous desquels des mesures s'appliquent;
- définir les mesures de gestion, de limitation ou d'interdiction temporaires des usages de l'eau applicables dès lors que les seuils de référence sont atteints.

Sur le territoire du SAGE, trois bassins ont été délimités : l'Aubance, le Layon et l'Hyrôme.

Les débits de référence sont les suivants :

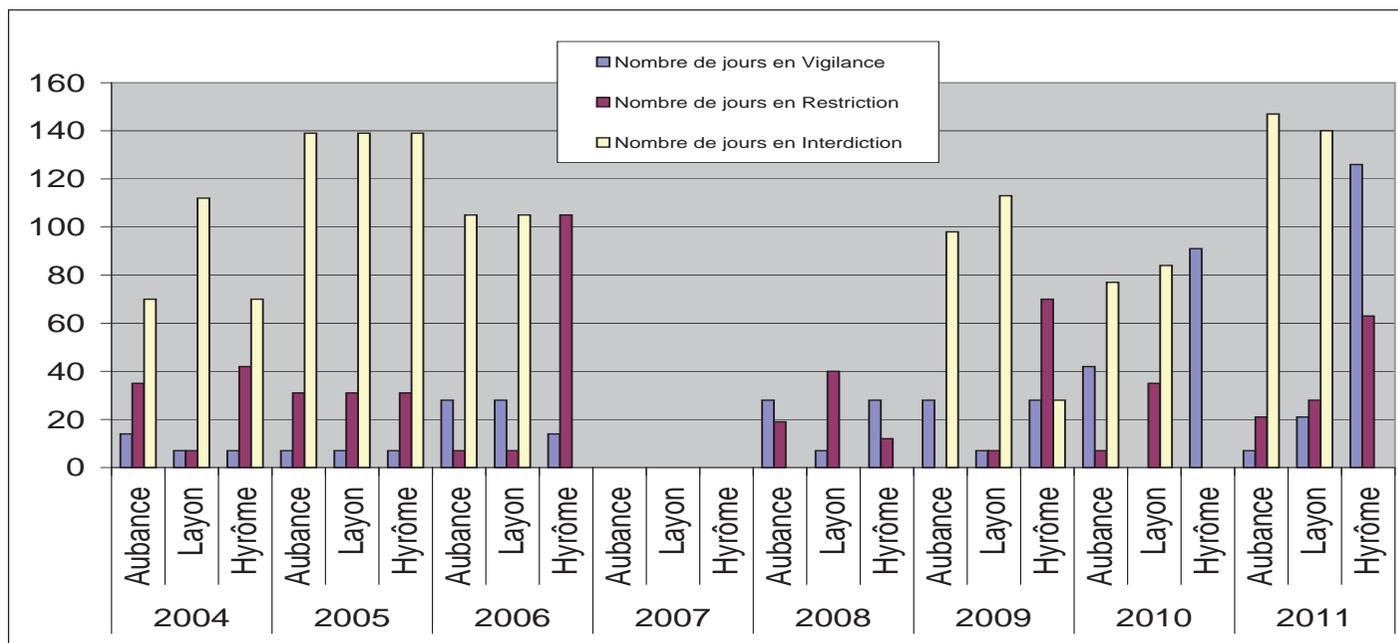
Bassins	Station de référence	Niveau 1 (vigilance)	Niveau 2 (restriction)	Niveau 3 (interdiction)
Aubance	Soulaines-sur-Aubance	120 L/s	60 L/s	35 L/s
Layon	Saint-Lambert-du-Lattay	600 L/s	400 L/s	185 L/s
Hyrôme	Saint-Lambert-du-Lattay	120 L/s	60 L/s	30 L/s

Les 3 niveaux de mesures sont les suivants :

- en vigilance : appel à l'économie,
- en restriction : interdiction de réaliser certains usages non prioritaires entre 10 et 20 h (lavage des voitures, arrosage des espaces verts, manoeuvre des ouvrages...)
- en interdiction : interdiction en permanence de réaliser certains usages non prioritaires (lavage des voitures, arrosage des espaces verts, manoeuvre des ouvrages...)

En 2010 et 2011, les bassins de l'Aubance et du Layon ont été majoritairement en interdiction, alors que celui de l'Hyrôme a été principalement en vigilance. Le bassin de l'Hyrôme n'a d'ailleurs jamais été en interdiction.

Mesures prises en nombre de jours par année



Gestion de la ressource en eau

Généralités

Objectif du SAGE : économie d'eau

Le SAGE préconise les économies d'eau dans le cas des usages non prioritaires. La CLE souhaite également développer des actions d'informations auprès des particuliers, des professionnels et des collectivités pour faire connaître les pratiques et le matériel permettant de favoriser les réductions de consommations.

Perspectives

Réalisation d'une étude globale sur la gestion de la ressource en eau sur le territoire du SAGE Layon Aubance :

Les bassins du Layon et de l'Aubance présentent des problèmes de déficits quantitatifs en eau et des déséquilibres entre les besoins et les ressources disponibles sur ces territoires. Ceci conduit systématiquement à mettre en œuvre des restrictions d'usage en période d'étiage (vigilance, restriction, interdiction).

Les sécheresses marquantes de ces dernières années et l'apparition de nouveaux besoins en eau, particulièrement pour l'irrigation, ont remis au premier plan cet enjeu quantitatif. Depuis 2011, de nombreux projets de création de retenues collinaires (avec ou sans pompage hivernal dans les cours d'eau ou les nappes) destinées à l'irrigation sont en préparation, particulièrement sur le territoire de la Communauté de communes de la Région de Chemillé.

Dans ce cadre, deux besoins se font sentir :

- Améliorer la connaissance des prélèvements en eau existants dans les eaux superficielles et souterraines pour une gestion optimale et collective de la ressource en eau disponible,
- Apporter des éléments pour faciliter l'instruction des dossiers loi sur l'eau par les services de l'état (volumes prélevables, impacts cumulés...).

Pour répondre aux attentes des acteurs locaux et permettre de réviser les objectifs quantitatifs du SAGE, les objectifs de l'étude sont :

- améliorer la connaissance de la ressource en eau disponible et des usages actuels de l'eau (alimentation en eau potable, agriculture, industrie, pêche, loisirs – usages professionnels et individuels), sur eaux superficielles et souterraines, par unité hydrographique cohérente,
- estimer les volumes prélevables maximum selon les périodes de l'année à partir du choix de débits minimum,
- estimer les besoins en eau futurs en fonction des usages,
- définir un programme de gestion quantitative de la ressource.

Indicateurs d'actions

Actions d'économie d'eau :

Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE, la CLE a accompagné certains maîtres d'ouvrage dans la mise en place de récupérateurs d'eau de pluie.

Actions d'information :

Durant la période d'étiage, la CLE a informé régulièrement les communes de l'évolution des mesures de gestion (vigilance, restriction, interdiction).

8 - AVIS ET CONSULTATION DE LA CLE

Avis et consultation de la CLE

Depuis le 24 mars 2006, le SAGE est opposable à l'administration par compatibilité.

Les avis demandés à la Commission Locale de l'Eau concernent :

Consultation obligatoire de la CLE

- Périmètre d'intervention d'un Etablissement Public Territorial de Bassin (art. R213-12 du Code de l'Environnement)
- Délimitation de certaines zones d'érosion, zones humides, zones de protection des aires d'alimentation de captages et avis sur le programme de gestion (art. R114-3 et R114-7 du Code Rural)

Consultation obligatoire de la CLE, le SAGE étant approuvé

- Désignation d'un organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation (art. R211-113 du CE)
- Dispositions applicables aux opérations soumises à autorisation (art. R214-10 du CE)
- Dispositions applicables à certains ouvrages situés sur les cours d'eau (art. R214-110 du CE)
- Dispositions relatives à l'affectation du débit artificiel (art. R214-64 du CE)
- Dispositions applicables aux installations nucléaires de base (décret n°2007-1557 du 2 novembre 2007)

Documents à transmettre pour information à la CLE

- Organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau pour irrigation (copie de l'arrêté) (art. R211-113 du III du CE)
- Dispositions applicables aux opérations soumises à autorisation (art. R214-19 II du CE)
- Plan annuel de répartition du volume d'eau (irrigation) (art. R214-31-3 du CE)
- Dispositions applicables aux opérations soumises à déclaration (documents et décisions) (art. R214-37 du CE)
- Opérations déclarées d'intérêt général ou urgentes soumises à la déclaration (dossier) (art. R214-103 du CE)
- Installations relevant du Ministère de la Défense (art. R217-5 du CE)
- Aménagement foncier rural et détermination du périmètre (dossier) (art. R121-21-1)

Types de dossiers	Nombre de dossiers reçus et/ou soumis à l'avis de la CLE en 2006	Nombre de dossiers reçus et/ou soumis à l'avis de la CLE en 2007	Nombre de dossiers reçus et/ou soumis à l'avis de la CLE en 2008	Nombre de dossiers reçus et/ou soumis à l'avis de la CLE en 2009	Nombre de dossiers reçus et/ou soumis à l'avis de la CLE en 2010	Nombre de dossiers reçus et/ou soumis à l'avis de la CLE en 2011	Entité sollicitant l'avis de la CLE
ICPE	0	1	2	3	2	7	Agriculteurs, associations, collectivités, préfectures
Déclaration loi sur l'eau	3	19	16	21	17	16	MISE 49
Autorisation loi sur l'eau	1	2	2	1	2	2	MISE 49
Documents d'urbanisme (PLU, zonages d'assainissement et eaux pluviales...)	0	2	0	0	0	0	Communes, Communautés d'Agglomération
Autres (DUP, périmètres de protection, DIG pour des travaux en rivière...)	1	0	0	0	1 (DIG pour travaux sur bassin du Layon)	2 (DIG pour travaux sur bassin de l'Aubance et classement des cours d'eau)	MISE 49

Tableau récapitulatif des dossiers reçus à la cellule d'animation de 2006 à 2011

